Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°8-2018-021

PUBLIÉ LE 26 MARS 2018

Sommaire

Préfecture 08

8-2018-03-21-005 - Arrêté 2018/149 fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. (153 pages) Page 3

Préfecture 08

8-2018-03-21-005

Arrêté 2018/149 fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L APPUI AUX TERRITOIRES
BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

Arrêté n° 2018/149

fixant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment l'article 26,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 98,

VU le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février modifiée,

VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises en date du 6 juillet 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse en date du 6 septembre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes du Luxembourg en date du 21 septembre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'Ardennes Thiérache en date du 28 septembre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise en date du 9 octobre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole en date du 10 octobre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Rethélois en date du 19 octobre 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Vallées et plateaux d'Ardenne en date du 27 novembre 2017,

VU l'avis favorable émis par le conseil régional Grand Est par délibération en date du 15 décembre 2017,

VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental des Ardennes par délibération en date du 20 février 2018,

Considérant que les conditions fixées par le décret susvisé du 4 avril 2016 pour l'application de l'article 26 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire sont réunies,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) dans le département des Ardennes, ci-annexé , est approuvé pour une durée de six ans (2018-2023).

ARTICLE 2 :

Ce schéma a vocation, sur la base d'un état des lieux de l'offre de services existante dans le département et d'une analyse des besoins de proximité, à définir un programme d'actions pour six ans destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité et à mettre en place un plan de développement de la mutualisation des services au public sur l'ensemble du département.

ARTICLE 3 :

La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donnera lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État dans le département, le Conseil Départemental, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ainsi que les organismes publics et privés concernés. Les parties à la convention s'engageront à mettre en œuvre, chacune dans la limite de leurs compétences, les actions programmées.

ARTICLE 4 :
Pour conduire ce schéma, le Préfet des Ardennes et le Président du Conseil Départemental ont choisi de constituer un comité de pilotage associant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les opérateurs de services au public, les maisons de services au public labellisées, et les différents partenaires.

Ce comité de pilotage se réunira annuellement sous la coprésidence du Préfet et du président du Conseil Départemental.

Afin de préparer les décisions de ce comité de pilotage et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, un comité technique, animé par l'équipe projet rassemblant les représentants des services et partenaires pré-cités sera mis en place.

ARTICLE 5 :

Conformément aux termes de l'article R421-1 du code de justice administrative, cet arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes,

ARTICLE 6
Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, le Président du Conseil Départemental des Ardennes, les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Charleville-Mézières, le 21 MARS 2018

Le préfet

Pascal JOLY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES
ARDENNES

ARDENNES
Conseil Départemental

ithéa

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Sommaire

Introduction **5**

Diagnostic **13**

Contexte démographique ardennais 14

Education, formation 17

Accompagnement à l'emploi 23

Accompagnement social et accès aux droits 26

Santé 42

Services marchands de proximité 47

Culture, sports 50

Transports et mobilités 53

Numérique, couverture et usages 59

Maisons de services au public (MSAP) 62

Fiches EPCI **71**

Ardenne Métropole 72

Ardenne Rives de Meuse 78

Ardenne Thiérache 84

Argonne Ardennaise 90

Crêtes Préardennaises 96

Pays Rethélois 102

Vallées et Plateau d'Ardenne 108

Portes du Luxembourg 114

Annexe **121**

Les acteurs rencontrés 122

Plan d'actions **125**

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1. Dématérialiser - Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services 127

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : Informer/orienter - Garantir une cohérence du parcours de l'usager auprès des différents services publics 130

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : Mutualiser - Soutenir la mutualisation des services en faveur de la proximité 133

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : Transporter - Faciliter l'accès à la mobilité pour tous 137

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : Renforcer l'offre sur le territoire - Favoriser le maintien et les installations de services et de populations sur le territoire ardennais 140

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : Mise en œuvre du schéma – Suivre et animer le schéma jusqu'en 2023 145

Glossaire **148**

INTRODUCTION

Liminaires

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un « Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASP).

Les modalités d'élaboration et d'adoption de ce document directeur sont précisées au sein du décret n°2016-402 du 4 avril 2016. La mise en œuvre de cette démarche a été réaffirmée le 3 août 2016 par une instruction du Gouvernement[1].

Elle fait écho à un contexte de fortes mutations des services au public, en France et dans toute l'Europe : mouvements de libéralisation des services, redéfinition des stratégies des opérateurs, développement de la dématérialisation, évolution des usages… A l'échelle locale, les impacts de ces mutations sont importants et questionnent directement le rôle des acteurs de proximité.

Les objectifs du SDAASP

Eu égard au décret précité, le schéma doit comprendre pour l'ensemble du département un bilan de l'offre de services existante, une analyse des besoins de proximité et une identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité.

Il doit définir un programme d'actions pour six ans destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité et un plan de développement de la mutualisation des services au public sur l'ensemble du département.

Jusqu'en 2023, le SDAASP a ainsi vocation à :

- Améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population en milieu rural comme en milieu urbain, pour toutes les catégories de public
- Favoriser la concertation autour de cette notion
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale

A travers cet **outil stratégique**, l'amélioration de l'accessibilité des services au public devient l'une des conditions de l'égalité des territoires mais également un levier de développement cohérent, de dynamisation locale, et d'attractivité.

Une démarche qui s'inscrit dans une réflexion globale autour de la ruralité

Depuis 2015, trois Comités interministériels aux ruralités (CIR) se sont réunis, et d'importants travaux ont été lancés à l'échelle nationale en faveur de l'égalité, de l'attractivité, et de la solidarité des territoires. 67 mesures ont été actées dans les champs de la santé, du numérique, de la mobilité ou du logement, dont :

- La labellisation de 1 000 Maisons de Services au Public avant fin 2016 (objectif atteint)
- L'expérimentation des services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain
- La labellisation de 1 400 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018 (MSP)
- La signature de 2 550 contrats d'engagement de service public de jeunes médecins d'ici 2018
- La création de 1 000 facteurs-guichetiers d'ici fin 2017
- Le soutien par le FISAC de 122 stations-services indépendantes
- Le développement de 10 000 prêts à taux zéro dans le logement ancien

1 Instruction du Gouvernement relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'État dans les territoires du 5 novembre 2015 – Modalités de mise en œuvre - Pouvoir d'alerte des préfets de département

L'un des autres axes forts du dernier CIR, qui s'est tenu à Privas le 20 mai 2016, consiste à « assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public »[2].

Par ailleurs, la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, prévoit la signature de **Contrats de ruralité**. Ces documents-cadres sont portés par l'État et les EPCI. Ils permettent de mobiliser différents financements coordonnés (dont Fonds de soutien à l'investissement local) en prévoyant des actions d'amélioration de l'accès aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou de cohésion sociale. Dans les Ardennes, les contrats de ruralité sont co-signés par le Président du Conseil départemental.

Enfin, le Conseil départemental, chef de file de la solidarité territoriale s'est engagé dans la mise en œuvre de **Contrats de territoire** pluriannuels, avec les 8 EPCI des Ardennes. Outil majeur de la nouvelle politique départementale, ces Contrats ont pour objectifs de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action départementale au service d'un développement équilibré du département et de répondre de manière plus pertinente aux besoins des territoires.

La démarche mise en œuvre dans le département des Ardennes

La gouvernance du schéma

Un Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, composé des Présidents des EPCI, de l'ARS, de la DSDEN, de la DDFIP et des différents partenaires nationaux (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, La Poste…) s'est réuni à chaque temps fort de la démarche.

Un Comité technique, animé par une équipe-projet (services du Département et de la Préfecture et équipe de consultants) a conduit la démarche dans ses différentes étapes. Il a réuni les services du Département, de l'Etat et des EPCI concernés, ainsi que de nombreux partenaires.

Les représentants des intercommunalités, les services de l'Etat et du Département, les opérateurs de services ainsi que les différentes parties prenantes du territoire ont été associés tout au long de la démarche par le biais des instances de pilotage, de temps d'information, de consultation et d'échanges (cf. Annexe « Les acteurs rencontrés »).

Les grandes étapes d'élaboration du schéma ont été arrêtées selon le calendrier suivant :

Une équipe de consultants a été missionnée pour accompagner le Conseil départemental et la Préfecture dans l'élaboration du diagnostic d'accessibilité et du plan d'actions.

2 « Nos ruralités, une chance pour la France », Comité interministériel aux ruralités, 20 mai 2016 à Privas (Ardèche) dossier de presse, p.11.

Ithéa Conseils SAS est composée comme suit :

David SIMONDET	Marion COUSIN	Maxime FRÉMOND
Chef de projet	Consultante	Expert géographe
• Coordination de l'équipe • Conduite d'entretiens • Participation aux temps de concertation	• Développement des outils de communication • Gestion de la concertation	• Création des outils statistiques et cartographiques • Construction des fiches « EPCI »

Notion d'accessibilité et typologie de services étudiés

La notion d'accessibilité est souvent utilisée pour évoquer l'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite. Pourtant, cette vision n'est qu'une composante d'un terme à la fois plus vaste et plus complexe, notamment s'il est mis en lien avec la notion de service : **l'accessibilité renvoie alors à la facilité d'usage.**

En lien avec les travaux menés au niveau national sur cette thématique, notamment pour les territoires ruraux[3], **le Comité de pilotage du SDAASP des Ardennes[4] a proposé une définition de l'accessibilité** considérant qu'un service au public est accessible quand il est :

- « Disponible pour tout public (particulier ou professionnel), y compris par voie électronique
- Simple, lisible, qui répond aux besoins de tout usager
- Adapté aux différents publics »

Deux niveaux d'équipements, intrinsèquement liés, ont été traités au sein d'un diagnostic d'accessibilité :

- Un premier niveau correspondant aux équipements permettant de délivrer des services à la population. 10 typologies de service à la population ont fait l'objet du diagnostic : éducation/ petite enfance, santé, accompagnement social, formalités administratives, accompagnement à l'emploi, autonomie/dépendance, culture/loisirs, aides aux entreprises et services marchands de proximité.
- Un deuxième niveau mettant en avant le caractère transversal de la démarche et comprenant les leviers permettant d'accéder aux services : l'information, la mutualisation, les transports et le numérique. Le plan d'actions du SDAASP s'appuie largement sur ces « leviers ».

Résulte ainsi du diagnostic un champ d'étude particulièrement vaste, dépassant les seuls champs d'intervention de l'État et des collectivités territoriales : services publics et/ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs locaux et nationaux.

En conséquence, l'un des enjeux du SDAASP consiste à appréhender de façon large et inclusive les services au public présents sur le territoire ardennais.

3 Cf. notamment le Rapport de la mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles remis à Madame la Ministre du Logement, de Madame Carole DELGA, députée de Haute-Garonne et Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère, avril 2013, p.12-13.

4 2ème Comité de pilotage du SDAASP des Ardennes, réunion du 3 mai 2016.

La méthodologie employée

La démarche d'élaboration du schéma s'est déroulée en deux phases :

1. Elaboration d'un diagnostic d'accessibilité

La méthodologie utilisée a permis de croiser données quantitatives et qualitatives afin d'avoir une analyse fine et territorialisée des enjeux du territoire :

- Analyse d'une base documentaire transmise par l'État, le Conseil départemental et les différents acteurs engagés dans la démarche
- Données statistiques à dimension plus qualitative (horaires d'ouverture, matériel numérique, existence partenariats…) via une base de données issue de l'annuaire de l'administration[5]
- Mise en ligne d'un questionnaire à destination des acteurs de l'accès aux droits (mairies, EPCI, centres sociaux, missions locales, PLIE, MDPH)
- Entretiens individuels et collectifs avec un panel diversifié d'acteurs stratégiques et/ou au contact du public ardennais (maisons des solidarités du Département, missions locales, centres sociaux et socio-culturels, bibliothèques/médiathèques)
- Des indices d'offre et de besoins et de nombreuses cartographies (dont cartographies de temps d'accès)

Le diagnostic a été approfondi pour 4 thématiques considérées par le Comité de pilotage comme prioritaires :

A. Accessibilité aux droits des publics les plus fragiles
B. Accessibilité aux services de santé
C. Accessibilité et dispositifs d'accompagnement au numérique
D. Evaluations des Maisons de Services au Public

Il a permis de dégager :

- Des enjeux par thématique, notamment dans les domaines de l'accompagnement social et de l'accès aux droits, de l'autonomie, de l'accompagnement à l'emploi et à la formation, de la santé et des services marchands de proximité
- 4 enjeux transversaux pour le futur Schéma :
    - Le maintien d'une offre de proximité sur les territoires, plus particulièrement dans les domaines de la santé, de l'accès aux droits, des commerces,
    - L'accompagnement des publics les plus fragiles, en particulier sur certains territoires, notamment dans l'accès à la mobilité et l'accès au numérique,
    - La coordination des acteurs de l'accès aux droits sur les territoires et l'identification des accueils inconditionnels de proximité,
    - La communication autour des dispositifs à destination de l'usager (MSAP, missions locales, centres sociaux…)
- Des « fiches EPCI » : déclinaison territoriale du diagnostic et des enjeux par EPCI

2. Orientations et plan d'actions

Afin d'identifier les grandes orientations du schéma et de les décliner en pistes d'actions opérationnelles, sept groupes de travail se sont réunis autour des thématiques suivantes :

- Premier accueil social inconditionnel de proximité
- Cohésion sociale
- Maisons de Services au Public
- Formation
- Transports et mobilité
- Santé
- Services du quotidien

5 Source : © IdéesLibres.org, DILA – 05/2014

Au total, une cinquantaine de personnes ont participé à ces temps d'échanges dont les services de l'Etat, du Département, des EPCI (élus et techniciens), de la Région, des opérateurs de services, et des associations.

Les différents temps de concertation ont confirmé les quatre grands leviers/moyens permettant d'accéder aux services à la population :

1. L'information et l'orientation
2. La dématérialisation
3. La mobilité et les transports
4. La mutualisation des services ;

ainsi que la nécessité de renforcer l'offre de services sur le territoire.

Un schéma qui doit accompagner les stratégies des territoires en matière de services

Une conception partagée des services au public : d'une ruralité subie à un territoire de projets

Il ressort des travaux conduits deux approches de la ruralité :

- Une première où la présence physique occupe une place centrale. Le retrait des moyens apparaît comme la principale cause du déficit d'accès et, *in fine*, d'un recul de l'attractivité du territoire. Au sein de cette vision, l'aménagement du territoire occupe une place centrale.
- Une seconde qui s'appuie sur les opportunités qu'offre la ruralité, où la mutualisation et l'innovation sont deux termes cardinaux. Les actions en faveur de l'accès aux services sont définies en fonction des besoins et usages de la population, et s'appuient sur de nouvelles organisations cohérentes avec les mutations technologiques et sociales à l'œuvre.
  L'initiative locale occupe une place centrale au sein de cette vision, tout comme la notion de développement du territoire.

Le schéma n'a pas été le lieu de la remise en question des stratégies portées par les différents acteurs départementaux, régionaux ou nationaux. Cependant, **il a permis d'arrêter une conception partagée des services au public, où la proximité occupe une place centrale, au même titre que l'initiative locale, la mutualisation et l'innovation.**

L'un des objectifs du schéma sera désormais de faire évoluer la vision des services au public, afin d'accompagner au mieux les territoires dans leur conception et leur mise en œuvre.

Une vision partagée à l'échelle départementale des impératifs qui s'imposent aux territoires

Le SDAASP n'est pas un document prescriptif. Il doit être vu comme une feuille de route structurant la stratégie en matière d'accès aux services et offrant un cadre d'intervention commun et novateur à l'échelle départementale.

Ses 14 actions, en reprenant les attentes fortes des différentes parties prenantes (opérateurs, élus, Conseil départemental, Etat…), sont ainsi porteuses d'une vision commune des impératifs qui s'imposent aux différents services au public.

Ce document stratégique est également le vecteur d'un nouveau partenariat à construire entre les opérateurs de service et les collectivités territoriales.

Plusieurs catégories d'actions construites

Pour une durée de 6 ans, le schéma s'appuie sur un plan d'actions multidimensionnel. Plusieurs catégories d'actions ont été identifiées :

- Les actions transversales, qui concernent l'ensemble des territoires : offre de transport, lutte contre la « fracture numérique », partenariat des acteurs de l'accès aux droits, mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité…
- Les actions dédiées à un public fragilisé : personnes âgées, publics précaires, demandeurs d'emploi…
- Les actions de soutien et d'ingénierie pour les communes et leurs groupements
- Les actions d'information et de communication autour des dispositifs existants

Certains dispositifs « phares » occupent une place de choix au sein du schéma (ex. les Maisons de services au public) mais ils sont loin d'être les seuls leviers identifiés.

Par ailleurs, si le SDAASP offre un cadre d'intervention partagé, les actions proposées n'ont pas un caractère exhaustif et ont vocation à être complétées en fonction des besoins, des caractéristiques et des opportunités propres aux territoires.

Illustration - La structuration des fiches actions

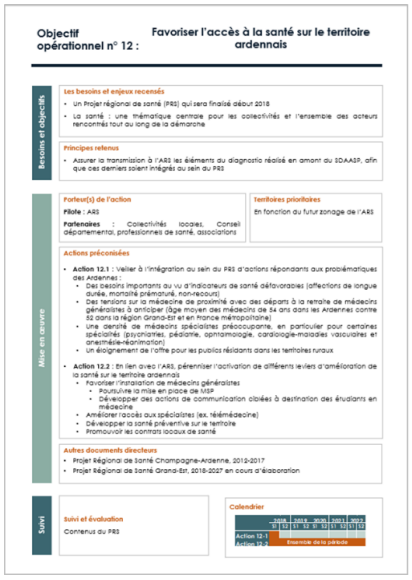

Une meilleure coordination dans la mobilisation des ressources existantes

Sans être opposable, le schéma est un document stratégique de référence, une « boite à outils » dont les territoires ont vocation à se saisir.

Par ailleurs, le SDAASP n'a pas vocation à se substituer aux schémas directeurs existants. Il vient en complémentarité et renvoie, autant que de besoins, aux différents schémas en cours ou en phase d'élaboration : schéma des services aux familles, projets sociaux de territoire, schémas de protection de l'enfance, schéma de préservation de l'autonomie, schéma de structuration des soins de proximité ou encore contrats de ruralités.

Il invite également à faire de l'innovation l'un des leviers de l'amélioration de l'accès aux services, en s'appuyant notamment sur :

- Le numérique comme vecteur d'échange et de lutte contre l'enclavement
- De nouvelles formes de mutualisations, dont certaines MSAP constituent un paradigme intéressant
- Un partenariat renouvelé entre les acteurs des différents champs, où l'amélioration des réponses passe par l'efficience de la coordination
- Des champs d'actions prioritaires, découlant directement du diagnostic, des enjeux ciblés par les acteurs associés et des choix stratégiques du Comité de pilotage (accès aux droits, santé, transports, formation…)

La mise en œuvre du plan d'actions s'appuiera sur des financements de droit commun. Le plan d'actions pourra, au besoin, être décliné sous forme de conventions entre l'Etat, le Département, les communes et leurs groupements et les opérateurs de service.

Il garantira donc une meilleure mobilisation des nombreux dispositifs existants : DETR, FSIL, contrats de ruralité, politique d'appui aux territoires du Conseil départemental…**A ce titre, un pilotage partagé entre la Préfecture (administration déconcentrée) et le Conseil départemental (administration décentralisée) est particulièrement pertinent.**

Mise en œuvre et suivi du schéma

Des instances dédiées à la mise en œuvre et au suivi du schéma seront instaurées :

- **Un Comité de pilotage qui se réunit annuellement**, sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil départemental, en présence des EPCI, des opérateurs de services et de différents partenaires.
- **Un Comité technique**, animé par l'équipe-projet, en présence des EPCI et des pilotes identifiés au sein du plan d'actions.
- **Une équipe projet**, avec une composition similaire à celle ayant assuré l'élaboration du Schéma (Conseil départemental et Etat).
- **Des instances thématiques (existantes ou créées)**
    - Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs déjà identifiées au sein du plan d'actions (ex. Comité de pilotage autour de l'accueil social inconditionnel de proximité) ou existants (ex. Comité de pilotage des contrats de ruralité, Comité de pilotage des MSAP…)
    - Si nécessaire, d'autres seront créées, en lien avec les thématiques du plan d'actions

Un « journal du schéma » annuel sera également réalisé par le Conseil départemental et l'Etat, afin de pérenniser la communication pour les acteurs ayant participé à la démarche dès ses débuts.

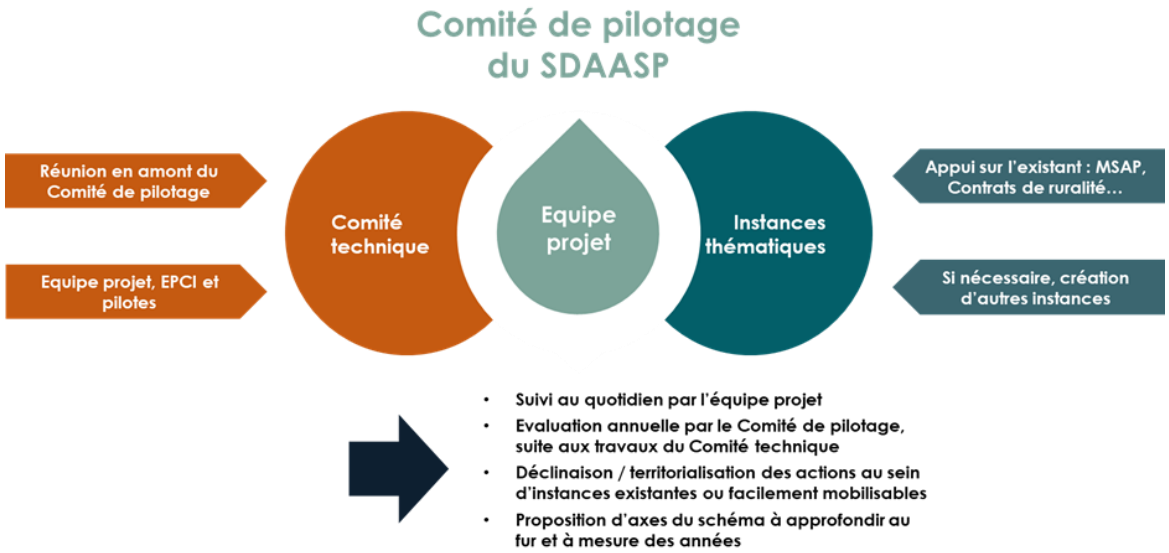

DIAGNOSTIC

Contexte démographique ardennais

Une croissance démographique négative

Depuis la fin des années 1970, le département des Ardennes connaît une érosion démographique importante. Alors que le département comprenait 309 306 habitants en 1975, la population ardennaise s'établit au 1er janvier 2013 à 280 907 habitants.

Evolution de la population de 1968 à 2013

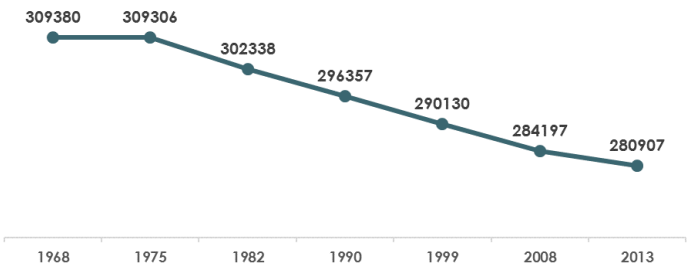

INSEE RGP 1968 à 2013

Le département des Ardennes a connu, entre 2008 et 2013, **une variation annuelle moyenne de sa population de -0,2 %,** contre 0,1 % en région Grand-Est et 0,5 % en France métropolitaine. Le solde naturel positif ne permet pas de compenser les pertes de populations dues au solde migratoire négatif[6].

Variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

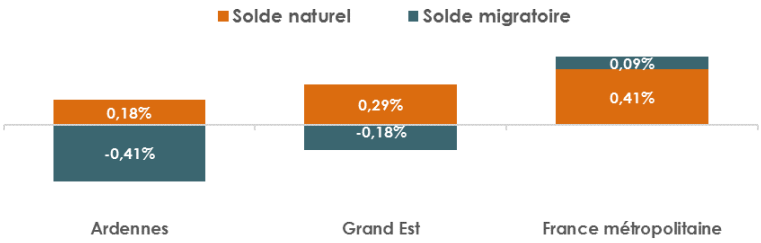

INSEE RGP 2008-2013

Les plus récentes projections de l'INSEE prévoient une poursuite de la baisse démographique : la population ardennaise devrait atteindre 263 400 habitants en 2040 soit une évolution annuelle de -0,24 % entre 2007 et 2040.[7]

Ces chiffres doivent être pris avec précaution : ils s'appuient essentiellement sur les trois principales composantes de variation de la population résidant en France (la fécondité, la mortalité et les migrations) alors que d'autres critères peuvent influencer la démographie ardennaise (ouverture des voies de communication, dynamiques de la population belge…).

Ces constats posent néanmoins directement la question de l'attractivité du territoire ardennais.

[6] Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le le solde migratoire renvoi à la différence entre les entrées et les sorties du territoire.
[7] « Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 », INSEE Flash, n°129, Janvier 2011, p. 4.

Les plus fortes baisses de population se retrouvent :

- Dans les villes de Charleville-Mézières, Rethel, Sedan et Vouziers, en lien avec le phénomène de périurbanisation
- A l'extrême Sud dans la communauté de communes Argonne Ardennaise
- A l'extrême Nord dans les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse et Vallées et Plateau d'Ardenne

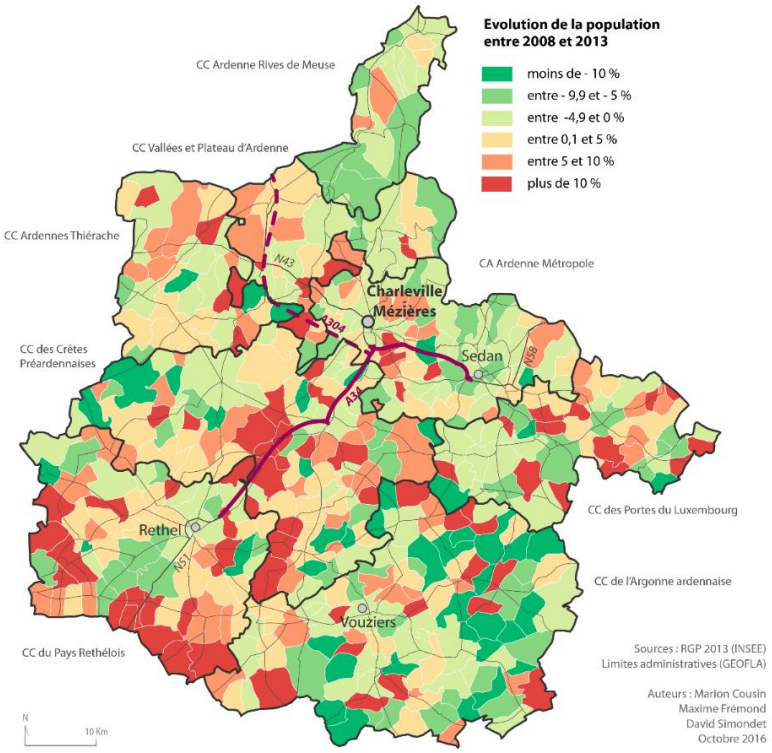

Au contraire, le Sud-Ouest ardennais profite de l'attractivité de Reims et gagne en population. De même, certaines communes du centre et du Nord-Ouest du département, proche de l'A34 et de la ville de Rethel bénéficient d'une croissance supérieure à 10 %.

Des 15-29 ans peu représentés et un vieillissement important de la population

En lien avec le solde naturel positif, la part des 0-14 ans est plus élevée dans les Ardennes que dans la région et la France métropolitaine.

Quant aux 15-29 ans, leur part au sein de la population est bien moins importante que dans les territoires de comparaison : les analyses de l'INSEE montrent que « *le déficit migratoire est en effet particulièrement marqué pour les 18 à 24 ans, avec un pic aux alentours de 21 ans* ».[8] La poursuite d'études est la principale raison du départ des jeunes ardennais : la Marne capte par exemple un jeune Ardennais âgé de 15 à 24 ans sur vingt.[9]

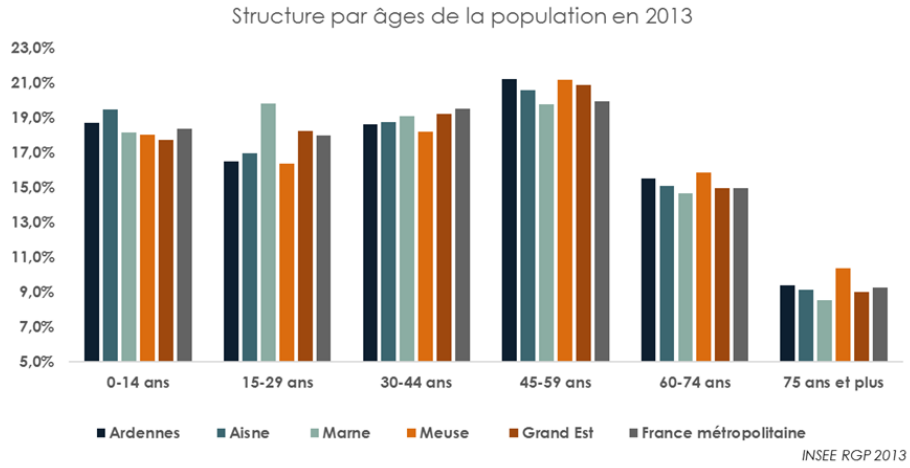

[8] Sur la période 2007-2012 « Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 », INSEE Flash, n°129, Janvier 2011, p. 5
[9] *Ibidem*

Par ailleurs, comme dans la plupart des départements français, le phénomène de vieillissement de la population touche largement le département des Ardennes.

En 2013, la part des 60-74 ans (15,5 %) et des 75 ans et plus (9,4 %) est d'ailleurs plus importante dans les Ardennes que dans la région Grand Est. Entre 2008 et 2013, l'évolution est d'ailleurs conséquente pour la part des jeunes retraités, avec une augmentation de 3 points sur la période considérée en passant de 13 % à 16%.

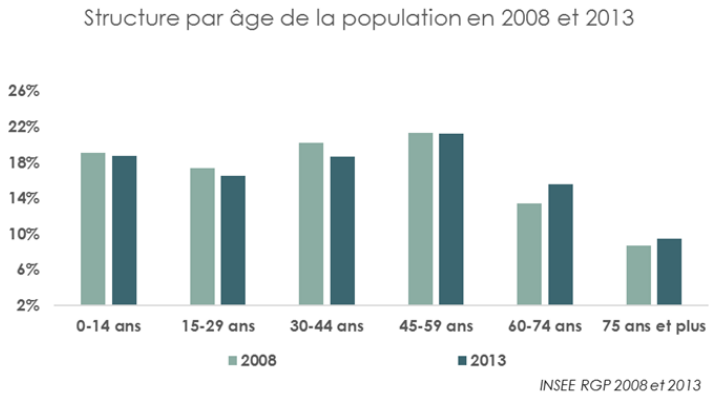

En 2040, l'âge moyen ardennais serait de 45,2 ans contre 44,6 pour l'ancienne région Champagne-Ardenne et 43,6 ans pour l'ensemble du territoire français[10].

En conséquence, de par ses dynamiques démographiques particulières, le département des Ardennes connaît de forts enjeux en matière :

- De maintien d'une offre quantitative et qualitative à destination des plus jeunes
- D'attractivité du territoire à destination des jeunes
- D'adaptation de l'accessibilité des services aux publics séniors

Les points clés

- Une baisse démographique importante depuis les années 1970 (309 306 habitants en 1975 contre 280 907 habitants en 2013)
  - Un constat qui questionne directement l'attractivité du territoire ardennais
- Une part des 0-14 ans plus élevée dans les Ardennes (18,7 %) que dans la région Grand Est (17,7%), mais des 15-29 ans bien moins représentés dans les Ardennes (16,5 %) que dans la région Grand Est (18,2 %) et en France métropolitaine (18%).
  - Des besoins importants pour les moins de 14 ans et un enjeu d'attractivité et de maintien des 15-29 ans sur le territoire
- Une part des 60-74 ans (15,5 %) et des 75 ans et plus (9,4 %) plus importante dans les Ardennes que dans la région
  - Des enjeux d'adaptation des services au public au vieillissement de la population

Les enjeux

- Des besoins importants petite enfance/ jeunesse qui seront traités dans le Schéma des services aux familles
- L'attractivité du territoire pour les 15-29 ans (formation notamment)
- L'adaptation des services au public au vieillissement de la population
- Le maintien d'un niveau de services sur l'ensemble du territoire en cohérence avec l'évolution de la population

[10] INSEE, OMPHALE

Education, formation

Education

Un schéma des services aux familles avec lequel le SDAASP a vocation à s'articuler

Conformément à la circulaire DGCS-SD2C-2015-8 du 22 janvier 2015, le schéma des services aux familles est l'un des trois outils de mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale avec les SDAASP et les schémas départementaux des domiciliations.[11] Porté par la CAF, l'Etat et le Conseil départemental, il comprend trois axes (petite enfance, parentalité, et jeunesse) avec une stratégie à l'échelle départementale.

Par ailleurs, le schéma de protection de l'enfance va également être retravaillé au sein d'un schéma d'action sociale.

Différents leviers d'actions, en faveur d'une meilleure accessibilité des services pour les familles et certains publics vulnérables, ont/vont donc être identifiés. Le SDAASP n'a pas vocation à approfondir les domaines des services aux familles et de la protection de l'enfance, et s'inscrit en complémentarité du travail déjà réalisé.

Le premier degré

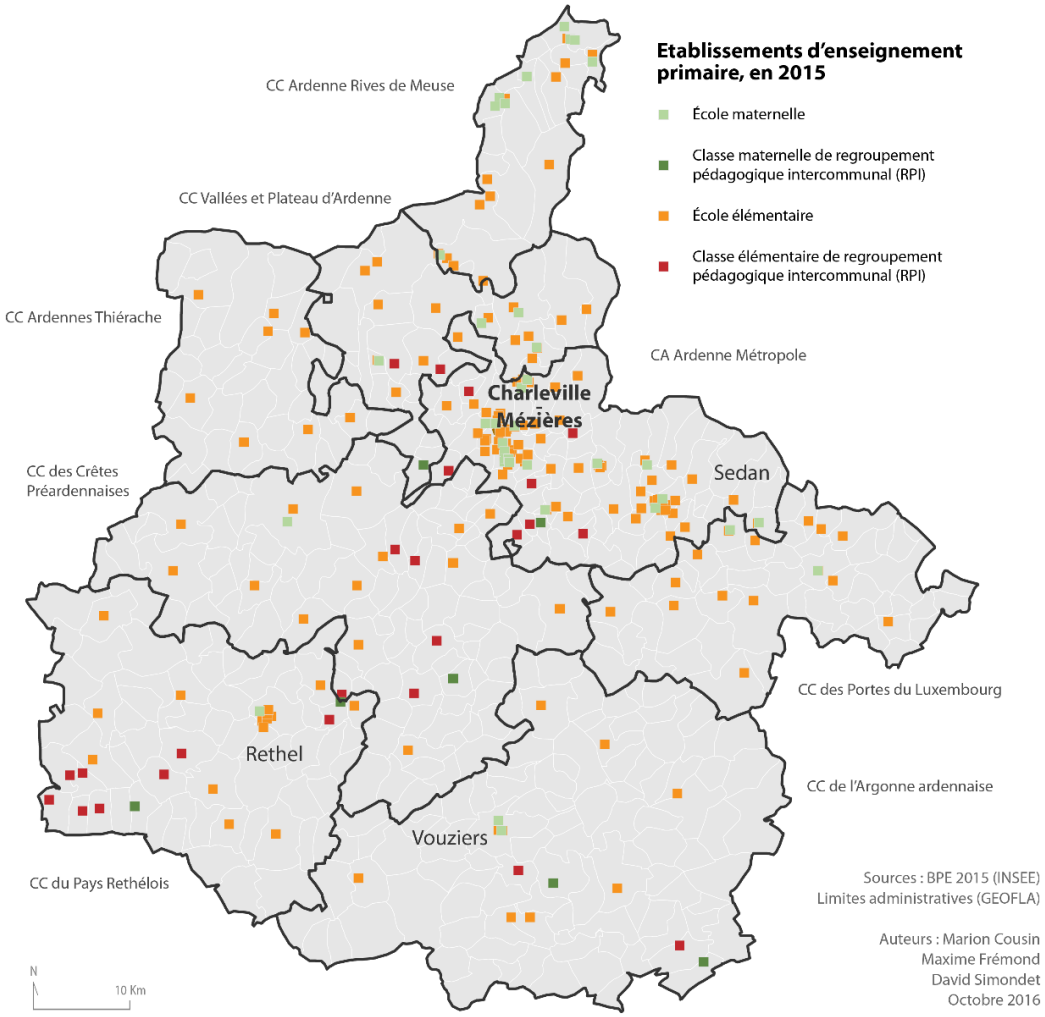

[11] Cf. Instruction du Gouvernement du 18 juillet 2016 relatif au renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aux niveaux régional et départemental.

Les écoles maternelles et élémentaires enregistrent une plus forte concentration dans les principaux pôles urbains du département. Les regroupements pédagogiques intercommunaux sont logiquement plus présents au sein des territoires les moins densément peuplés : Argonne ardennaise, Pays Rethélois et Crêtes Préardennaises.

Le second degré

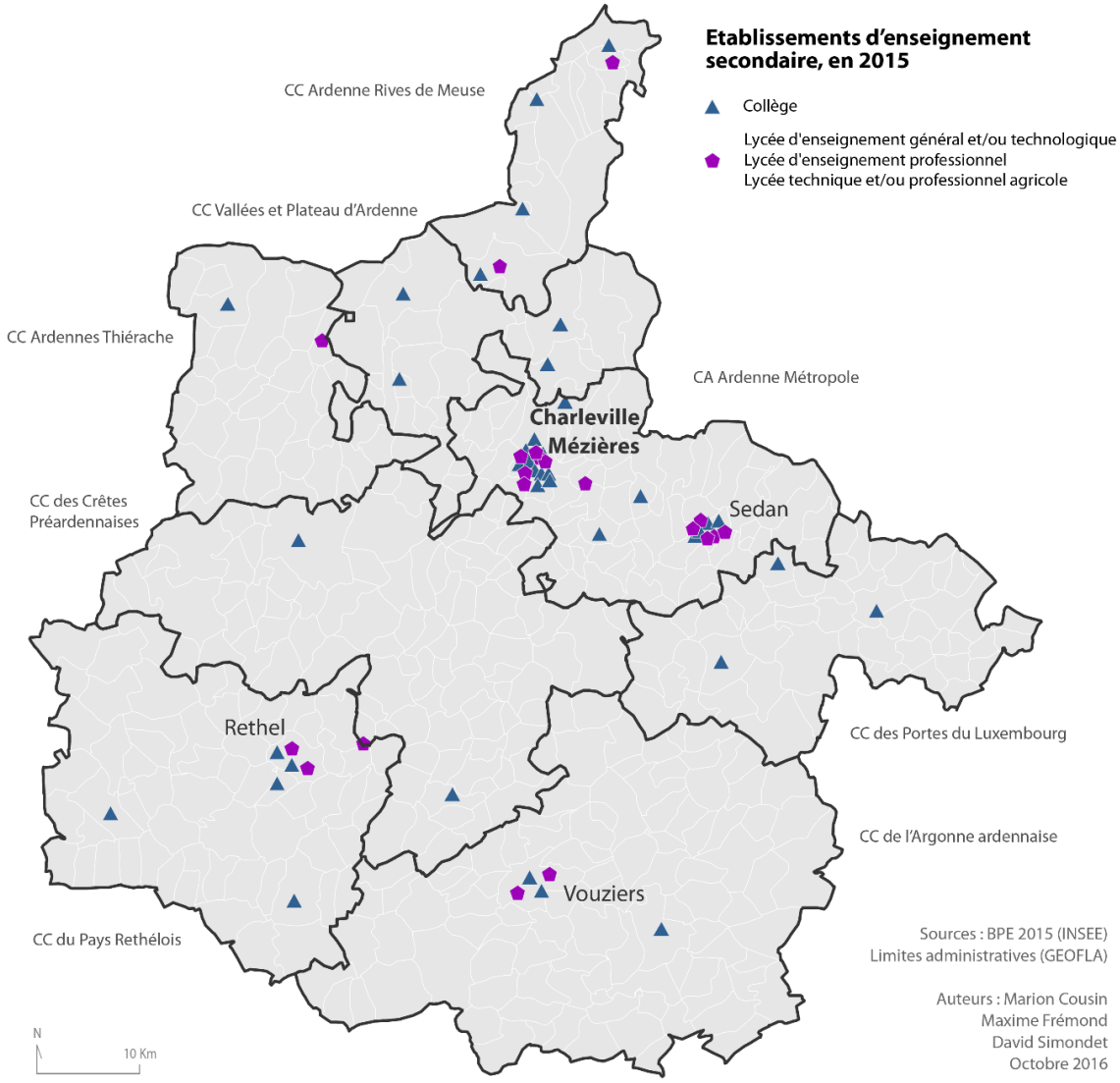

La majorité des collèges et des lycées sont situés dans les pôles de Charleville-Mézières, Sedan, Rethel et Vouziers. 3 des 8 EPCI au format 2017 n'accueillent aucun lycée.

On peut en déduire des temps de parcours parfois longs pour certains collégiens et lycéens, ce qui peut être un des facteurs d'un taux de scolarisation moindre des 15-17 ans (cf. partie suivante).

Formation

Un niveau de formation inférieur aux moyennes de comparaison, qui interroge directement l'attractivité du territoire

Le département des Ardennes fait état d'un taux de scolarisation des 18-24 ans de 37 %, taux largement inférieur aux moyennes régionale (49 %) et nationale (52 %). Avec une représentativité modérément importante de cette tranche d'âge, on peut supposer que le département accueille également un nombre moins conséquent d'étudiants.

Taux de scolarisation des 18-24 ans

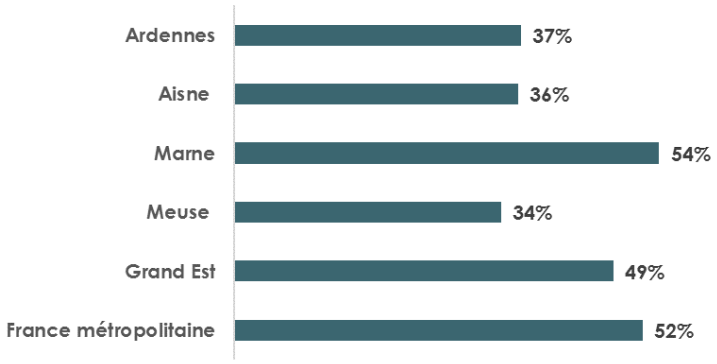

INSEE RGP 2013

Si le niveau de diplôme de la population ardennaise augmente (tout comme dans le reste du territoire français), il reste cependant bas par rapport au reste de la France métropolitaine.

Population de 15 ans et plus non-scolarisée par niveau de diplôme en 2013

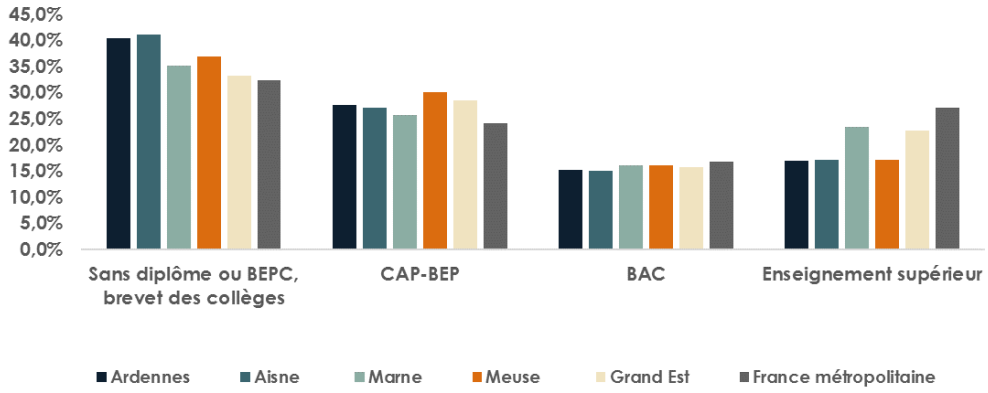

INSEE RGP 2013

De même, la population sans diplôme ou diplômée du Brevet des collèges est bien plus représentée que dans la plupart des territoires de comparaison (ex. 40 % dans les Ardennes contre 32 % pour la France métropolitaine).

L'enseignement supérieur et la formation apparaissent donc comme des enjeux prioritaires pour le territoire, d'autant plus que les acteurs de l'emploi rencontrés dans les Ardennes évoquent parfois une déconnexion entre les profils des Ardennais en recherche d'emploi et les besoins des entreprises.[12]

[12] Entretiens réalisés avec CCI, CMA, PLIE, Missions locales

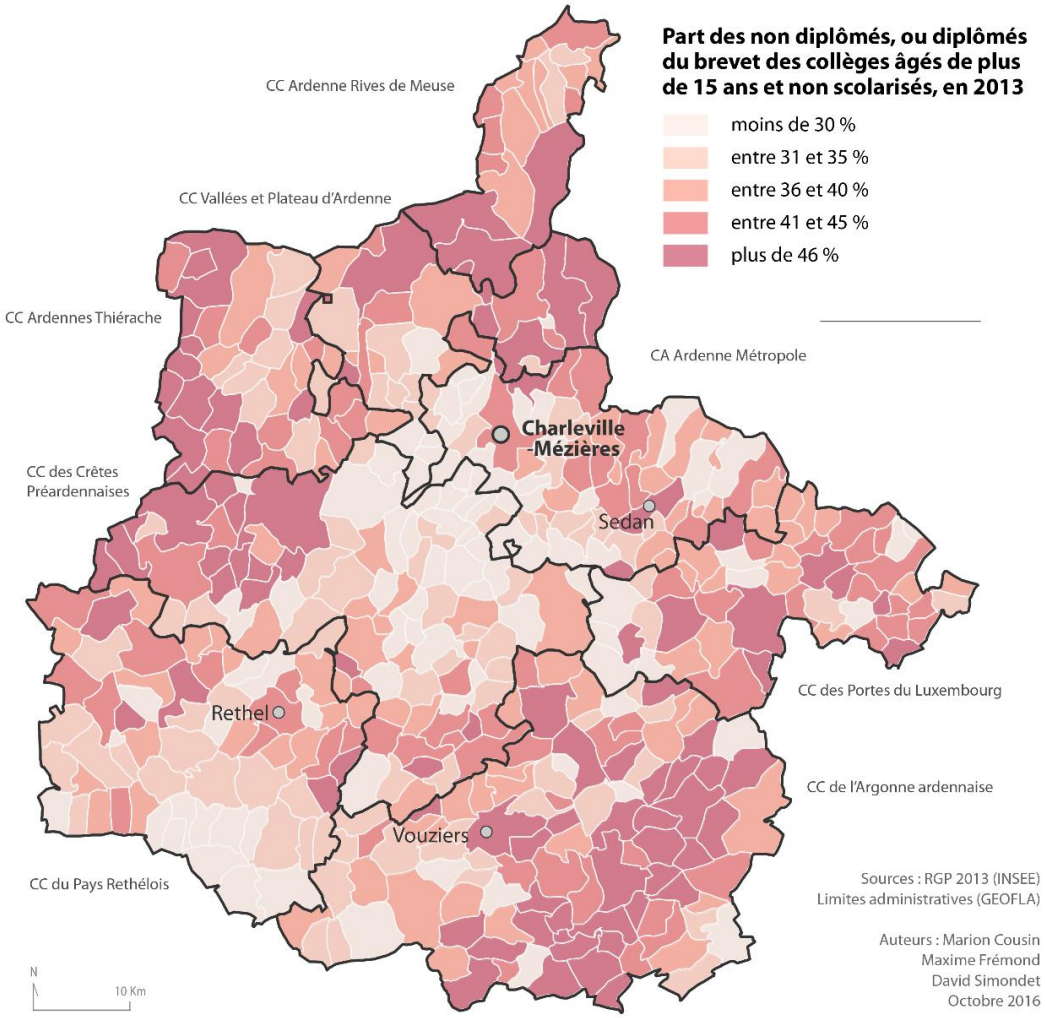

Les territoires les plus fragiles quant au niveau de diplômes sont situés :

- A l'Ouest du département, notamment en Ardennes Thiérache et dans la partie Ouest des Crêtes Préardennaises
- Au Nord, en Ardenne Rives de Meuse et Vallées et Plateau d'Ardenne
- Au Sud, en Argonne Ardennaise et dans les Portes du Luxembourg
- Dans le secteur Charleville/Sedanais

Dès lors, il existe un enjeu d'accompagnement des jeunes ardennais sur l'ensemble de leur parcours éducatif en particulier dans les territoires où la part des diplômés est la plus faible. Cet enjeu doit être appréhendé en lien avec les problématiques de mobilité.

Une promotion de l'offre de formation sur le département à développer

Les différents acteurs de l'emploi rencontrés ont mis en avant plusieurs enjeux en matière de formation dans le département. [13] Alors que le taux de chômage est élevé, certains secteurs font face à des difficultés de recrutement d'emplois qualifiés dans l'industrie des métaux, dans l'industrie du bâtiment et dans le secteur de l'hôtellerie/restauration ou de la coiffure. Les Centres de Formation des Apprentis (CFA) qui existent sur le département n'ont pas un taux de remplissage complet : *« on a des contrats d'apprentissage mais on a de vraies difficultés à trouver des jeunes »*[14].

[13] Entretiens réalisés avec CCI, CMA, PLIE, Missions locales
[14] Ibidem

On notera notamment que, au 31 décembre 2016, le CFA de Charleville-Mézières accueillait 284 apprentis pour 434 places (65 %). Le CFA de Poix-Terron enregistrait pour sa part une forte baisse de ses effectifs, passés de 533 en 2012 à 382 en 2016, alors même qu'il peut accueillir jusqu'à 750 apprenants.

Enfin, le CFA de Rethel a des taux de remplissage variables selon les formations : des niveaux relativement hauts pour le CAPA agricole (100 %) et BAC Pro Agricole (82 %), alors que le CAPA hippique (40 %) et le BAC Pro Hippique (51 %) sont fortement en sous-activité[15].

En 2015, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat comptait 749 apprentis sur le département, un chiffre qui pourrait donc augmenter.

Plusieurs causes sont évoquées par les chambres consulaires pour expliquer ce phénomène :

- Une image erronée du public sur les métiers de l'industrie et de l'artisanat notamment en termes de rémunération et d'embauche
- Une culture de l'élitisme qui n'incite pas les jeunes qui le désireraient à se lancer dans l'industrie et l'artisanat
- Des problématiques de mobilité qui rendent très difficile l'accès à la formation et à l'emploi pour certains publics

Plus généralement, les acteurs évoquent les difficultés de certaines entreprises à trouver des profils adaptés à leurs besoins (individus maîtrisant l'anglais dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie/restauration par exemple). C'est la raison pour laquelle le PLIE des Ardennes insiste sur la nécessité de « *définir les besoins en ressources humaines des employeurs, de proposer des solutions de mises en emploi adaptées et de mettre en adéquation les compétences et la certification des profils* »[16] (cf. partie « insertion et retour à l'emploi »).

Vu dans les Ardennes

Le PLIE départemental engagé dans la mobilisation des entreprises ardennaises

Depuis 2015, le département des Ardennes bénéficie d'un dispositif PLIE pour l'ensemble du territoire départemental. Le PLIE est « un dispositif qui permet la construction de parcours d'accès à l'emploi via un accompagnement renforcé et constitue un outil de proximité permettant d'adapter les compétences inemployées du territoire aux besoins des employeurs »[17].

Il est financé par le FSE (Fond Social Européen) et les collectivités locales.

Fin octobre 2016, 2 874 participants en parcours étaient enregistrés dans le dispositif ardennais. La part de sorties positives était de 55 % (CDD de plus de 6 mois à temps plein et CDI à temps plein).

Le renforcement des partenariats avec les entreprises, afin d'augmenter le nombre de sorties positives, est un enjeu fort du dispositif. Pour cela, le PLIE des Ardennes dispose d'un service dédié à la mobilisation des employeurs. Un travail partenarial a été mené avec l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH) et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), afin de permettre aux participants d'avoir une plus grande palette de choix professionnels.

En 2016, l'équipe emploi du PLIE a été en contact avec 250 employeurs du département : mises en situation professionnelle, simulations d'entretiens, visites d'entreprises….

[15] L'ensemble de ces données ont été transmises par chacun des 3 CFA.
[16] « Compte-rendu du comité de pilotage du PLIE des Ardennes », novembre 2016, p.8
[17] « Compte-rendu du comité de pilotage du PLIE des Ardennes », novembre 2016, p.2

Les points clés du diagnostic

- Un Schéma départemental des services aux familles qui sera prochainement validé et qui développe de nombreux axes d'intervention dans les champs de la petite enfance, de la jeunesse, et du soutien aux parents
- Un taux de scolarisation des 18-24 ans (37 %) largement inférieur aux moyennes régionale (49 %) et nationale (52 %).
- Une part de non-diplômés plus importante en Ardennes Thiérache, dans la partie Ouest des Crêtes Préardennaises, en Argonne Ardennaise, dans les Portes du Luxembourg et dans le Nord du département
- Des Centres de formation des apprentis (CFA) qui ne sont pas toujours complets et des difficultés de recrutement d'emplois qualifiés dans certains secteurs

Les grands enjeux

- L'articulation du SDAASP avec les actions développées dans le Schéma des services aux familles
- Un égal accès à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire
- La mise en adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises, et la promotion de l'offre existante

Les territoires prioritaires

- Franche Ouest d'Ardennes Thiérache et des Crêtes préardennaises
- Axe Vallée de la Meuse - Charleville/Sedan
- Portes du Luxembourg
- Argonne Ardennaise

Accompagnement à l'emploi

Une part importante de la population ardennaise en recherche d'emploi

Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et en augmentation

Bien que l'économie ardennaise dispose encore de nombreux atouts (PSA, fonte ardennaise, Hermès…), le déclin de l'industrie métallurgique et de la construction a conduit à de nombreuses fermetures d'usines et à une baisse de l'emploi.

Ainsi, d'une part, la population ardennaise enregistre en 2013 un taux d'activité moins élevé que celui des territoires de comparaison : 70,5 % pour les Ardennes contre 72,6 % pour la région Grand Est et 73,3 % pour la France métropolitaine. Si le taux de chômage augmente pour toutes les tranches d'âge entre 2008 et 2013, la tranche des 15-24 ans est particulièrement touchée (+ 4 points entre 2008 et 2013).

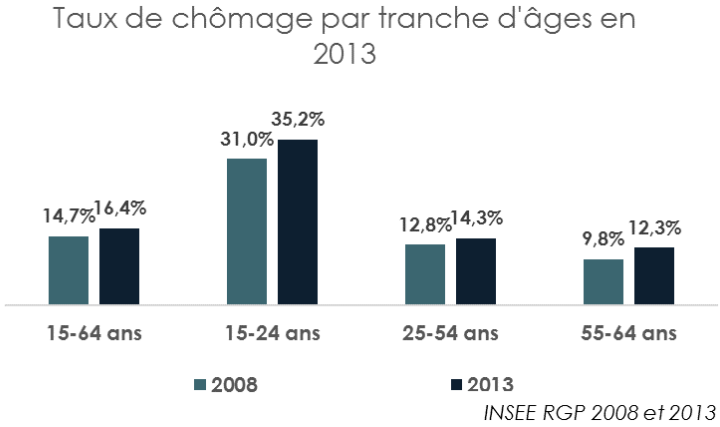

INSEE RGP 2008 et 2013

Le calcul de l'évolution des Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM) permet de dresser une première photographie des dynamiques de l'emploi de ces dernières années. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution car ne sont comptabilisées ici que les personnes inscrites à Pole emploi (catégories A, B et C).

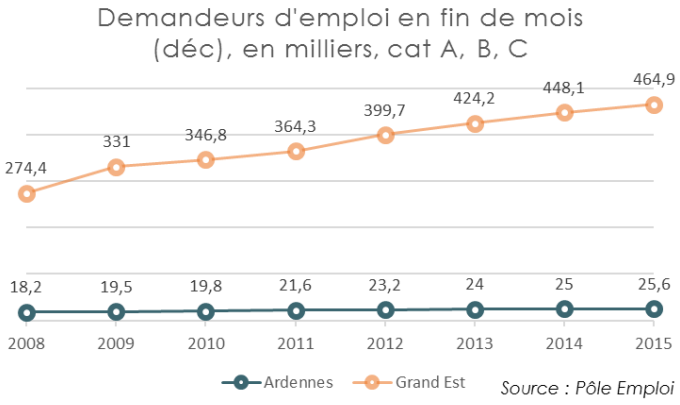

Source : Pôle Emploi

Comme le montre le graphique ci-dessus, le nombre de DEFM augmente en région Grand Est et dans les Ardennes depuis 2008, ce qui vient confirmer les constats précédents : de 23,2 milliers de DEFM ardennais en décembre 2012, on passe à 25,6 milliers en décembre 2015[18].

Cependant, le taux d'évolution du nombre de DEFM est plus élevé dans la région Grand Est (+16 % entre 2012 et 2015) que dans les Ardennes (+10 % entre 2012 et 2015) : le nombre de DEFM augmente donc dans les Ardennes, mais moins vite que dans la région Grand Est.

[18] Les données relatives aux DEFM en décembre 2015 ont été territorialisés à la commune sur la carte ci-après

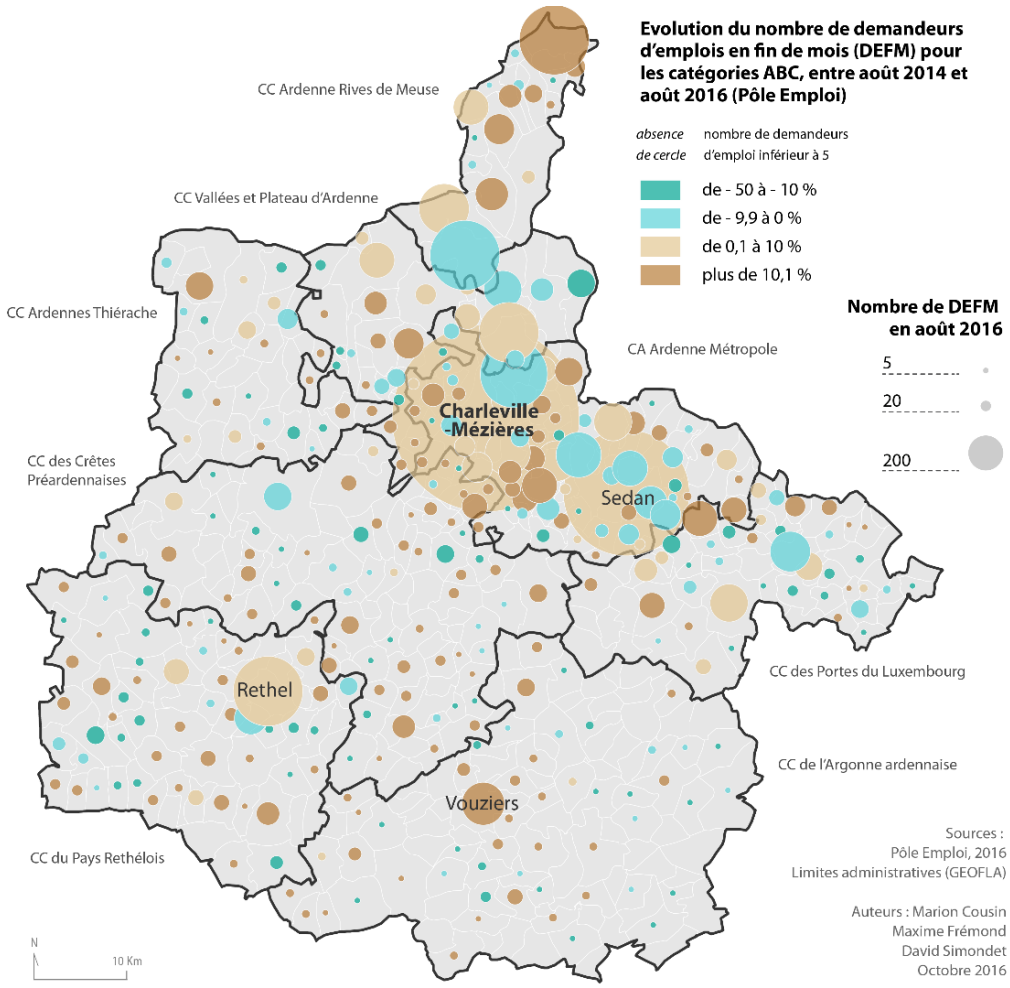

Un département, chef de file sur la définition et la conduite de la politique d'insertion

Les grandes orientations du Plan départemental d'Insertion (PDI)

Le PDI 2016-2018 est l'outil de pilotage et de mise en œuvre de la politique d'insertion du Département. Les Missions « Accueil, Accompagnement et Développement Social » (MAADS) au sein des 4 Délégations Territoriales des Solidarités (DTS) de rattachement sont chargées de décliner la politique départementale d'insertion et de lutte contre les exclusions sur les territoires (cf. partie « les interventions du Conseil départemental en matière de solidarités »).

Le PDI fixe cinq grandes orientations :

- Optimiser la connaissance du public (améliorer le partage d'information avec les partenaires, partager les bonnes pratiques pour pouvoir les généraliser, mettre en place un Observatoire des parcours et de l'insertion…)
- Créer les conditions de mise en œuvre d'un parcours (développer et pérenniser le réseau des référents, adapter et diversifier les modalités d'accompagnements des bénéficiaires…)
- Renforcer la gouvernance de la politique d'insertion (harmoniser les pratiques à l'échelon départemental, construire un plan d'actions stratégique concerté…)
- Assurer l'organisation d'un partenariat à plusieurs niveaux (agir pour que l'Insertion devienne un domaine transversal avec les autres services et directions de la collectivité…)

- Intégrer la dimension participative des personnes bénéficiaires du RSA (Rendre accessible et compréhensible les procédures, écrits, dispositifs aux usagers, s'engager dans une démarche participative rendant acteur les usagers dans l'élaboration des politiques d'insertion…)

Un accompagnement des bénéficiaires du RSA mis en place par une diversité d'organismes extérieurs

Les bénéficiaires du RSA socle sont assujettis à une obligation d'accompagnement que le Conseil départemental se doit d'organiser. L'enjeu d'accompagnement des bénéficiaires du RSA est d'autant plus important que leur nombre est particulièrement important dans les Ardennes et en constante augmentation (cf. partie « fragilité socio-économique »). Suite à un diagnostic de situation, le bénéficiaire est orienté vers un organisme chargé de l'accompagner dans son insertion sociale et/ou professionnelle.

Auparavant réalisés par des organismes extérieurs, les diagnostics des bénéficiaires du RSA sont aujourd'hui directement pris en charge par des professionnels du Département[19]. Ils sont ensuite orientés vers :

- Un accompagnement professionnel réalisé par Pôle Emploi
- Un accompagnement socio-professionnel ou préprofessionnel délégué à 15 structures réparties sur le département (CCAS, centres sociaux et socio-culturels, associations diverses) et coordonnées par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi départemental
- Un accompagnement social délégué à 12 structures réparties sur le département majoritairement CCAS, centres sociaux et centres socio-culturels

L'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans est délégué aux quatre Missions locales du territoire.

L'harmonisation des pratiques sur les territoires est donc un enjeu important pour le territoire ardennais, enjeu faisant d'ailleurs l'objet d'une fiche action au sein du PDI

Les points clés du diagnostic

- Un Plan départemental d'Insertion (PDI) 2016-2018 qui constitue un outil de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion sur le département
- Un taux de chômage dans les Ardennes supérieur aux moyennes régionale et nationale
- Un chômage des 15-24 ans particulièrement élevé : 35,2 % en 2013
- Un accompagnement social et socio-professionnel majoritairement délégué à des organismes extérieurs (centres sociaux, CCAS…)
- La mise en place de l'accompagnement global en partenariat avec Pôle Emploi à partir d'avril 2017

Les grands enjeux

- La création de conditions favorables pour permettre le retour à l'emploi, notamment chez les jeunes
- La visibilité du Conseil départemental dans l'accompagnement et le financement du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA
- L'harmonisation des pratiques d'insertion des bénéficiaires du RSA sur les territoires
- La mise en place d'une coordination renforcée avec Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global

[19] Au cours de l'année 2015, 3 448 diagnostics ont été réalisés (« Rapport d'activité Politique Sociale Insertion et Développement Social, Conseil Département », 2015, p. 8.)

Accompagnement social et accès aux droits

Des niveaux de fragilité plus importants qu'en France métropolitaine

Les données les plus récentes font état d'un niveau de revenus de la population ardennaise de 21 531 € par foyer fiscal pour l'année 2015, contre 25 874 € pour la France métropolitaine. La part des foyers fiscaux imposés confirme cette tendance : 37,8 % au niveau départemental, contre 45,5 % au niveau national. Les Ardennes ont ainsi une situation proche de l'Aisne et de la Haute-Marne et moins favorable que la moyenne de la nouvelle région.

Revenus de la population en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Source : DGFiP 2015		
Ardennes	21 531 €	37,8%
Aisne	21 902 €	38,6%
Marne	26 560 €	48,3%
Haute-Marne	21 781 €	40,4%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Par ailleurs, dans le département, 28,6 % des foyers allocataires CAF, en juin 2016, étaient bénéficiaires du RSA, soit un taux bien plus élevé que Grand Est (21,7 %), et plus encore que celui de la France métropolitaine (14,3 %).

Part des foyers allocataires CAF bénéficiaires du RSA de 2012 à 2015

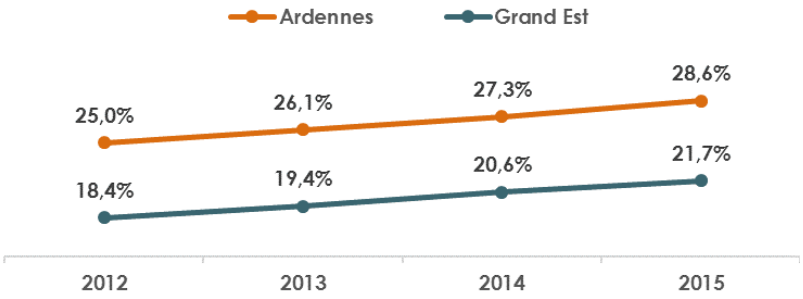

Source : Caf data

Le département des Ardennes connaît une hausse conséquente du nombre de foyers allocataires au RSA, passés de 12 562 en 2012 à 14 164 en 2015. Ce phénomène a d'ailleurs un impact fort sur les dépenses du Conseil départemental qui sont en augmentation constante depuis 2010[20]. Le département se situe au 5ème rang national en matière de recours aux aides sociales.

En lien avec une situation économique difficile, les Ardennes voient leur population se fragiliser depuis de nombreuses années. Le PDI constate que : *« Dans la région Champagne-Ardenne, le département des Ardennes est celui qui présente la plus grande fragilité. La*

[20] Programme départemental d'insertion 2016-2018p. 33.

précarité y est fortement liée à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle. Le taux de chômage est élevé, et les femmes sont moins souvent actives ».

Des niveaux de fragilité inégaux sur le territoire départemental

L'indice de fragilité, qui s'appuie sur différents indicateurs clés (part des familles monoparentales, taux de chômage, revenu fiscal moyen, part des bénéficiaires de la CMU-C et part des non diplômés), témoigne d'importants écarts entre les communes ardennaises.

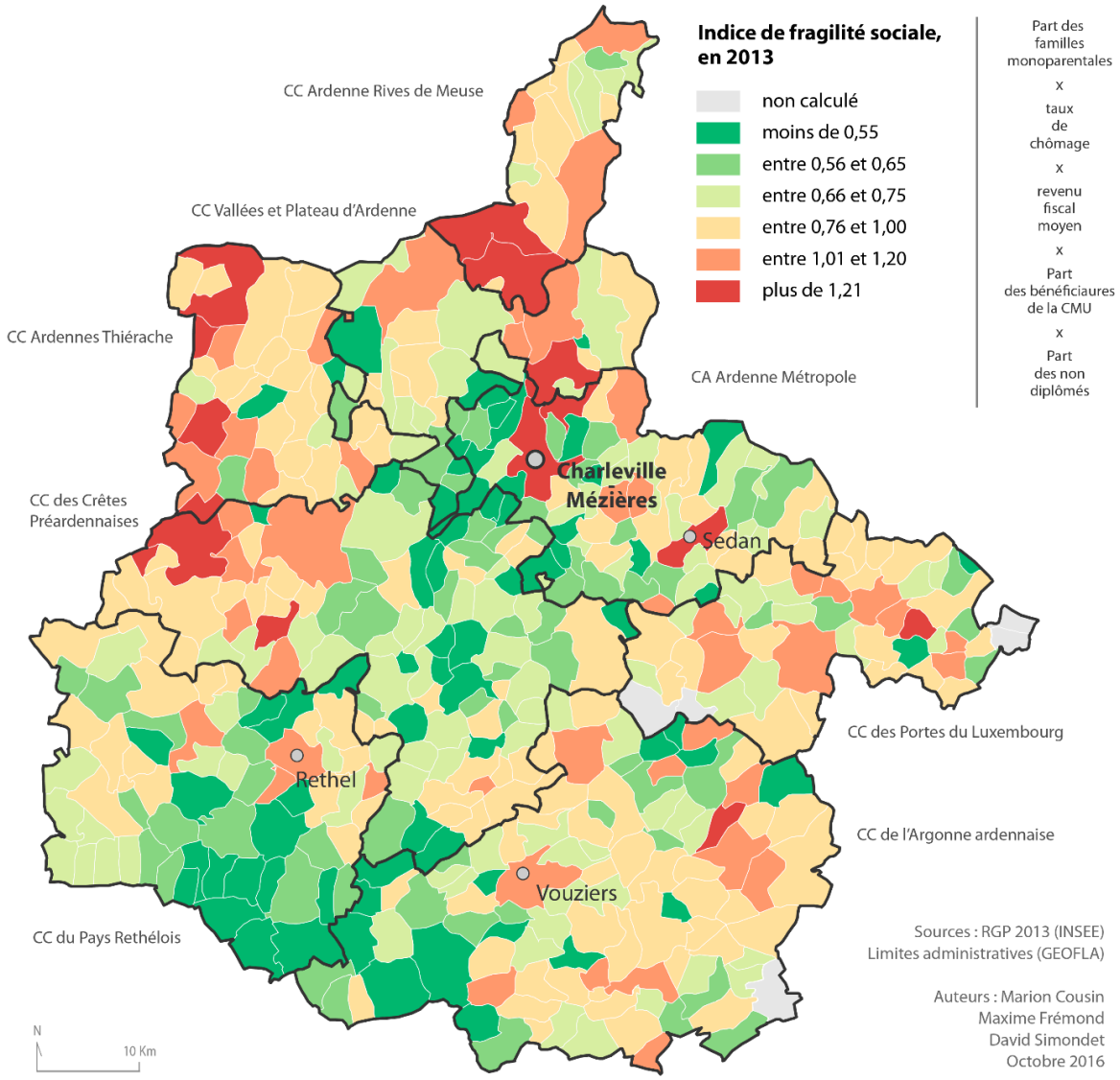

Ainsi, les publics vulnérables sont plus présents :

- Dans les principales villes (Charleville-Mézières et Sedan, en particulier au sein des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire[21])
- Au Nord et à l'Ouest du département
- De façon plus modérée, à l'Est

Au regard de cet indice, le centre et le Sud des Ardennes ont une situation plus favorable.

Dès lors, d'importants enjeux sont présents afin de permettre aux ménages d'accéder à des conditions de vie décentes et prévenir les situations de fragilité.

[21] De nombreux travaux ont été élaborés dans le cadre des Contrats de Ville, qui ont par ailleurs identifié de nombreuses actions.

Les interventions du Conseil départemental en matière de solidarités

L'organisation départementale de la solidarité

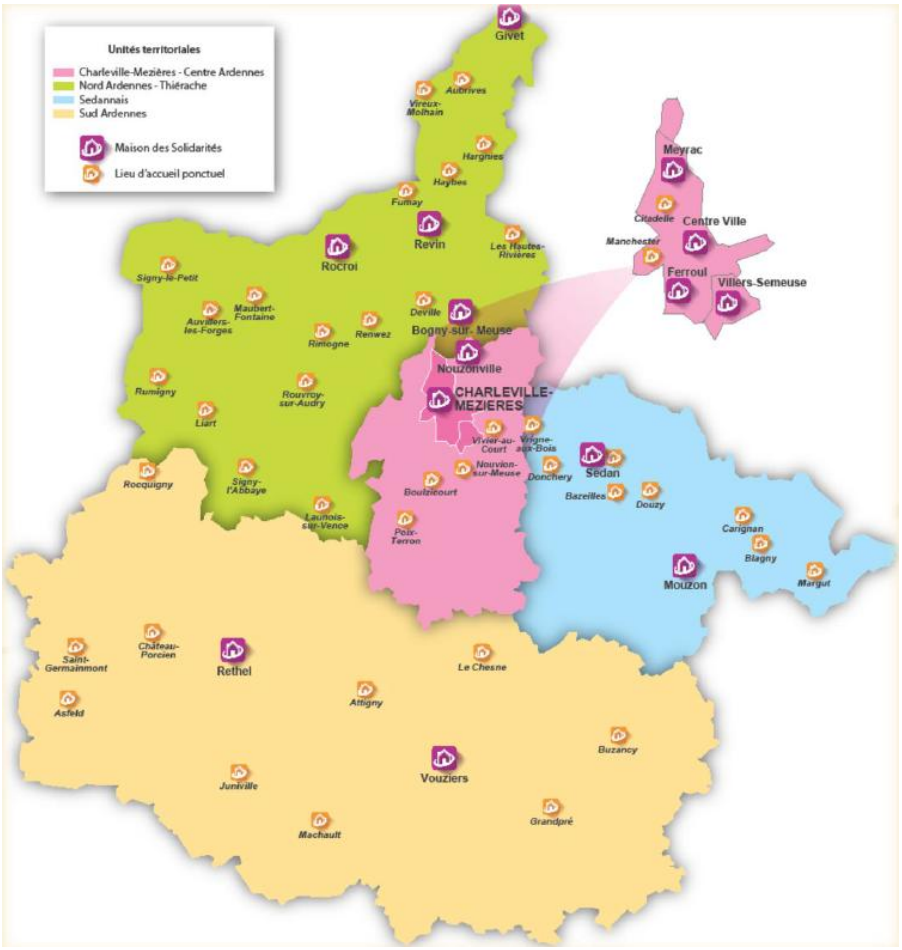

Pour mettre en œuvre ses politiques, la Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite dispose de deux organisations complémentaires :

- Le niveau central, chargé de concevoir les politiques sociales départementales, de piloter leur mise en œuvre et de contrôler les conditions d'application
- Le niveau territorial, interlocuteur principal de l'usager, assure l'accueil, l'accompagnement et le traitement des demandes individuelles[22].

Au niveau des 4 territoires, rattachés à la Délégation Territoriale des Solidarités (DTS), 3 missions sont portées :

- Accueil, développement et accompagnement social
- Enfance Parentalité - Protection de l'Enfance et Protection Maternelle et Infantile
- Personnes Âgées et Personnes Handicapées[23]

Les usagers peuvent entrer en contact avec le Conseil départemental au sein de 14 Maisons des Solidarités, auxquels viennent s'ajouter de nombreux lieux d'accueil ponctuels (permanences). Cette organisation permet ainsi un important maillage du territoire.

[22] Ibidem, p. 7.
[23] A noter que les compétences des Centre Locaux d'Information et de Coordination sont désormais assurées par le Département.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la majorité des habitants du département se situe à moins de 15 minutes d'une Maison des Solidarités, soit 94 % de la population, et que les territoires les plus fragilisés bénéficient d'une présence accrue des services sociaux (cf. indice de fragilité sociale).

Couverture de la population par tranche de temps par les Maisons des Solidarités (MDS)

Temps	Population	%
BPE, RGP (INSEE), CD08		
Temps	Pop	% Pop
moins de 5 minutes	141 588	50%
moins de 10 minutes	223 869	79%
moins de 15 minutes	265 881	94%
moins de 20 minutes	281 116	100%
moins de 30 minutes	281 969	100%

Seules les franges Sud-Est et Sud-Ouest ont des temps d'accès supérieurs, mais différentes permanences (non prises en compte ici) permettent de compenser cet éloignement. Quoi qu'il en soit, la quasi-totalité de la population est située à moins de 20 minutes d'une Maison des solidarités.

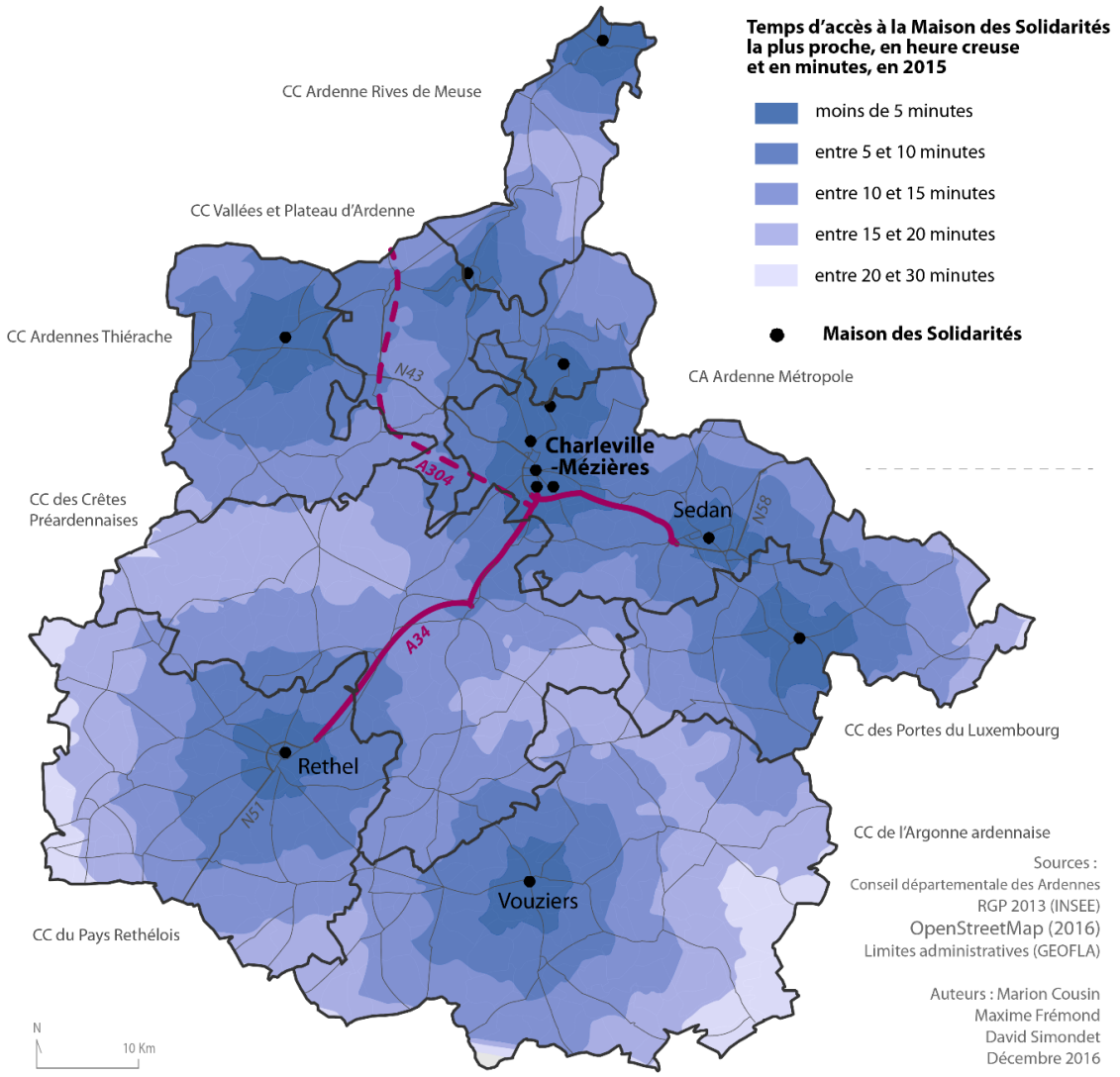

Les projets sociaux de territoire : un outil de pilotage de l'action sociale

En 2015, le Département a fait le choix d'impulser des « Projets sociaux de territoire ». A la suite d'un diagnostic départemental et territorialisé, un plan d'actions a été élaboré. Il est ensuite décliné pour chacun des 4 territoires sur la base de 5 orientations :

- « *Réaffirmer la place de chef de file du Conseil départemental dans l'environnement partenarial*
- *Valoriser les actions en faveur du public, l'accueil et la notion de service au public*
- *Densifier le partenariat et le travail en réseau*
- *Promouvoir l'idée de parcours co-construit et fondé sur les besoins et attentes de l'usager (droits des usagers, évaluation interdisciplinaire des situations, anticipation afin d'éviter les ruptures d'accompagnement)*
- *Optimiser les procédures et dispositifs* »[24]

Sans constituer un schéma à part entière, le Projet social de territoire offre un cadre de réflexion pour les agents des services territorialisés du Département, ainsi qu'un véritable outil de management. A différents échelons dans l'organigramme de la collectivité, ceux-ci sont ainsi acteurs du changement en fonction des réalités de chaque territoire. Cette démarche est pilotée par le Délégué Territorial des Solidarités et son équipe d'encadrement, en lien étroit avec les équipes et les partenaires locaux.

Les relais de proximité : des niveaux de structuration inégaux selon les territoires et les acteurs

Le Département assure un maillage particulièrement conséquent du territoire ardennais. Par ailleurs, le travail de partenariat avec plusieurs acteurs de proximité (MSAP, Centres socioculturels, certains CCAS) permet d'informer, d'accompagner et d'orienter les usagers à un réel échelon de proximité. A noter toutefois que la présence des acteurs précédemment cités est inégale selon les territoires, tout comme leurs niveaux de structuration, en particulier pour les CCAS.

L'enquête menée auprès de différents services (mairies, EPCI, CCAS, centres socioculturels, MSAP, MDS...) a permis de pointer que 77 % des structures étaient en capacité d'assurer, si besoin, l'orientation vers d'autres services d'accompagnement.

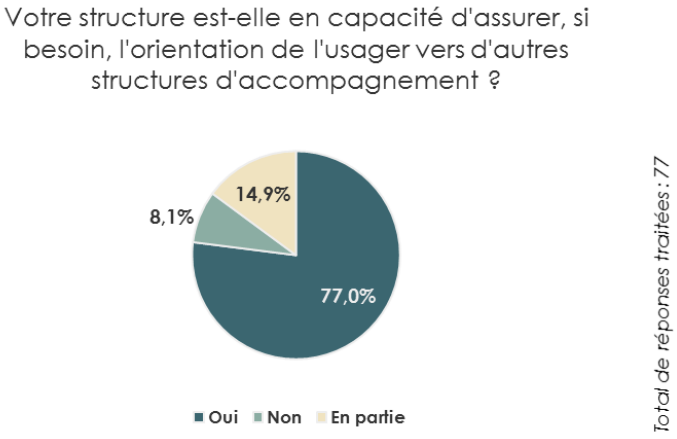

Les réponses varient cependant fortement selon les acteurs. Lorsque les centres socioculturels, les CCAS et les MSAP déclarent être tous en capacité d'assurer une orientation, ce n'est pas le cas des mairies, qui à 56 % déclarent être en partie en capacité d'orienter, ou ne pas être en capacité.

Les CCAS, quant à eux, sont nombreux mais avec des niveaux d'intervention très hétérogènes et ne disposent pas tous des compétences nécessaires pour orienter les usagers

[24] Projet social de territoire complet, p.13.

de façon pertinente. A ce titre, la création de CIAS a été évoquée par de nombreux acteurs sociaux rencontrés au moment de l'élaboration du SDAASP, dans la mesure où cela permettrait de mutualiser les moyens et compétences en complément de ceux du Conseil départemental.

L'organisation du premier accueil social inconditionnel de proximité : un levier d'amélioration de l'accessibilité des services pour les publics les plus fragiles

Les résultats de l'enquête soulèvent une question centrale en matière de travail social : celle du repérage et de l'orientation de l'usager vers le bon interlocuteur. Les différents acteurs en contact avec le public ne sont pas tous en capacité d'assurer un premier accueil social de proximité, en amont des services du Conseil départemental.

Ces éléments font écho à une dynamique impulsée au niveau national : la création d'un dispositif, à l'échelle de chaque département, permettant d'assurer un accueil social inconditionnel de proximité. Celle-ci a été lancée à la suite des Etats généraux du travail social, et du « Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social » adopté en octobre 2015. Les modalités d'organisation d'un accueil social inconditionnel de proximité sont précisées au sein des SDAASP[25].

Cette mesure a pour but de répondre à plusieurs difficultés[26] :

- Délais importants d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux
- Morcellement de l'accompagnement des personnes lié à la complexité et à l'empilement des dispositifs, et difficulté de prise en compte globale des besoins des personnes
- Intervention sociale davantage réparatrice que préventive
- Taux de non recours aux droits élevé
- Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Difficultés pour les professionnels à coordonner leurs interventions

Le premier accueil social inconditionnel de proximité suppose :

- L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social
- La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
- Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
- Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation

Le premier accueil social inconditionnel, via une organisation en « guichet intégré », permet donc de proposer le plus tôt possible des réponses adaptées, en amont de la dégradation des situations.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental est en charge de ce dispositif, aux côtés des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des CCAS/CIAS. D'autres acteurs de proximité seront également associés notamment les MSAP et les centres socioculturels.

La formalisation et la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité dans les Ardennes s'appuiera sur les quatre Délégations territoriales des solidarités (DTS) (cf. fiche action n°3 du SDAASP).

[25] Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social, mesure 4, pp. 14.
[26] « Le premier accueil social inconditionnel de proximité », Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, fiche descriptive, mai 2016.

Focus

Au regard d'importants niveaux de fragilité, des freins à l'accès aux services qui dépassent les problématiques de mobilité

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, porte différents dispositifs destinés aux habitants les plus fragiles. Pourtant, la question de l'accessibilité des services pour ces publics va au-delà des stratégies sectorielles de la collectivité.

Il convient de dépasser une lecture spatiale des inégalités d'accès aux services, et déployant une approche par public. A titre d'exemple, un actif disposant d'une voiture peut accéder à l'ensemble de l'offre de services, ce qui ne sera pas le cas d'une personne fragile sur le plan socioéconomique sans mode de transport individuel, bien plus isolée.

A cela, d'autres freins peuvent être mentionnés :

- Un recours aux droits moindre de la part des publics précarisés
- Des démarches réalisées souvent plus tardivement, ce qui implique des situations administratives complexes, et donc un besoin d'accompagnement plus conséquent
- Une dématérialisation qui constitue un facteur d'exclusion supplémentaire
- Des besoins d'accueil physique qui seront toujours présents, pour les publics en situation d'illettrisme par exemple

En conséquence, le plan d'actions du SDAASP devra appréhender finement les besoins et usages des publics fragilisés, en vue de développer des modes d'accès adaptés, qui dépassent la seule facilitation de la mobilité. Cet axe constitue un point essentiel d'une politique de cohésion sociale efficiente et concerne tant les territoires urbains que les territoires ruraux des Ardennes.

Formalités administratives : temps d'accès et horaires d'ouverture

Le temps d'accès aux agences de la CPAM et MSAP proposant un premier niveau de service pour la CPAM, est inférieur à 20 minutes pour une large majorité du territoire ardennais.

Le territoire le plus éloigné se situe en Argonne ardennaise mais cet EPCI bénéficie de la présence d'une MSAP à la demande et de la proximité des MSAP de Varonne-en-Argonne et Dun-sur-Meuse dans le département de la Meuse.

Couverture de la population par tranche de temps par la CPAM

Temps	Population	%
BPE, RGP (INSEE), CPAM		
moins de 5 minutes	149 735	53%
moins de 10 minutes	233 717	83%
moins de 15 minutes	273 976	97%
moins de 20 minutes	280 779	100%
moins de 30 minutes	281 969	100%

Grâce au réseau des MSAP, 83 % de la population est située à moins de 10 minutes d'un point d'accueil de la CPAM, et 97 % à moins de 15 minutes.

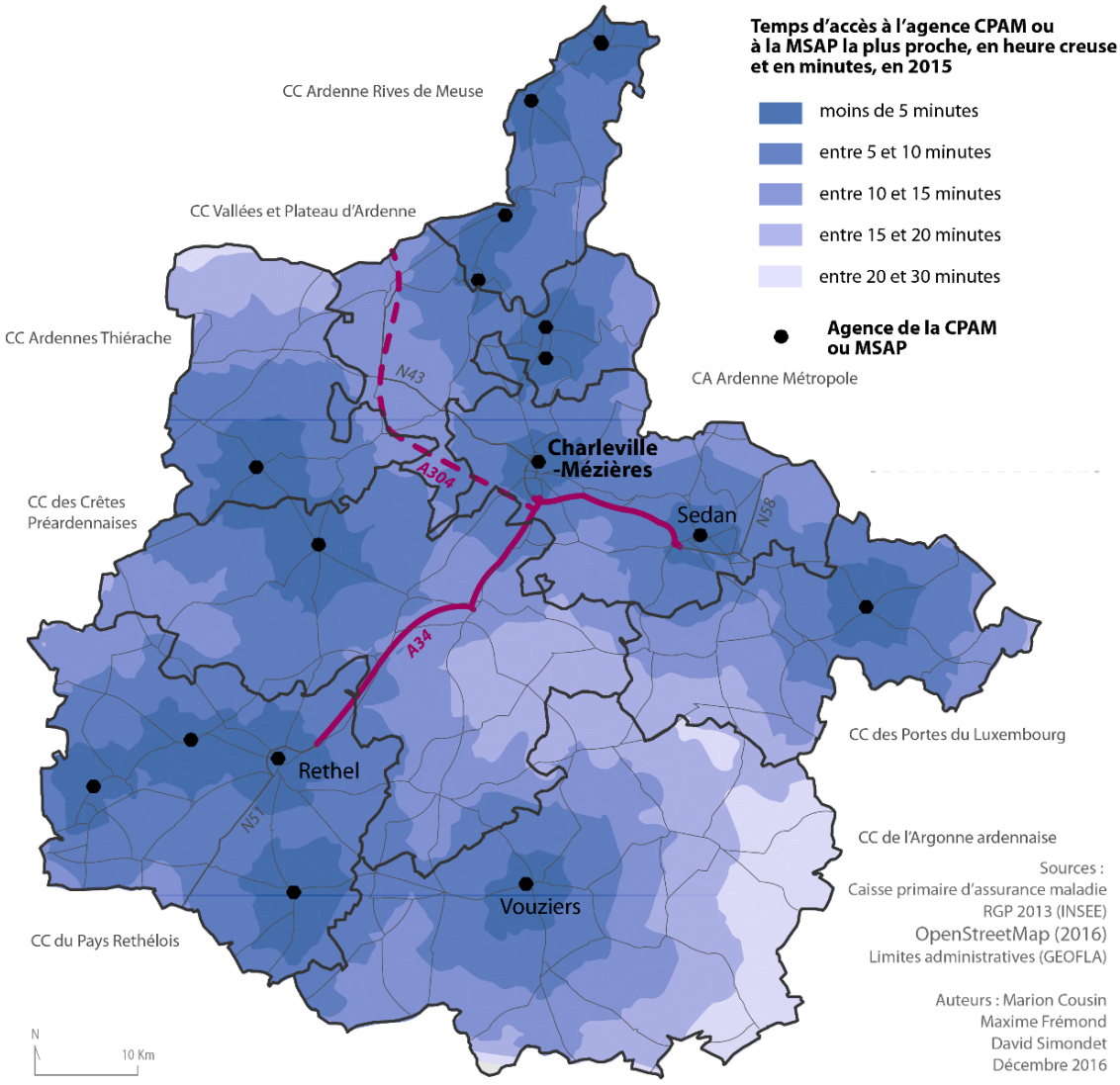

99 % de la population ardennaise est située à moins de 15 minutes d'un point d'accueil CAF, ou d'une MSAP. 59 % de la population se situe même à moins de 5 minutes.

Couverture de la population par tranche de temps par la CAF

Temps	Population	%
BPE, RGP (INSEE), CAF		
moins de 5 minutes	165 598	59%
moins de10 minutes	259 092	92%
moins de 15 minutes	277 923	99%
moins de 20 minutes	281 969	100%

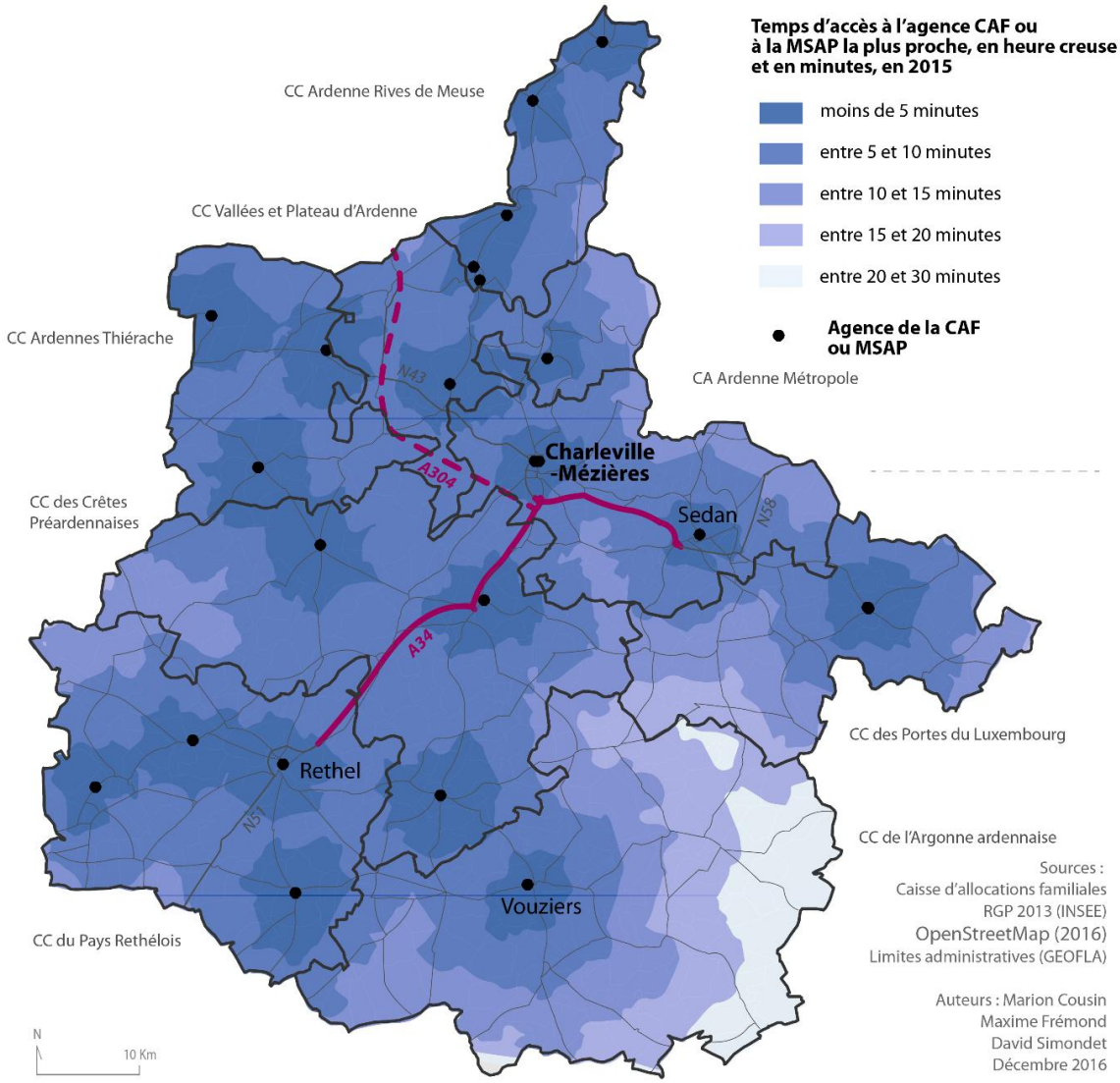

Comme la CAF et la CPAM, grâce à ses propres agences et au réseau de MSAP, Pôle Emploi bénéficie d'un niveau de proximité relativement conséquent : 63 % de la population est située à moins de 5 minutes d'un point d'accueil Pôle Emploi ou d'une MSAP.

Couverture de la population par tranche de temps par Pôle emploi

Temps	Population	%
BPE, RGP (INSEE), Pôle emploi		
moins de 5 minutes	170 928	61%
moins de 10 minutes	261 731	93%
moins de 15 minutes	277 923	99%
moins de 20 minutes	281 969	100%

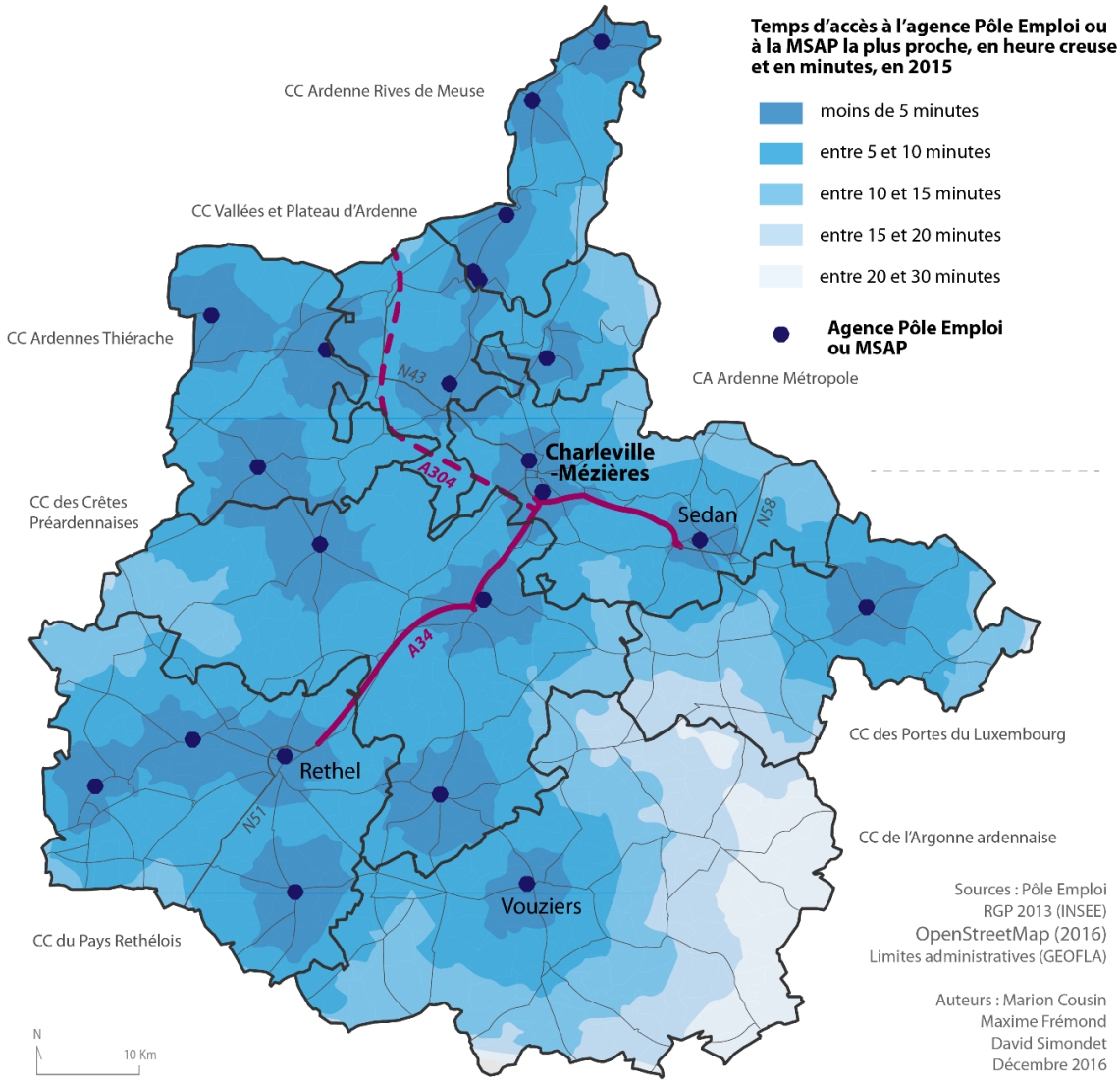

Des amplitudes horaires d'ouverture qui varient très fortement en fonction des organismes/institutions/collectivités

	Ensemble des services		Hors Mairies	
	Nb	Heures	Nb	Heures
Source : © IdéesLibres.org, DILA – 05/2014				
Ardenne Rives de Meuse	33	20,9	14	25,6
Ardennes Thiérache	39	10,1	3	39,5
Argonne Ardennaise	106	5,7	12	19,9
Ardenne Métropole	120	23,8	56	31,8
Crêtes Préardennaises	98	6,2	4	25,3
Pays Rethélois	81	10,9	16	24,6
Vallées et Plateau d'Ardenne	38	16,5	8	23,5
Portes du Luxembourg	52	8,8	4	28,6
Moyenne départementale	71	12,5	15	27,3

Un autre indicateur de l'accessibilité des services au public, plus qualitatif que le temps d'accès, est l'amplitude des horaires d'ouverture[27]. Les horaires de 567 services ont ainsi été identifiés et consolidés, en vue de construire une amplitude horaire d'ouverture moyenne hebdomadaire, par EPCI au format 2017.

Au regard de cet indicateur, les territoires intercommunaux au format 2017 font état de niveaux très diversifiés : lorsque Ardenne Métropole a une ouverture hebdomadaire moyenne de ses 120 services de 23,8 heures, l'Argonne Ardennaise fait état d'une amplitude de 5,7 heures.

450 mairies sont recensées dans cette base de données (sur les 567 services traités) ce qui a une incidence forte sur les degrés d'ouverture, les amplitudes horaires des mairies étant parfois très faibles en milieu rural.

Cependant, hors mairies, l'Argonne Ardennaise (12 services) garde l'amplitude moyenne la moins importante du département (19,9 heures) suivie de Vallées et Plateau d'Ardenne (8 services) avec une amplitude de 23,5 heures et du Pays Rethélois (16 services) avec une amplitude moyenne de 24,6 heures.

	Mairies		Organismes de prestations sociales	
	Nb	Heures	Nb	Heures
Source : © IdéesLibres.org, DILA – 05/2014				
Ardenne Rives de Meuse	19	17,4	8	25,8
Ardennes Thiérache	36	7,6	2	37,3
Argonne Ardennaise	94	3,9	2	21,0
Ardenne Métropole	64	16,7	8	36,9
Crêtes Préardennaises	94	5,4	2	34,5
Pays Rethelois	65	7,5	5	22,8
Vallées et Plateau d'Ardenne	30	14,6	2	18,8
Portes du Luxembourg	48	7,2	1	27,0
Moyenne départementale	56	8,8	4	28,9

Dans les Ardennes, une mairie est ouverte en moyenne 8,8 heures par semaine, avec de nouveau de très d'importants écarts entre les territoires.

Il en est de même pour les organismes de prestations sociales (CAF, MSA, CARSAT, Pôle emploi et CPAM), qui sont plus ouverts dans le territoire d'Ardennes Thiérache (37,3 heures) que dans l'Argonne Ardennaise (21 heures), ou Vallées et Plateau d'Ardenne (18,8 heures).

Des opérateurs de service qui se retirent des territoires, mais s'appuient sur les MSAP pour maintenir leur offre de proximité

Le rapport de la mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles établit : « *sous l'effet d'une recherche de réduction des coûts, l'implantation des services au public a principalement obéi ces dernières années à une logique de concentration. En conséquence, de nombreux points d'accès aux services ont été fermés dans les territoires les moins denses* »[28]. Par ailleurs, la dématérialisation des services permet de limiter le nombre de déplacements pour une majorité d'individus accoutumés aux outils numériques.

[27] Les services comptabilisés sont les suivants : l'ADIL, l'AFPA, l'ANAH, la Banque de France, la CAF, la CARSAT, la CCI, les centres d'impôts fonciers, les chambres consulaires, le CIDF, la CPAM, la DDCSPP, la DDT, la DIRECCTE, la DREAL, les EPCI, l'inspection académique, les Mairies, la MDPH, la MSA, les MSAP, les Missions locales, la PMI, la Préfecture, les Sous-Préfecture, les différents services de la DGFiP…

[28] Rapport de la mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles remis à Madame la Ministre du Logement, de Madame Carole DELGA, députée de Haute-Garonne et Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère, avril 2013, p.32.

Cependant, à cette logique de concentration, le rapport propose de substituer une logique de mutualisation des services afin de réduire les coûts (locaux, matériel, ressources humaines) tout en maintenant un service de qualité sur l'ensemble des territoires pour les individus ayant besoin d'accompagnement. Les MSAP s'inscrivent directement dans cette logique et ont pour objectif de maintenir une offre de proximité (cf. partie MSAP) et d'accompagner les publics les plus en difficulté.

En conséquence, si la proximité géographique de ces différents services n'est pas une nécessité pour tous les usagers, il convient toutefois de veiller à ce que les publics les plus en difficulté et les plus isolés bénéficient de modalités d'accompagnement adaptées dans l'exercice de leurs démarches, qu'elles soient ou non dématérialisées.

Par ailleurs, il convient également de noter la réorganisation des services de l'Etat dans le Département avec l'identification de relais de proximité permettant la délivrance de services de l'Etat à l'échelle locale.[29]

Les résultats de l'enquête : des modalités de réalisation du service diversifiées

Méthodologie utilisée

Durant les mois de novembre-décembre 2016, une enquête a été menée auprès de différents services du territoire départemental afin d'approfondir le diagnostic sur le plan qualitatif.

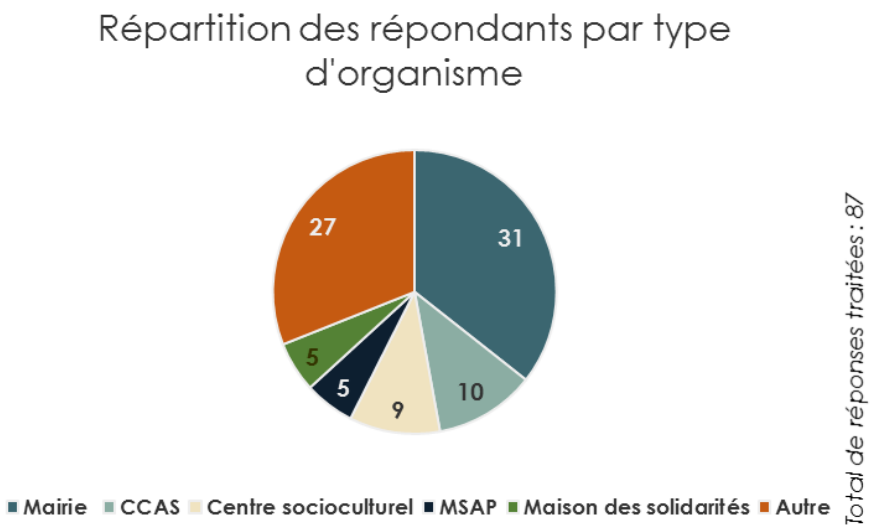

Ce questionnaire a suscité une mobilisation importante : 92 réponses ont été recueillies, dont 87 exploitables. Le profil des répondants était le suivant :

- Mairies (31)
- CCAS (10)
- Centres socioculturels (9)
- Maisons des solidarités (5)
- MSAP (5)
- Autre (associations, MDPH, ADIL, Missions locales, associations, CAF, MSA, EPCI…)

[29] Instruction du gouvernement relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'Etat dans les territoires, 5 novembre 2015

A l'exception des Mairies, des services qui pour la plupart assurent de nombreuses permanences

Les caractéristiques du territoire ardennais (faible densité) ont amené de nombreux acteurs à fonctionner avec un système de permanences : 37,7 % des répondants à l'enquête.

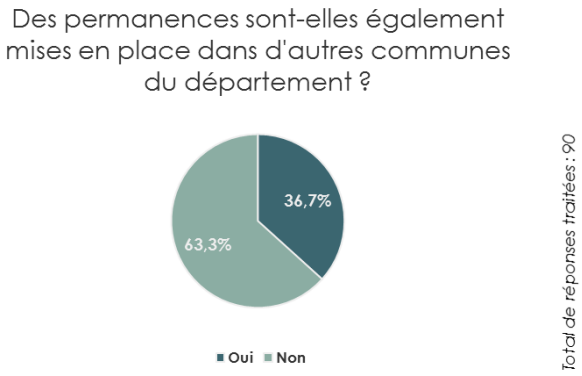

Or, si l'on ne prend pas en compte les mairies, 70 % des « autres acteurs » (associations, MDPH, ADIL, Missions locales, associations, CAF, MSA…) réalisent des permanences, tout comme 44 % des Centres socioculturels, 100 % des Maisons des solidarités et une MSAP (cf. partie « MSAP).

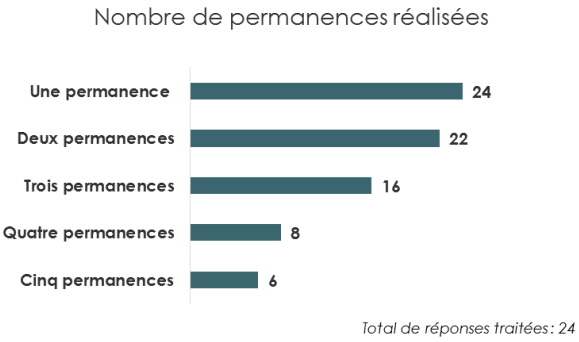

La majorité des services interrogés réalisent au moins trois permanences (soit 16 services), 8 en réalisent quatre et 6 en réalisent cinq.

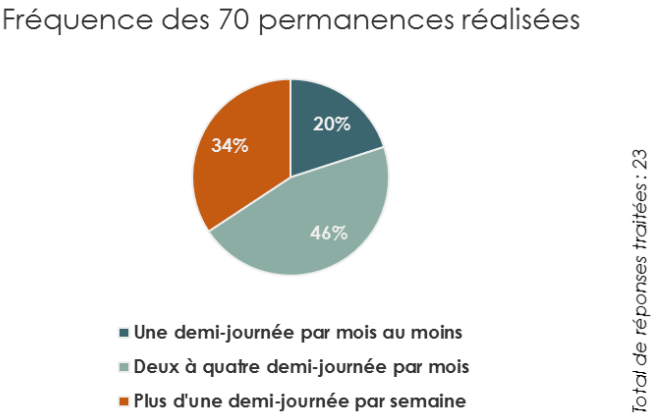

Sur le total des 70 permanences réalisées, celles-ci avaient en majorité lieu deux à quatre demi-journées par mois (46 %) contre 34 % au moins une demi-journée par semaine et 20 % au moins une demi-journée par mois.

Une majorité des accueils qui sont réalisés sans rendez-vous, à l'exception des Maisons des solidarités

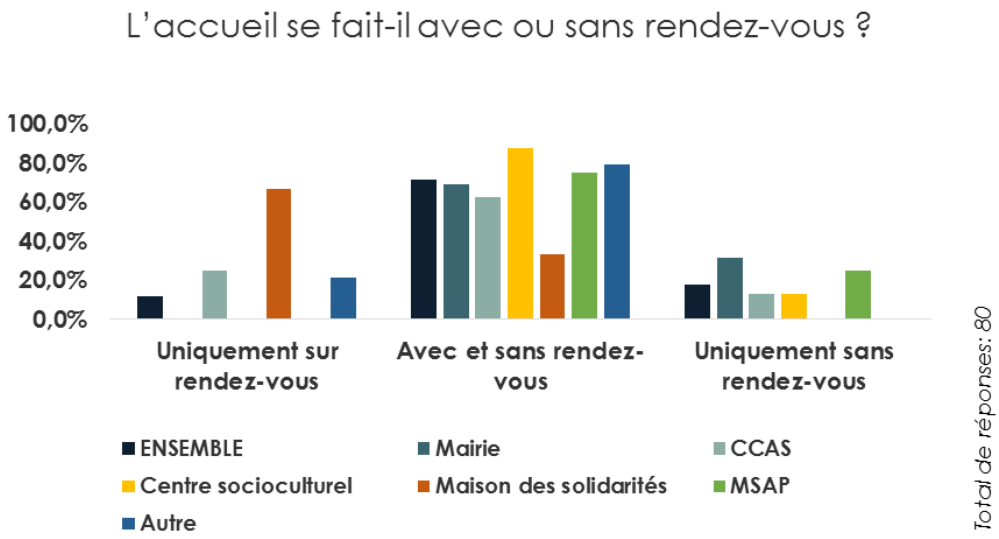

La majorité des accueils sont réalisés avec et sans rendez-vous. Les centres socioculturels, les mairies et les MSAP se démarquent avec un accueil sans rendez-vous réalisé en permanence. *A contrario*, les Maisons des solidarités et, dans une bien moindre mesure les CCAS et les autres services proposent un accueil uniquement sur rendez-vous.

On notera également que la majorité des répondants évoquent des rendez-vous obtenus en moins d'une semaine (47 contre 18). Les Mairies ont les temps d'attente les moins longs, alors que les autres services ont des délais qui sont pour moitié supérieurs à une semaine. Il s'agit du CREF, de la MDPH, de certaines associations et Missions locales.

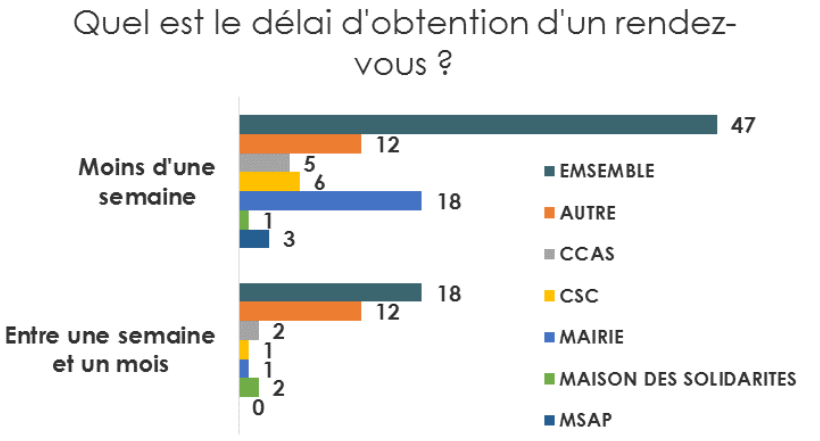

L'accès numérique

50 % des répondants déclaraient avoir un site internet. Hors mairies, ils étaient 68 %. La grande majorité des MSAP et des Centres socioculturels avaient ainsi un site internet, alors que 8 autres (en majorité des associations) n'en disposaient pas.

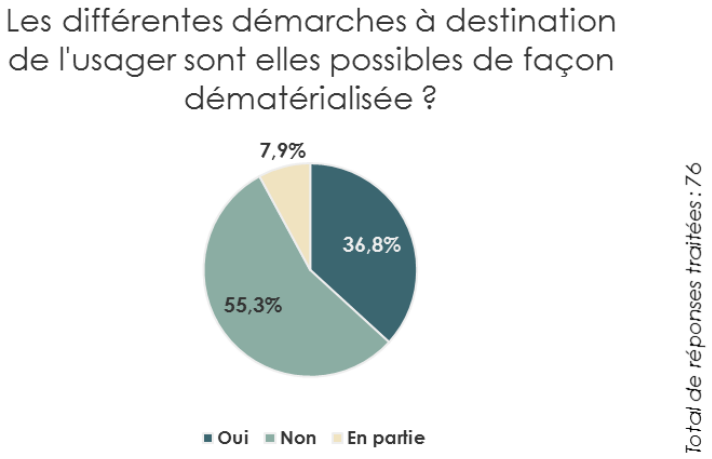

Il est également intéressant de constater que pour plus de la moitié des répondants, il n'est pas possible de réaliser des démarches de façon dématérialisée. Sans les Mairies, ce chiffre est de 45 %.

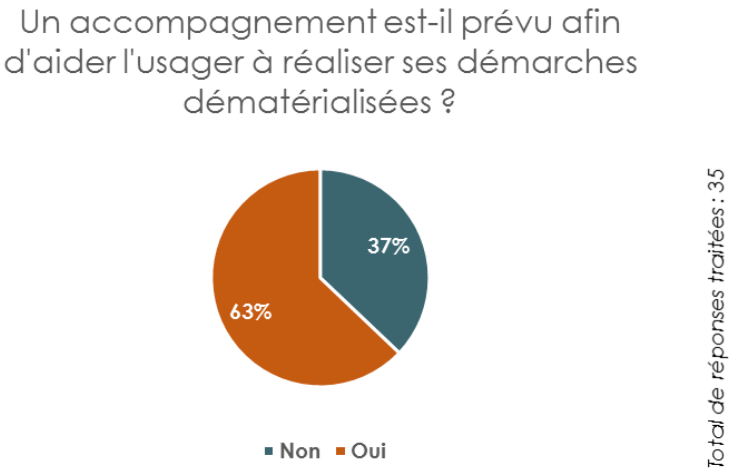

63 % des services proposent des modalités d'accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées, parmi lesquelles sont mentionnés « l'accompagnement social », « une mise à disposition de borne libre-service », « une mise à disposition d'un scanner pour l'envoi de documents », « un personnel dédié », « des accompagnements individuels », « des ateliers » ou encore « une aide en fonction de la disponibilité de la secrétaire ou des animateurs ».

En conséquence, de fortes hétérogénéités dans la présence d'une aide, mais aussi dans le type d'aide proposée sont présentes.

Les points clés du diagnostic

- Une politique de solidarités à destination des plus fragiles portée par le Conseil départemental, et réaffirmée au sein de différents documents sectoriels
- Des indicateurs qui témoignent d'une situation départementale difficile : une fragilité particulièrement élevée par comparaison à la nouvelle région Grand Est et à la France métropolitaine
- Des bénéficiaires du RSA très représentés (14 164 foyers en 2015) et en augmentation constante depuis 2012
- Une fragilité marquée dans les principales villes (Charleville-Mézières et Sedan), ainsi qu'au Nord, à l'Ouest et dans une moindre mesure à l'Est du département
- Un maillage territorial conséquent assuré par la collectivité, que ce soit via ses points d'accueils physiques, d'accueils ponctuels ou à travers son réseau de proximité (MSAP, Centres socioculturels, CCAS…)
- Des calculs de temps d'accès (cartographies isochrones) et une enquête réalisée à destination des services du département (mairies, EPCI, CCAS, MDS, centres socioculturels, MSAP...) qui ont permis de mettre en lumière les points suivants :
    - Des temps d'accès aux points d'accueil des opérateurs de services (Pôle emploi, CAF, CPAM) relativement faibles (ex. 99 % de la population située à moins de 15 minutes d'un point CAF, en voiture, en heure creuse)
    - Des permanences réalisées par 70 % des « autres acteurs » (associations, MDPH, ADIL, Missions locales, associations, CAF, MSA…), 44 % des Centres socioculturels, 100 % des Maisons des solidarités et une MSAP à la demande en Argonne Ardennaise qui assure un vrai maillage territorial
    - Des mairies qui sont en moyenne ouvertes 8,8 heures par semaine avec de fortes différences selon les territoires
    - Des services dont les amplitudes horaires varient également : Ardennes Thiérache ou Ardenne Métropole bénéficiant de larges amplitudes, contrairement à l'Argonne ardennaise ou Vallées et Plateau d'Ardenne
    - 50 % des répondants qui déclaraient avoir un site internet (68 % hors mairies)

Les grands enjeux

- La formalisation d'un premier accueil social inconditionnel de proximité (acteurs, compétences requises, réseau…)
- L'élaboration d'une stratégie d'accessibilité devant prendre en compte les freins que connaissent les publics fragiles (accès aux droits, recours aux administrations, mobilité…)
- Au-delà de la présence physique, le maintien d'une offre qualitative sur les territoires, en cohérence avec les besoins et les usages de la population

Les territoires prioritaires

- Franche Ouest d'Ardennes Thiérache et des Crêtes Préardennaises
- Axe Vallée de la Meuse - Charleville/Sedan
- Argonne Ardennaise

Santé

Des besoins en services de santé importants

Un taux de mortalité prématurée élevé

Le département des Ardennes a un taux de mortalité prématurée[30] chez les femmes (154 pour 100 000 habitants) plus élevé que l'ensemble des territoires de comparaison. Le taux de mortalité prématurée chez les hommes est également élevé (306 pour 100 000 habitants) et largement supérieur à la moyenne en France métropolitaine (263 pour 100 000 habitants).

Le premier axe développé par le Projet Régional de Santé Champagne-Ardenne (PRS) est d'ailleurs l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé.

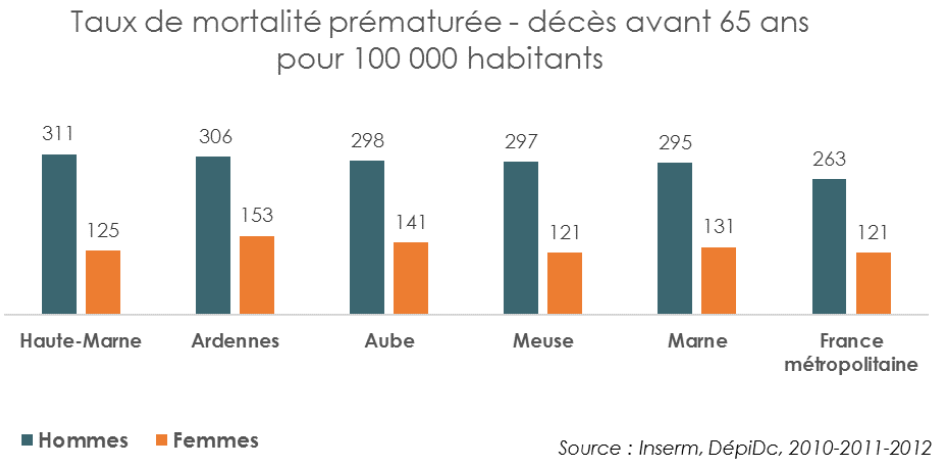

Source : Inserm, DépiDc, 2010-2011-2012

Parmi les causes de mortalité plus élevée que celle de la France métropolitaine, on retrouve : tumeurs, maladies de l'appareil circulatoire, suicides et maladies liées à l'alcoolisme. Le PRS insiste, en effet, sur l'importance des « *maladies chroniques (particulièrement les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les tumeurs)* ». Conséquemment, la part des assurés en affection de longue durée (ALD)[31] parmi les assurés du régime général[32] est élevée dans les Ardennes (23,2 % contre 21,5 % pour la région Grand Est en 2015). L'agence régionale de santé souligne également « *l'importance des facteurs de risques influant sur la mortalité des Champardennais, notamment la consommation d'alcool et de tabac, la sédentarité et les conduites alimentaires* ».[33]

Ces constats mettent en avant l'importance des besoins de services de santé, notamment préventifs, sur le territoire. A nouveau, le PRS estime que c'est dans l'amélioration de la santé préventive que réside « *les marges de progrès les plus importantes pour réduire la mortalité prématurée* ».[34]

Un taux de recours aux spécialistes à améliorer

Les pratiques des usagers sont révélatrices du degré d'accessibilité des services de santé sur le territoire. La population ardennaise, comme le reste des territoires de comparaison, a un taux de non-recours aux soins depuis 24 mois important en 2015[35] :

[30] Le taux de mortalité prématuré correspond aux décès avant 65 ans pour 100 000 habitants (tumeurs, appareils circulatoires, traumatismes, empoisonnement et causes externes dont suicides et accidents de la route, alcoolisme).
[31] La part des assurés en Affections de Longue Durée (ALD) permet de mettre en lumière l'état des besoins de la part de personnes présentant une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés et parfois lourds.
[32] Seuls sont comptabilisés ici les assurés du régime général et non les individus des autres régimes, ainsi que les individus ne disposant pas de sécurité sociale.
[33] « Projet Régional de Santé 2012-2016 », ARS, 2012, p. 15.
[34] Ibidem p. 5.
[35] Ces données ne comptabilisent que les assurés du régime général, et non les individus des autres régimes, ainsi que les individus ne disposant pas de sécurité sociale.

- 38 % des assurés n'ont pas bénéficié de consultation dentaire
- 44 % des femmes de 20 à 64 ans n'ont pas bénéficié de consultation gynécologique
- 37 % des femmes de 50-64 ans n'ont pas bénéficié d'acte de mammographie

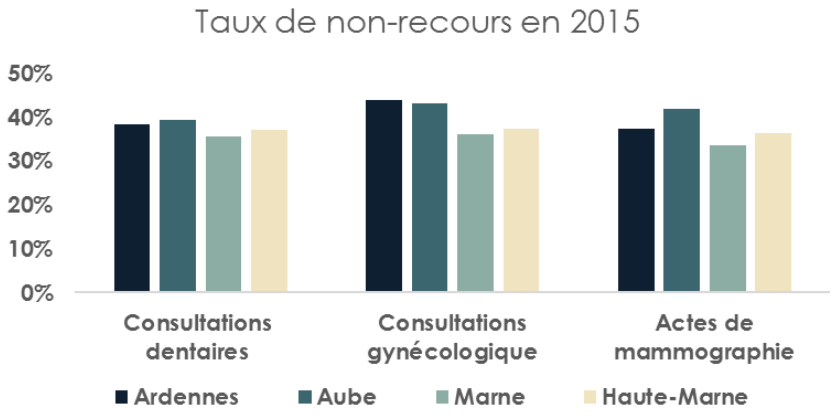

Source : Observatoire des fragilités Grand Nord 2015

Plus d'un tiers des populations concernées n'ont donc pas recours aux soins dans les trois spécialités précédemment citées. A nouveau, cela révèle de forts enjeux en matière d'accès aux soins. Les acteurs rencontrés ont également évoqué des délais de RDV importants chez les spécialistes qui peuvent décourager les usagers.

Des territoires en tension en termes d'équipements et de services de santé

Une tension sur l'offre de médecins généralistes et spécialistes

Comme cela avait déjà été mis en valeur dans le Projet Régional de santé 2012-2016[36], certaines spécialités médicales présentent des écarts de densité très significatifs avec la France métropolitaine. En 2015, dans les Ardennes, les plus grandes carences concernent les spécialités suivantes : psychiatrie, pédiatrie, ophtalmologie, cardiologie-maladies vasculaires et anesthésie-réanimation.

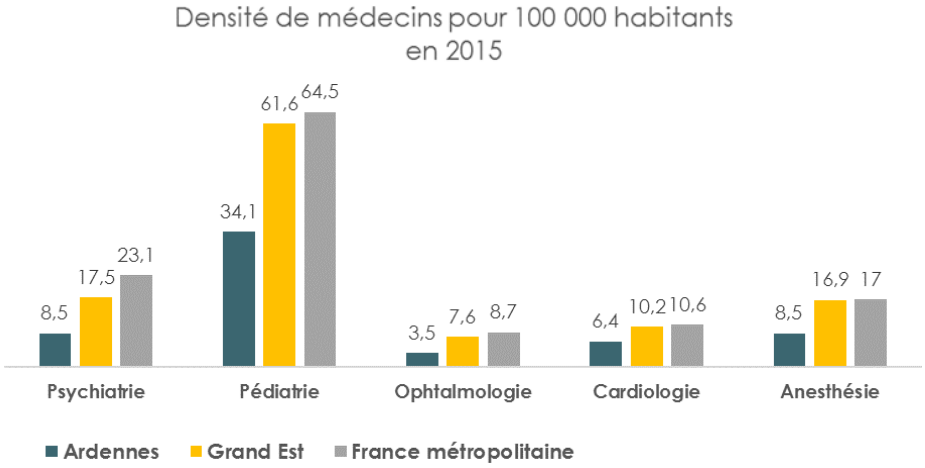

Source : DRESS - RPPS 2015, INSEE

Cependant, dans les années à venir, c'est l'accessibilité à la médecine de proximité qui posera le plus question. Selon les projections du Conseil National de l'Ordre des Médecins, entre 2015 et 2020, si le nombre de médecins spécialistes reste stable, le nombre de médecins généralistes baisse fortement (-11 %).

[36] « Projet Régional de Santé 2012-2016 », ARS, 2012, p. 13.

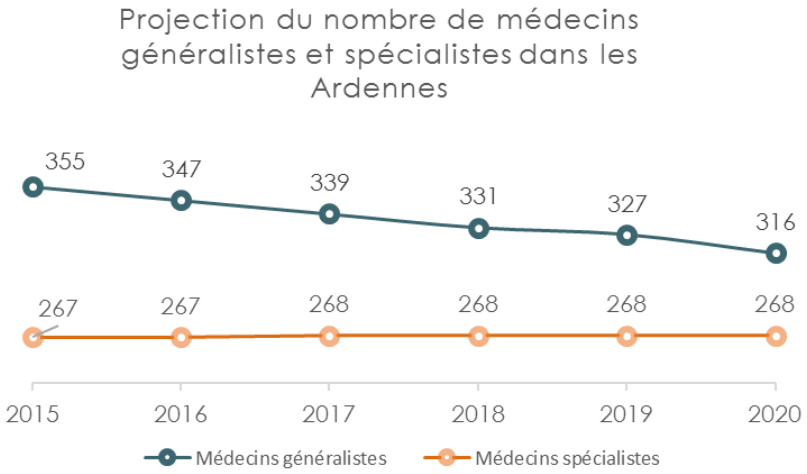

Conseil national de l'ordre des médecins - 2015

Tensions sur la médecine de proximité : entre disparités territoriales et vieillissement des médecins généralistes

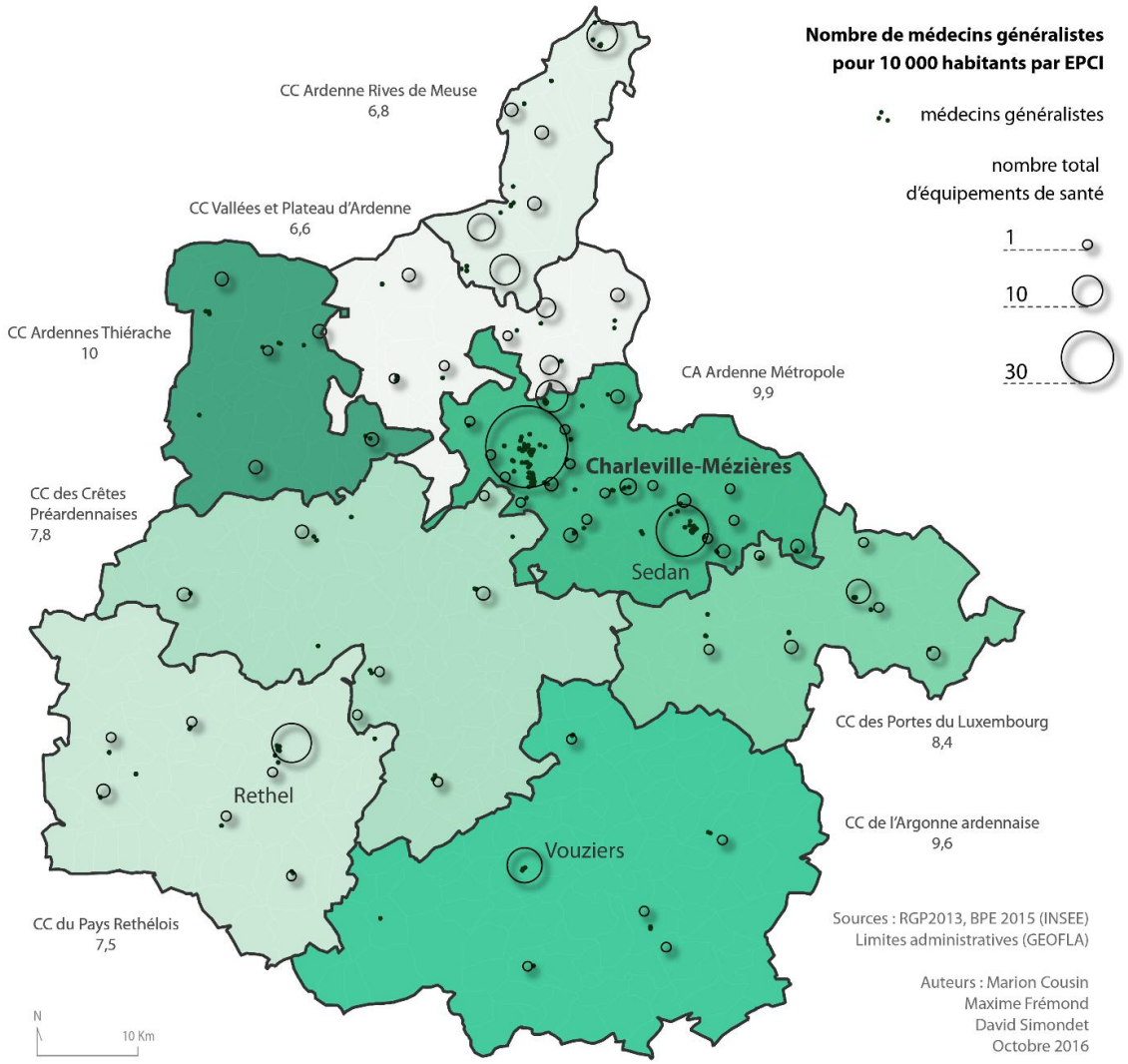

Le caractère prospectif du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, de concours avec le PRS[37] et les différents contrats locaux de santé (Ardenne Rives de Meuse et Crêtes Préardennaises), doit permettre d'appréhender au mieux cette baisse du nombre de médecins généralistes, qui risque de détériorer l'accessibilité à la médecine de proximité.

Comme le montre la carte ci-dessous, la densité de médecins généralistes varie selon les territoires : de 6,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants pour Vallées et Plateau d'Ardenne et 6,8 pour Ardenne Rives de Meuse, on passe à 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants pour Ardennes Thiérache.

Le bassin de vie de Bogny-sur-Meuse enregistre la plus forte baisse des effectifs de médecins généralistes (-46,2 %) sur la période 2007-2015 dans l'ancienne région Champagne-Ardenne. On retrouve ensuite les bassins de vie de Carignan (-40 %) et de Givet (-37,5 %).[38]

Par ailleurs, les médecins généralistes ardennais ont en moyenne 54 ans. Ils sont plus âgés que leurs confrères de l'ensemble de la région Grand Est et du reste de la France métropolitaine (52 ans)[39]. Le département des Ardennes est donc particulièrement touché par l'enjeu national de départs à la retraite des médecins généralistes ayant des difficultés à trouver un successeur.

Les MSP, un outil pour améliorer la couverture santé

« *Relever le défi de la démographie des professionnels de santé* » est un des objectifs du PRS Champagne-Ardenne. Pour cela plusieurs moyens sont envisagés parmi lesquels la création de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP).

Une MSP est un espace qui regroupe des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes…) et paramédicaux. Elle permet de mutualiser l'offre de santé sur un territoire et d'offrir aux usagers une prise en charge coordonnée grâce à la coopération entre les différents professionnels.

Le département des Ardennes compte aujourd'hui 6 MSP labellisées situées au Nord du département (Signy-le-Petit, Rimogne, Rocroi), au Sud (Juniville) et à l'Est (Mouzon, Carignan). Quatre MSP sont actuellement en projet au Nord du département (Givet), à l'Est (Douzy, Raucourt) et au Sud (Asfeld).

Ces structures permettent d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé :

- Conditions de travail jugées plus confortables permettant une rupture de l'isolement professionnel
- Gains de mutualisation importants (locaux, personnel et matériel)
- Meilleure continuité des soins pour les patients notamment par le biais de réunions de coopération entre professionnels

Les MSP peuvent donc être vectrices d'attractivité dans la décision d'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ardennais.

Elles ne peuvent cependant pas toujours être situées en zones fragiles pour deux raisons. D'abord, la pérennité d'une MSP dépend largement du binôme élus-professionnels de santé. Le projet de MSP doit, avant tout, émaner d'une volonté des professionnels de santé, même s'il est largement accompagné par la collectivité. Ensuite, le périmètre doit être économiquement viable pour les professionnels de santé et pourvoir un nombre suffisant de patients. L'implantation des MSP ne se fait donc pas seulement selon les exigences du service au public.

[37] Le nouveau PRS est en phase de validation
[38] « La démographie médicale en région Champagne-Ardenne », Conseil national de l'ordre des médecins, 2015, p. 50
[39] Conseil National de l'Ordre des Médecins - 2015

Les MSP sont donc un outil permettant de satisfaire les attentes des jeunes médecins et de répondre, en partie, aux disparités d'accès aux équipements de la santé sur le territoire.

Les points clés du diagnostic

- Une mortalité prématurée importante (154 pour 100 000 habitants chez les femmes, 306 pour 100 000 habitants chez les hommes)
- L'importance des affections longues durées (23,2 % contre 21,5 % pour la région Grand Est en 2015)
- Une densité de médecins généralistes et spécialistes préoccupante
    - Des tensions particulières pour les spécialités suivantes : psychiatrie, pédiatrie, ophtalmologie, cardiologie-maladies vasculaires et anesthésie-réanimation
- Une baisse du nombre de médecins généralistes à anticiper dans les années à venir (départs à la retraite)
- 6 MSP labellisées dans les Ardennes et 3 en projet

Les grands enjeux

- La mise en place de conditions facilitant l'installation des médecins généralistes et spécialistes (dont poursuite du développement du maillage de MSP)
- L'amélioration de la santé préventive sur le département

Les territoires prioritaires

- Zonage de l'ARS en cours

Services marchands de proximité

Structure et densité de l'offre en commerces et services de proximité

Dans les Ardennes, plus d'une commune sur deux possède moins de 200 habitants. Du fait de cette particularité, plus de deux-tiers des communes ne sont pourvus d'aucun commerce parmi les 7 commerces de proximité retenus ici (bar, boulangerie, épicerie, supermarché, station-service, banque ou distributeur de billets, poste).

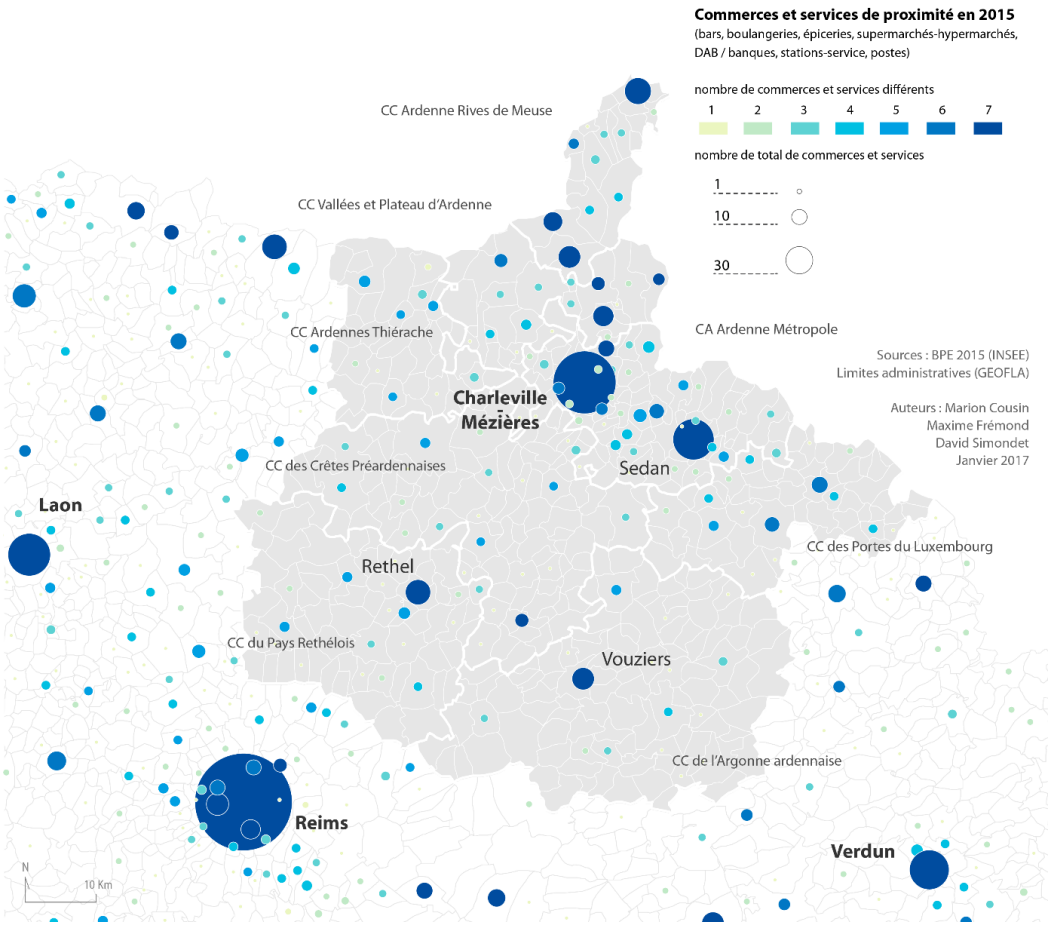

Il existe une concentration des pôles commerciaux de proximité dans l'agglomération du Nord du département[40] et dans les pôles relais que sont Rethel, Vouziers et, dans une moindre mesure, Attigny. La cartographie des commerces et services de proximité révèle également l'importance et la proximité du pôle commercial de Reims notamment pour les habitants du pays rethélois.

Il y a donc un fort enjeu de maintenir, notamment en milieu rural, un maillage de l'offre suffisant à destination de la population des Ardennes à travers par exemple les multiples ruraux, les commerces exerçant une activité principale (alimentation, restaurant, boulangerie ou bar) et proposant en plus divers services (journaux, tabac, livraisons, dépannage etc.). La revitalisation des centres-villes et des bourgs centres (cf. focus vacance commerciale ci-après) est également apparue comme un enjeu primordial.

[40] Sur les 904 commerces ardennais retenus dans l'analyse, 276 (30 %) sont situés dans les deux seules villes de Charleville-Mézières et Sedan.

Des disparités d'accès aux pôles de commerces de proximité

Les calculs de temps d'accès au pôle de commerces et services le plus proche, soulignent une différence entre le nord et le sud du département, le sud du département ne contenant que 3 pôles (Attigny, Rethel et Vouziers).[41]

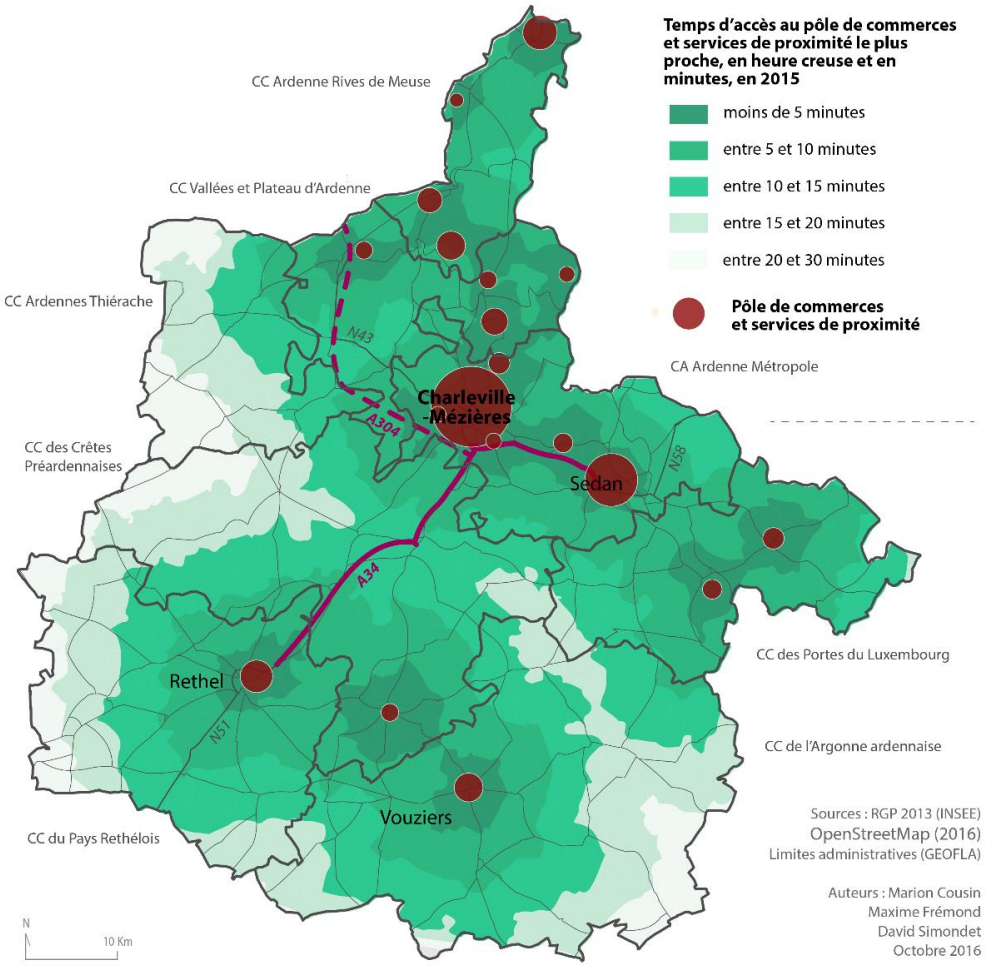

La nature du dernier commerce pour les communes des Ardennes disposant d'un seul équipement

Face à une offre polarisée dans les principales agglomérations, et en mesurant l'importance du commerce de proximité dans la préservation du lien social et du tissu économique local, il semble pertinent de s'interroger sur la nature du dernier commerce dans les communes rurales du département. Suite à une rapide analyse de ces communes, on peut noter que :

- 45 communes possèdent un seul commerce de proximité parmi les 7 types retenus
- Près de la moitié de ces derniers commerces sont des cafés – bars (21 communes)
- Moins d'un tiers des derniers commerces sont des boulangeries (14 communes)
- 16 % des derniers commerces sont des points de contact de La Poste (bureaux de poste, agences postales, relais commerçants)

[41] A noter que, sur la cartographie, l'Ouest du Pays Rethélois semble doté d'une moins bonne accessibilité. Ces calculs sont à prendre avec précautions, puisqu'ils ne tiennent pas compte de la proximité de Reims.

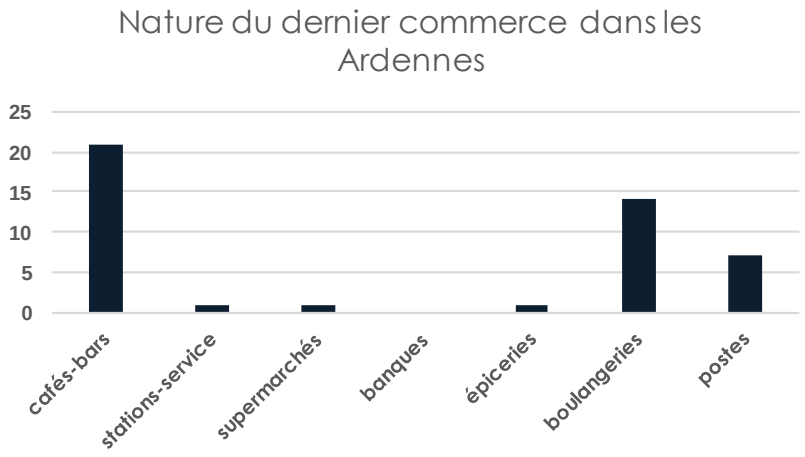

Focus

La vacance commerciale dans les centres-villes de Charleville-Mézières et Sedan[42]

D'après un récent rapport de l'Inspection générale des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable[43], la vacance des locaux commerciaux dans près de 200 centres-villes de France métropolitaine est passée de 6 % en 2001 à plus de 10 % en 2015.

L'étude menée par la CCI des Ardennes sur les centres de Charleville-Mézières et de Sedan confirme cette tendance. Sur les 641 adresses recensées dans le centre de la capitale départementale, 85 sont pour le moment vacantes, soit un taux de 13,3 %. Dans certaines rues de la ville, ce chiffre dépasse les 30 %.

Le même constat est fait dans la ville voisine de Sedan avec un taux de vacance des locaux commerciaux de 27 %. D'après le rapport national, un taux de même ordre de grandeur est observable dans les villes de taille similaire telles que Vierzon, Béziers ou encore Guéret.

Au-delà de 7 % de vacance, la situation est considérée comme préoccupante. Tout comme pour le commerce de proximité en milieu rural, le tissu économique local en milieu urbain doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

Les points clés du diagnostic

- 32 % des communes ardennaises ayant au moins un commerce ou service de proximité
- Des pôles commerciaux principalement situés dans le nord du département sur l'axe Sedan-Charleville-Mézières-Vallée-de-la-Meuse
- Seul 60 % de la population située à proximité immédiate (5 minutes) de l'un des 19 pôles de proximité ardennais (c'est-à-dire comprenant 6 ou 7 services différents)
- Des taux de vacance parfois importants en milieu urbain : 13,3 % à Charleville-Mézières, 27 % dans la ville de Sedan

Les grands enjeux

- Le maintien, notamment en milieu rural, d'un maillage commercial de proximité
- La redynamisation des centres-villes et centre-bourgs dont la lutte contre la vacance commerciale

[42] Observatoire économique, Direction de la formation, des études économiques et de l'information, CCI ARDENNES, D. Sikouk, mai 2015
[43] La revitalisation commerciale des centres-villes, Juillet 2016

Culture, sports

L'accès à la culture dans les territoires

L'intégration du réseau de bibliothèques sur les territoires : un rôle culturel, social et éducatif et d'accompagnement au numérique

Dans les territoires les moins densément peuplés, l'accès à la culture passe essentiellement par le réseau de bibliothèques et leurs activités connexes. Elles sont souvent le seul point d'accès à la culture et contribuent au lien social et à l'animation des territoires par le biais de la mise en place de différentes activités.

En plus d'un rôle culturel, les médiathèques/bibliothèques/points lecture remplissent donc également un rôle éducatif, civique et social.

Par ailleurs, les bibliothèques peuvent également être un lieu d'accompagnement au numérique avec l'organisation de sessions de formations. Si l'arrivée du numérique permet d'apporter une partie de la culture « à domicile », les usagers n'ont pas forcément les clés nécessaires pour se l'approprier (visites de musée virtuelles, applications diverses sur tablette, liseuses…) d'où l'importance d'un accompagnement des bibliothèques.[44]

L'accessibilité au réseau

L'Argonne Ardennaise est le territoire qui a le moins accès à la lecture publique (cf. cartographie ci-dessous).

Comme rappelé par les acteurs de la culture rencontrés, ce réseau doit être un espace mouvant et certaines initiatives peuvent permettre de se rapprocher des usagers :

- Bibliobus sillonnant les territoires ne bénéficiant pas d'une bibliothèque à proximité
- Dépôts livres envisageables au sein des « multiples ruraux » (bistrots de pays, épiceries/ postes/dépôt de pain…)

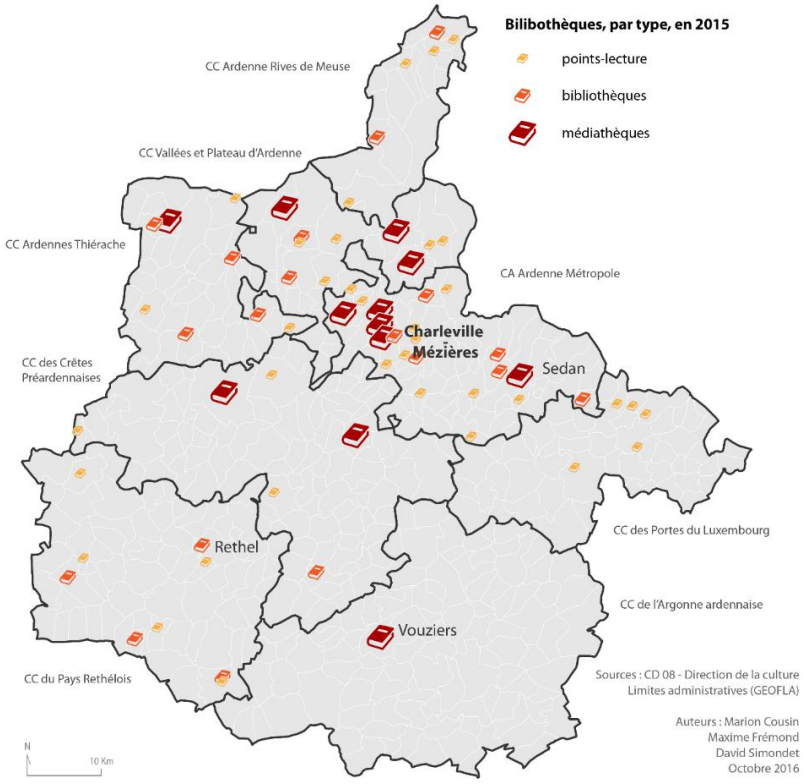

[44] Entretien avec les acteurs des bibliothèques des Ardennes

La mise en place d'un Contrat Territoire Lecture va permettre d'améliorer le maillage de lecture publique et de favoriser le développement culturel, social et éducatif sur les territoires (cf. fiche action n°13 du SDAASP).

Pratique sportive et accessibilité aux équipements

Des équipements sportifs inégalement répartis

Comme le montre la carte ci-dessous, les équipements sportifs sont répartis de manière inégale sur le département. Les communautés de communes des Portes du Luxembourg, de l'Argonne ardennaise, des Crêtes préardennaises et d'Ardennes Thiérache sont les moins équipées.

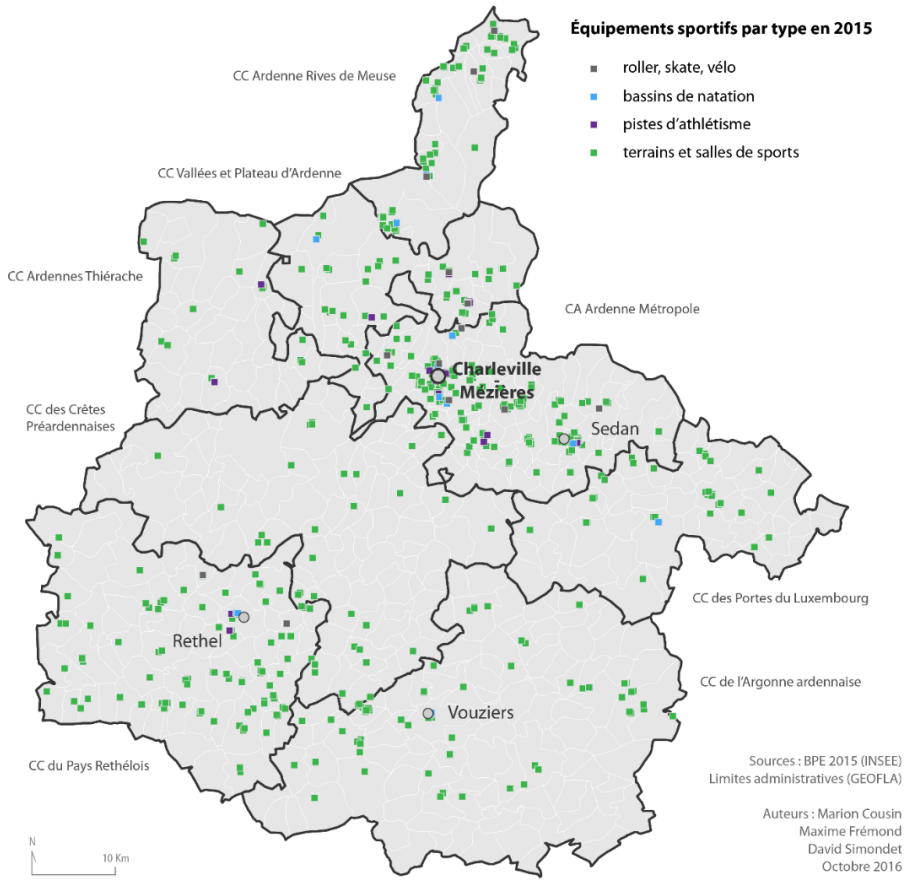

Une pratique du sport à encourager chez les Ardennais

Au-delà de l'offre d'équipement et de services sportifs sur le territoire, ce sont aussi les usages et les pratiques sportives qu'il convient d'interroger. Les Ardennes comptent près de 60 000 licenciés sportifs, soit environ 21 % de la population.[45] Ce taux est inférieur à la moyenne nationale de 24 %. Même si ces données sont à prendre avec précaution (tous les sportifs n'étant pas licenciés), elles laissent toutefois supposer une pratique moindre du sport dans les Ardennes que dans le reste de la France métropolitaine.

Le ministère des sports met en avant une moindre importance de la pratique sportive chez les femmes (moins nombreuses à déclarer pratiquer un sport) et une fréquence de la pratique qui décroit pour tous avec l'âge[46]. Les politiques en faveur de la pratique sportive

[45] Ministère des sports 2013 (licences toutes fédérations confondues)
[46] Ministère des sports 2014

féminine sont donc à promouvoir. De même, s'il est important d'encourager la pratique du sport chez les plus jeunes, il convient aussi de promouvoir une pratique sportive régulière tout au long de la vie.

On notera les actions volontaires du Département en faveur de la pratique sportive, notamment son soutien financier aux associations et manifestations et la création d'une Maison départementale des Sports des Ardennes.

Les points clés du diagnostic

- L'importance du réseau de bibliothèques dans l'accès à la culture dans les territoires
- Une répartition inégale des équipements culturels et sportifs sur le territoire ardennais
- Un taux de licenciés sportifs (21 %) moins important dans les Ardennes qu'en France métropolitaine (24 %)
- L'élaboration en cours d'un Contrat territoire lecture sur le département ardennais afin de favoriser la solidarité territoriale et le développement culturel, social et éducatif sur les territoires

Les grands enjeux

- L'accès à la culture et aux savoirs dans les espaces les moins équipés en équipements culturels
- La sensibilisation à la pratique sportive pour tous

Les territoires prioritaires

- Argonne Ardennaise
- Crêtes Préardennaises
- Ardennes Thiérache
- Portes du Luxembourg

Transports et mobilités

Un usage encore prédominant de la voiture

Une grande majorité d'actifs ardennais se rendant sur leur lieu de travail en voiture

En 2013, 81,5 % des ménages ardennais étaient équipés d'au moins une voiture. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale (81,1 %) et inférieur à la moyenne de la nouvelle région Grand Est (83,1 %). L'équipement des ménages est, en effet, supérieur dans les autres départements limitrophes (à l'exception de la Marne) : dans l'Aisne (82,5 %) et dans la Meuse (84,8 %).

Mode de déplacement des actifs occupés en 2013

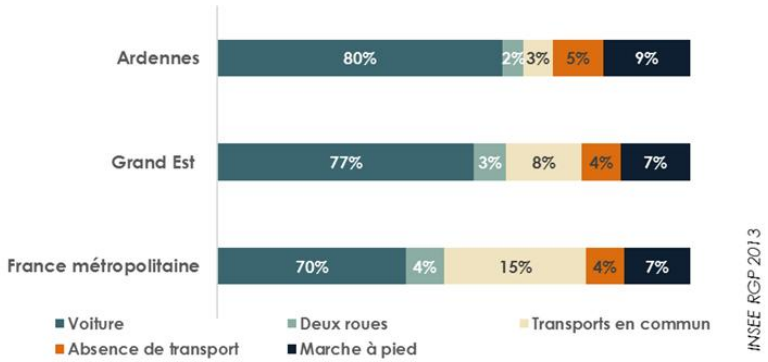

En 2013, 80 % des actifs ardennais se rendent majoritairement sur leur lieu de travail en voiture contre 77 % dans la région Grand Est et 70 % en France métropolitaine. D'ailleurs, cette tendance est légèrement en hausse par rapport à 2006, où 78 % des actifs des Ardennes utilisaient quotidiennement leur voiture pour aller travailler[47].

Part des actifs occupés se rendant sur leur lieu de travail en transport en commun en 2013

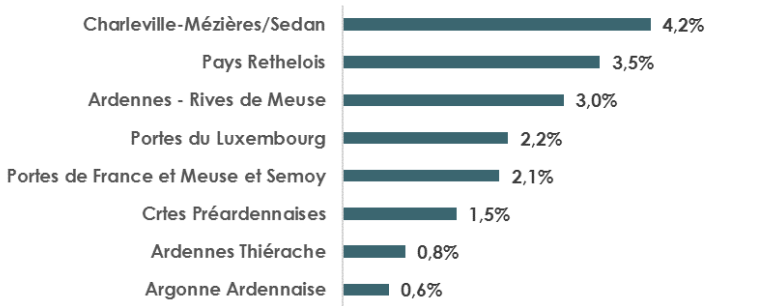

Source : INSEE RGP 2013

Quel que soit le territoire considéré, l'usage des transports en commun est peu développé : seuls 8 % des actifs de la commune de Charleville-Mézières utilisent ce mode de transport, et 1,9 % des sedanais.

Des mobilités domicile/travail importantes

Près de deux-tiers des actifs travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence, ce qui génère de forts besoins de mobilités. A titre d'exemple, 47 communes

[47] Insee flash Champagne-Ardenne n° 146, juin 2012

possèdent plus de 100 actifs se déplaçant à Charleville-Mézières, Sedan ou Rethel pour travailler.

La carte ci-dessous illustre les disparités départementales concernant l'usage quotidien de la voiture dans les déplacements quotidiens. Les principales communes des Ardennes ont des taux inférieurs à 75 %, c'est notamment le cas à Charleville-Mézières (69 %), Sedan (74 %), Rethel (71 %), Revin (74 %) ou encore Vouziers (65 %). Dans les territoires ruraux, les valeurs observées peuvent être plus basses et sont souvent sous le seuil de 60 %, comme c'est parfois le cas dans l'Argonne Ardennaise. Cela peut s'expliquer par un secteur agricole plus important dans ce secteur des Ardennes.

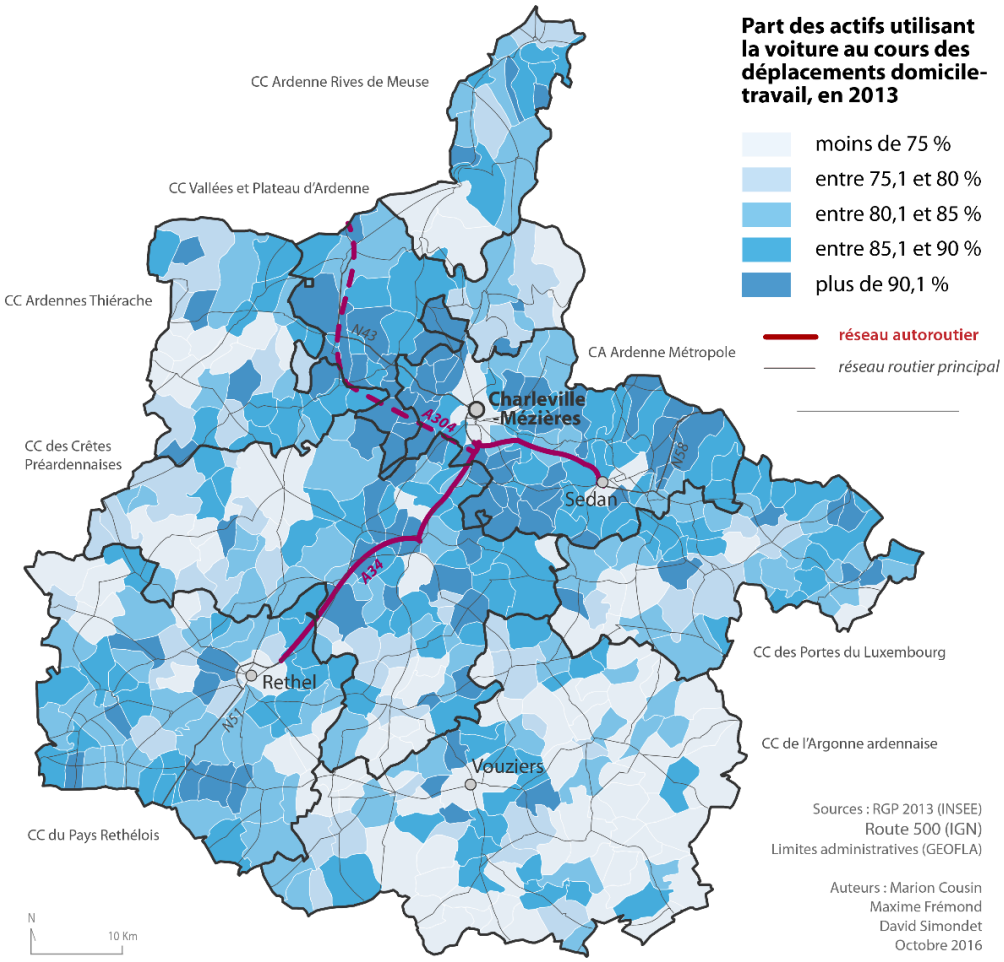

À l'inverse, les valeurs les plus fortes sont le plus généralement constatées autour et le long de l'agglomération urbaine ardennaise. Autour de Charleville et Sedan, nombreuses sont les communes où l'usage de la voiture dépasse les 90 %, comme à Aiglemont, La Francheville, Givonne ou Dom-le-Mesnil. On retrouve aussi de fortes valeurs dans le sud du département et autour de Rethel, sur l'axe routier menant à Reims.

Une offre en transport en commun en cours de structuration

Des évolutions remarquables de l'offre ces dernières années

Les transports en commun ardennais sont donc peu usités (3 % des actifs). Cela est en grande partie imputable à un réseau de transports en commun peu dense comme le montre la carte ci-dessous. Comme souligné dans le diagnostic du Plan départemental de l'Habitat, la « *desserte départementale en transport en commun […] reste partielle* ». Ce document, rédigé en 2013, fait état de 21 communes assez bien desservies, de 252 communes (54 %)

possédant une offre restreinte (cars interurbains), et de 190 communes dépourvues de toute offre en transport en commun, soit 41 % des communes.

Par ailleurs, l'adaptation de la tarification en fonction des différents publics n'a pas conduit à une évolution significative de l'utilisation des transports en commun.

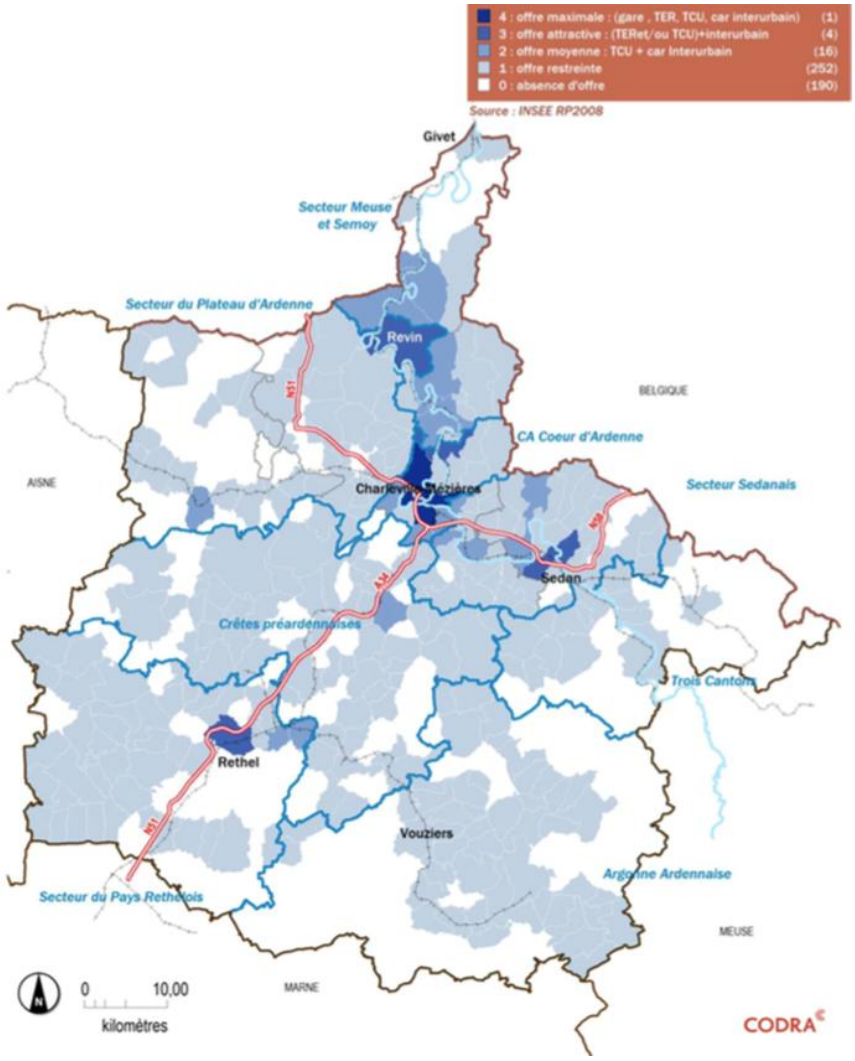

En 2015, le Département a engagé, en partenariat avec la Régie Départementale des Transports Ardennais (RDTA) une refonte du système de transports en commun. Désormais, l'offre se structure autour de 3 types de services : les lignes régulières (10 lignes dans le département), les lignes scolaires et les lignes de Transports à la demande (9 lignes, essentiellement dans le Sud du département). Parallèlement, le réseau de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole (réseau TAC) s'est également étoffé. Il propose désormais 18 lignes régulières et 4 le dimanche (et jours fériés).

L'offre ferroviaire est également source de changements, avec la réouverture de la gare de Poix-Terron, le 29 août 2011[48]. Cette station bénéficie, en semaine, de 14 à 17 passages par jour à destination de Charleville/Sedan et Reims. Une navette permet également se rendre à la gare Champagne-Ardenne TGV en 57 minutes (2 à 5 passages par jour).

Au cours de l'enquête réalisée auprès des structures proposant des services au public dans les Ardennes, plus de la moitié des répondants déclaraient avoir accès à un transport en commun à moins de 5 minutes. À l'inverse, plus d'un service au public sur quatre (organisme

[48] Diagnostic « Aménagement du Territoire », Projet de Territoire 2015 des Crêtes Préardennaises

de prestation sociale, mairie…) se dit dépourvu de toute offre en matière de transport en commun à proximité.

En conséquence, l'offre de transports en commun ne permet que partiellement de répondre aux besoins des usagers pour se rendre dans différents services d'accès aux droits.

L'offre de transport : un levier de l'amélioration de l'accessibilité des services au public dès lors qu'elle est intégrée au sein d'une stratégie globale

Une réflexion sur l'accessibilité des services au public est étroitement liée aux modes de transports. Dans un département où de nombreux territoires ont une faible densité, les transports en commun ne peuvent pourtant être une solution qu'au prix d'investissements lourds, pour une fréquentation parfois très modérée.

Plusieurs leviers d'amélioration peuvent cependant être pointés :

- **L'adaptation des horaires des lignes de transport** afin de permettre des allers retours entre les zones rurales et les pôles urbains du département dans la demi-journée. Néanmoins, on se heurte très vite à un réseau d'abord pensé pour desservir les villes entre elles, et destiné en majeure partie à un public scolaire, toute évolution impliquant donc de lourds investissements financiers.
- **Le suivi du développement du transport à la demande**, en veillant à avoir une fréquentation suffisante pour maintenir les services mis en place.
- **Le développement des usages numériques**, permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches de chez eux. Cet axe ne permet cependant pas de répondre à l'ensemble des sollicitations, dans un contexte où la « fracture numérique » est bel et bien présente.
- **Le développement d'une offre mutualisée** dans des endroits clés, en développant des modes de transports adaptés à destination de ces « nœuds de services ».
- **La création de services « itinérants ».** Si un bus peut être envisagé, son coût reste important. Il pourrait donc également être pertinent que des permanences soient organisées par les agents des MSAP au sein des mairies (avec ou sans rendez-vous), ce que fait notamment la MSAP « à la demande » (cf. partie MSAP)

Dans l'objectif de pallier l'insuffisance du réseau de transports en commun dans les communes les plus rurales, l'agglomération Ardenne Métropole propose un service de véhicules électriques en libre-service. 149 bornes doivent faire leur apparition dès 2017.
Si le transport constitue une difficulté majeure pour les publics les plus âgés et/ou en difficultés sur le plan économique, il reste un axe particulièrement onéreux : il n'est d'ailleurs pas toujours pertinent de proposer des solutions prônant une mobilité accrue, alors que d'autres freins non-spatiaux existent (cf. partie « fragilité socioéconomique »).

Vu dans les Ardennes

Un projet de plateforme de mobilité solidaire départementale

Une plateforme de mobilité solidaire au service de l'insertion devrait voir le jour en 2017 et permettra de coordonner l'ensemble des initiatives de mobilité solidaire.

Le renforcement de la coordination entre les acteurs institutionnels et acteurs associatifs de la mobilité solidaire [AMIE (Association Mobilité Insertion Emploi), ASSIM-il (Association Sociale et Solidaire pour l'insertion et la conduite) et ARENAM (Association pour le Respect de l'Environnement et l'Aide à la mobilité)] est, en effet, primordial afin d'offrir une offre homogène sur le département.

Source : diaporama de présentation « Rencontres partenaires institutionnels du territoire. Enjeux d'une plateforme de mobilité inclusive sur le Territoire des Ardennes », 20 décembre 2016

L'objectif de la plateforme sera d'accompagner les usagers vers une solution de mobilité adaptée et durable par le biais du développement de deux capacités :

- Pouvoir bouger c'est-à-dire disposer de moyens de sa mobilité (acquisition de véhicules, entretien/réparation, transport collectif…)
- Savoir bouger c'est-à-dire développer sa compétence (accès au permis, formations pratique vélo/ lecture de plan etc).

Les points clés du diagnostic

- 81,5 % des ménages ardennais qui sont équipés d'au moins une voiture
- 80 % des actifs utilisent quotidiennement la voiture pour se rendre au travail contre 70 % pour la France métropolitaine
- Une forte polarisation de l'emploi qui engendre des contraintes de mobilité importantes
- Une offre de transports en commun partielle, dans un territoire qui reste toutefois à faible densité et à forte connotation rurale
- Un projet de plateforme de mobilité solidaire pour faciliter la mobilité des publics en insertion
- Un service d'autopartage électrique sur la communauté d'agglomération Ardenne Métropole

Les grands enjeux

- Un meilleur accès aux différents modes de transport (meilleure offre de transport en commun, aide au permis de conduire…)
- La lutte contre les freins psychologiques à la mobilité
- La centralisation et la mise en cohérence de l'offre, afin de s'adresser à une diversité de publics fragiles (isolement, précarité…)
- Le développement de nouveaux modes de transport (TAD, covoiturage...) et le soutien aux initiatives existantes

Les territoires prioritaires

- Ardennes Thiérache
- Ardenne - Rives de Meuse
- Portes du Luxembourg
- Argonne ardennaise

Numérique, couverture et usages

Une couverture réseaux disparate selon les territoires

Des travaux de déploiement du très haut débit pour 2018

En plus d'être un élément central d'attractivité des territoires, le déploiement du numérique est indispensable pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public puisqu'il est une condition essentielle à la dématérialisation des démarches. Lancé en 2013, le Plan France Très Haut débit vise ainsi à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit afin de proposer un accès à Internet performant pour l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros sur dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

C'est aujourd'hui la nouvelle Région Grand Est qui est en charge du déploiement. Cela se fera par le biais d'une délégation de service public pour un début de travaux en 2018.

Une couverture internet encore insuffisante

Concernant la couverture internet, selon l'Observatoire France Très Haut Débit, près de 70 % des Ardennais ont encore un débit inférieur à 30 Mbit/s.

Avec 5,9 % de logements et locaux professionnels bénéficiant d'un réseau supérieur à 100 Mbit/s ou plus, le département des Ardennes se trouve dans une situation intermédiaire avec une couverture débit largement inférieure à la Marne (37,1% de logements et locaux professionnels ayant un réseau supérieur à 100 Mbit/s) mais supérieure à l'Aisne ou à la Meuse.

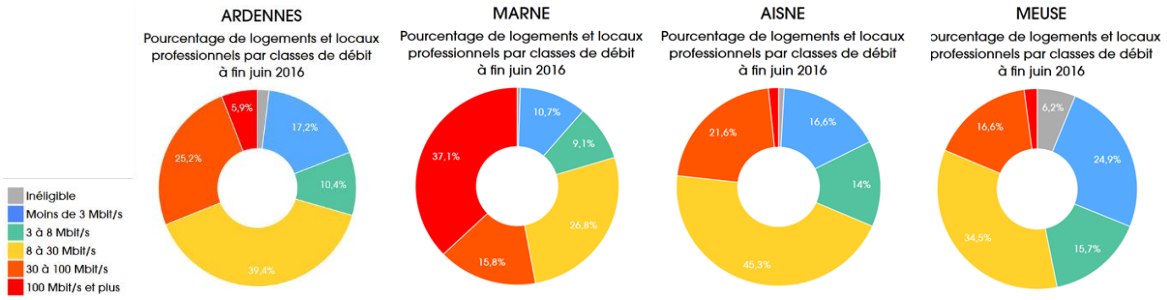

Source : Observatoire France Très Haut Débit

De fortes disparités de couverture selon les territoires

Les technologies radio-mobiles permettent de mettre en valeur les disparités de couverture selon les territoires. Dans les Ardennes, quatre communes sont en « zones blanches » en matière de téléphonie mobile[49]. Concernant la 3G, 418 communes ont leur population couverte intégralement par au moins un opérateur, et 8 communes restent couvertes à moins de 33 % (situées dans les EPCI des Portes du Luxembourg, d'Ardennes Thiérache et d'Ardennes Rives de Meuse[50]).

Comme le montre la carte ci-dessous, la couverture sur le territoire est très inégale : seuls l'axe Charleville-Mézières-Sedan-Carignan ainsi que le pôle de Rethel sont couverts par la 4G.

[49] Entretien Direction des systèmes d'Information, Conseil départemental
[50] Il s'agit des communes suivantes : Herbeuval, Vaux-en-dieulet, Raucourt-et-flaba, Pouru-aux-bois, Sapogne-et-feucheres, Bulson, Williers et Hargnies

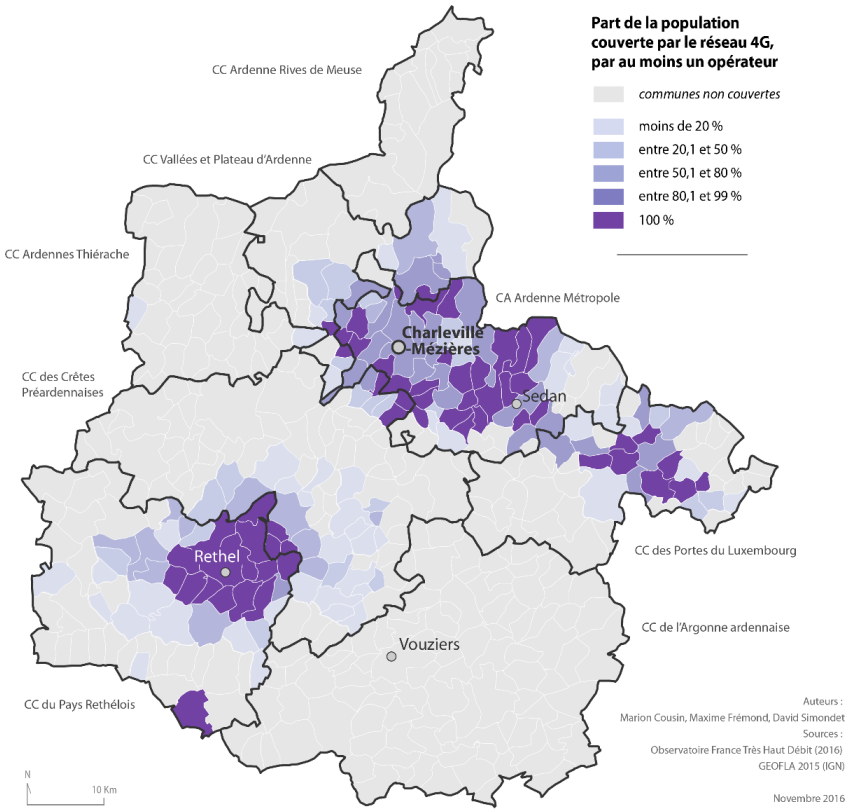

Attentes et nouveaux usages du numérique

Le développement du numérique, une condition essentielle pour de nombreux secteurs

Si le numérique est un point central de l'aménagement du territoire, c'est parce que les attentes en termes de débit sont fortes de la part de toutes ses parties prenantes : usagers, opérateurs de services, entreprises, administrations. Les entretiens réalisés avec les acteurs stratégiques ont notamment permis de pointer que l'amélioration du débit était une condition essentielle au maintien des entreprises sur le territoire.

Les « attentes numériques » sur le territoire français sont importantes et concernent les domaines de l'éducation (ex. cartables numériques, enseignement à distance), de l'économie (ex. visioconférence, travaux collaboratifs…), du tourisme (ex. visites virtuelles, réservation en ligne), de la santé (ex. téléconsultations, transferts d'images et de dossiers médicaux vers centres médicaux) et de la culture (ex. spectacles interactifs, médiathèques numériques, jeux en ligne).

Un accompagnement nécessaire pour les publics les plus en difficultés

Par ailleurs, au-delà du niveau de couverture réseau du département et de la diversité des attentes des acteurs initiés au numérique, se cachent des inégalités en matière d'usages et donc d'accessibilité des services au public en ligne.

Pour rappel, on recense 84 % d'internautes en France pour l'année 2015 (dont 68 % se connectant tous les jours), mais avec des différences particulièrement notables. Ainsi, les ménages à bas revenus (79 %), mais aussi les ménages non diplômés (44 %) et les 70 ans et plus (38 %) sont beaucoup moins coutumiers d'Internet, contrairement au 12-24 ans (99 %) ou aux diplômés du supérieur (99 %)[51].

[51] Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », *in* « Baromètre du numérique, édition 2015 », Etude réalisée à la demande du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGE) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

En outre, si plus d'une personne sur deux accomplit ses démarches administratives et fiscales sur Internet, cette proportion varie très nettement en fonction du niveau de diplôme (18 % des sans diplôme), de l'âge (18 % des 70 ans et plus), du niveau de revenu (45 % des bas revenus), mais aussi de la taille de la commune de résidence (46 % pour les habitants des communes de moins de 2 000 habitants).

Ces inégalités face au numérique ont été soulignées par les acteurs au contact du public rencontrés : *« on ne peut pas demander à une personne de 90 ans qui n'a jamais utilisé une souris d'ordinateur de se créer un compte AMELI »*, *« que les jeunes aient un smartphone ou un compte Facebook ne signifie pas qu'ils savent s'actualiser sur le site Pôle emploi »*[52]. La nécessité de rassurer les individus inquiets de commettre des erreurs a été mise en avant : *« parfois ils savent le faire mais on vérifie avec eux qu'ils ont bien rempli toutes les cases », « il y a souvent une appréhension avant de cliquer sur le bouton valider ».*

Ces besoins d'accompagnement au numérique se manifestent aussi dans les Maisons de services au public (MSAP) ardennaises : 61 % des usagers se rendent dans une MSAP dans le but, entre autres, d'accéder aux outils numériques (cf. partie MSAP).

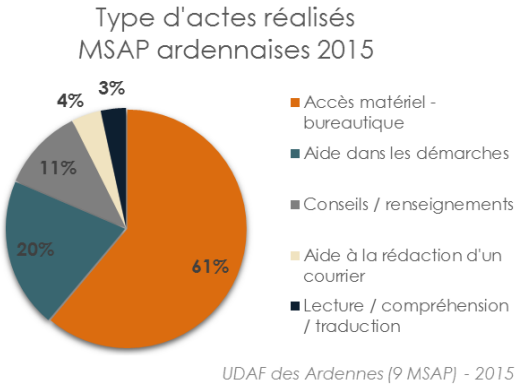

UDAF des Ardennes (9 MSAP) - 2015

Par ailleurs, la difficulté de compréhension du vocabulaire administratif par l'usager en situation de fragilité socio-économique et/ou ne maitrisant pas ou peu la langue française a également été évoquée par les acteurs rencontrés (notamment centres socio-culturels, MSAP et missions locales). Que les difficultés soient liées au matériel informatique, à la couverture numérique ou à la compréhension des outils numériques et/ou du vocabulaire administratif, le besoin d'accompagnement est réel. Face à ce constat, les MSAP ardennaises offrent d'ailleurs des formations aux outils numériques (cf. partie MSAP).

Les points clés du diagnostic

- Près de 70 % des Ardennais ayant encore un débit inférieur à 30 Mbit/s avec des disparités territoriales élevées
- Des « attentes numériques » importantes pour favoriser l'implantation et le maintien des entreprises sur le territoire
- Des acteurs au contact du public ardennais qui insistent sur les difficultés d'utilisation des outils numériques pour certains publics : 61 % des usagers se rendent dans une MSAP dans le but, entre autres, d'accéder aux outils numériques (manque de matériel, de couverture numérique, difficultés pour réaliser les démarches en ligne liées à l'utilisation de l'outil numérique, au vocabulaire administratif…)

Les grands enjeux

- La poursuite de l'amélioration de la couverture réseau
- La mise à disposition d'outils numériques dans des lieux clés
- L'accompagnement des publics les plus en difficultés face au numérique

[52] Verbatim entretiens collectifs réalisés entre septembre et décembre 2016 avec les missions locales, centres socio-culturels, les MSAP et les Maisons des solidarités

Maisons de services au public (MSAP)

Définition et méthodologie d'évaluation des MSAP

Les MSAP, un guichet unique

Guichets uniques d'accueil polyvalent, les Maisons de Service au Public (MSAP) rassemblent en un lieu unique plusieurs services au public. Lancées par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique en 2013, ces structures de mutualisation sont portées par des collectivités, des centres socioculturels, des associations ou la Poste. Le budget de fonctionnement moyen annuel d'une MSAP est estimé à 48 000 euros[53]. Les MSAP sont financées à 25 % par le fonds inter-opérateurs, 25 % par l'Etat et 50 % par le porteur de projet en question.

Dans un lieu unique, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau de services, être accompagnés dans la conduite de leurs démarches, ou être orientés vers les bons interlocuteurs. Les premières évaluations montrent que les MSAP offrent un espace de proximité permettant de répondre en grande partie aux besoins des usagers. Les trois quarts des agents et responsables des MSAP en France estiment d'ailleurs que les services proposés au sein des MSAP « répondent aux besoins des usagers »[54]. D'ici la fin 2016, l'ambition nationale est d'atteindre 1 000 MSAP (dont la moitié portée par la Poste). Elles constituent l'un des dispositifs phares de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural.

Dans les Ardennes, le nombre de MSAP s'élève à 18 dont :

- 8 MSAP portées par des centres sociaux et socio-culturels et une médiathèque
- 5 MSAP portées par des collectivités
- 5 MSAP portées par la Poste

Méthodologie

Ces éléments de diagnostic s'appuient sur des données quantitatives et qualitatives :

- L'enquête nationale auprès des MSAP, réalisée en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations missionnée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour animer et évaluer le réseau des MSAP[55]
- Les données d'activités, de 2015, de 9 MSAP transmises par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Ardennes[56]en charge de l'animation du réseau MSAP
- Une série d'entretiens qualitatifs avec :
    - Une dizaine d'agents de MSAP lors d'une réunion de réseau
    - Les responsables des MSAP de Vouziers, Poix-Terron, Bogny-sur-Meuse et Revin
- Les visites des MSAP de Poix-Terron, Revin et Bogny-sur-Meuse

Un bon maillage des MSAP sur le territoire ardennais

La CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA et Pôle Emploi ont tous signé une convention de partenariat avec les MSAP ardennaises à l'exception de celles portées par la Poste. La CPAM n'est pour l'instant pas présente dans les MSAP portées par la Poste.

Fortement implantées sur le territoire, les MSAP ardennaises ont, par ailleurs, de nombreux partenaires locaux tels que le Conseil départemental, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le Centre d'information sur le droit des femmes et des

[53] « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 10
[54] Ibidem
[55] « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015,
[56] Argonne Ardennaise, Liart, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Signy-l'abbaye, Givet, Revin, Fumay, Vireux-Molhain

familles (CIDFF), l'Association droit et information sur le logement (ADIL) ainsi que le médiateur des droits.

Concernant l'accessibilité géographique, **99% des Ardennais sont situés à moins de 20 minutes de l'une des 18 MSAP ardennaises**, 87 % sont situés à moins de 15 minutes, 58 % à moins de 10 minutes et 27 % à moins de 5 minutes.

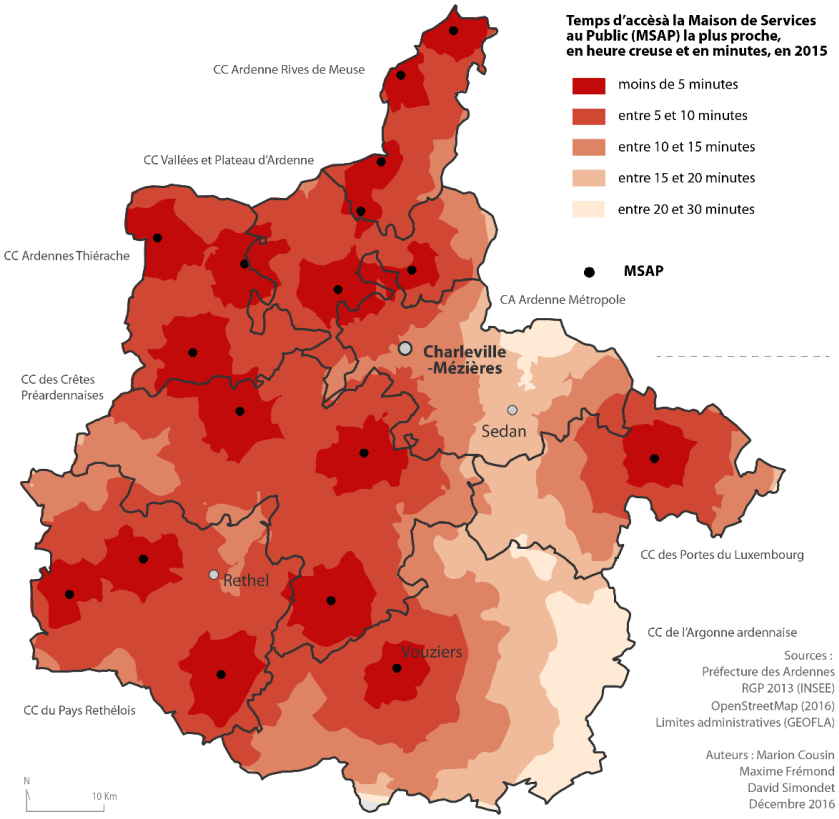

L'accessibilité aux 18 MSAP est relativement égale sur le territoire :

- Charleville, Sedan, Rethel se situent logiquement plus loin des MSAP puisqu'elles bénéficient déjà de points de contacts des différents opérateurs de services
- L'Argonne Ardennaise semble avoir un temps d'accès plus long aux MSAP mais bénéficie en réalité d'une MSAP à la demande (cf. « Vu dans les Ardennes » ci-dessous)

Ces faibles temps d'accès aux MSAP ardennaises sont cependant à nuancer puisque l'accessibilité dépend aussi de la capacité de mobilité des usagers (cf. partie « transports et mobilité »). La MSAP de Bogny-sur-Meuse met, par exemple, en lumière : « *La ville de Bogny-sur-Meuse est étendue sur 7 kilomètres de long […]. La mobilité y est compliquée tant sur le plan matériel que psychologique. Des zones d'habitation souffrent d'un isolement géographique et social* ».[57]

Vu dans les Ardennes	**Une MSAP à la demande dans l'Argonne Ardennaise : l'importance de la communication à destination des relais locaux** Historiquement, l'Argonne Ardennaise disposait d'une MSAP à Vouziers et d'une MSAP itinérante qui tenait des permanences 1 demi-journée par semaine dans chacun des chefs-lieux de canton. La MSAP itinérante faisant état de très peu de visites, l'intercommunalité a décidé d'expérimenter la mise en place d'une MSAP à la demande.

[57] « Synthèse des années 2014-2015 », MSAP Bogny-sur-Meuse, 2015, p. 4

	Ainsi l'Argonne Ardennaise dispose aujourd'hui toujours de deux MSAP : • Une MSAP fixée à Vouziers ouverte 24h30 par semaine • Une MSAP à la demande couvrant tout le périmètre de l'EPCI et ouverte 10h30 par semaine (3 demi-journées).[58] Alors qu'en 2015, la MSAP à la demande n'a été que très peu sollicitée (7 RDV), en octobre 2016, 25 RDV avait été enregistrés. Selon la responsable des MSAP de l'Argonne Ardennaise, cette augmentation des demandes est largement imputable à une forte communication mise en place afin de développer la notoriété du service : « Mailings, objets publicitaires, prospection »[59]. Cette communication s'est faite à destination directe des usagers (flyers, dépliants, articles dans le 2c2a Mag, l'Union, internet…) mais aussi par le biais d'un « réseau d'ambassadeurs locaux » susceptibles de diriger les usagers : • Rencontres avec 25 assistants sociaux des Maisons des solidarités • Participation à la journée des 60 ans de l'ADMR (services à la personne) • Rencontres avec professionnels de santé et associations diverses telles que les Restos du Cœur Cette expérience met en lumière deux enjeux prégnants des MSAP : • Travailler sur les problématiques de mobilité des usagers • Mettre en place une communication large et proactive du dispositif L'enjeu de communication est particulièrement prégnant pour les MSAP portées par La Poste puisqu'elles sont fortement identifiées par les usagers comme des points de contact Poste. Pour ces MSAP, la communication doit également passer par une amélioration de la visibilité de la signalétique « MSAP ».

Fréquentation, typologie d'usagers et principales demandes

Des niveaux de fréquentation disparates

La fréquentation des MSAP en France a été estimée à 55 visites hebdomadaires en moyenne, soit près d'un million par an[60]. Cette moyenne cache cependant une forte hétérogénéité entre les différentes MSAP : 50 % ont moins de 31 visites par semaine, et seules 10 % ont une fréquentation supérieure à 120 visites par semaine.

[58] Une salle est mise en place à disposition par les communes pour les RDV pris et la coordinatrice de la MSAP dispose d'un ordinateur portable pour effectuer les démarches.
[59] « Bilan d'activités 2015, MSAP 2C2A », 2015, p 8.
[60] « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 7.

Nombre de visites hebdomadaires MSAP en France

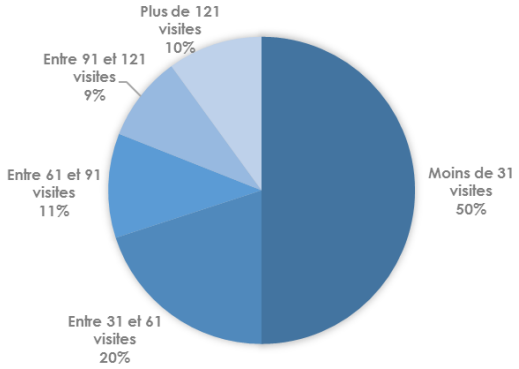

Source : Caisse des Dépôts et Consignation, 2015

En 2015, les MSAP ardennaises étudiées faisaient partie des 50% de MSAP enregistrant moins de 31 visites par semaine (environ 17 visites par semaine enregistrées).

Nombre de visites annuelles par MSAP

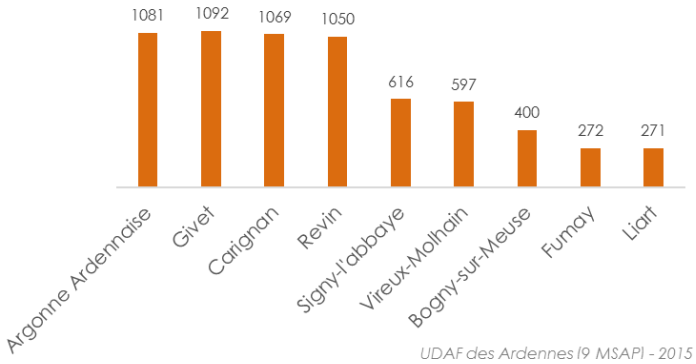

Ces chiffres dénotent un enjeu de communication sur le dispositif, mais ils sont également à mettre en lien avec la démographie du département[61]. Par ailleurs, les acteurs rencontrés mentionnent une croissance des visites concernant l'ensemble des MSAP.

Typologie des visiteurs : une majorité de femmes, entre 25 et 54 ans

L'enquête nationale réalisée sur les MSAP précise que les publics sont le plus souvent : des demandeurs d'emploi, plutôt des femmes, de la tranche d'âge 40-60 ans[62].

Les statistiques des MSAP ardennaises étudiées confirment la prédominance de femmes parmi les visiteurs : 44% des visiteurs en 2015 étaient des hommes contre 56% de femmes. De même, comme le montre le graphique ci-dessous, 83% des visiteurs avaient entre 25 et 54 ans.

[61] Le département enregistre une densité de 54 habitants/km² (contre plus de 116 habitants/km² pour la France métropolitaine) et avec une forte concentration d'habitants sur l'axe Sedan/Charleville

[62] « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 11.

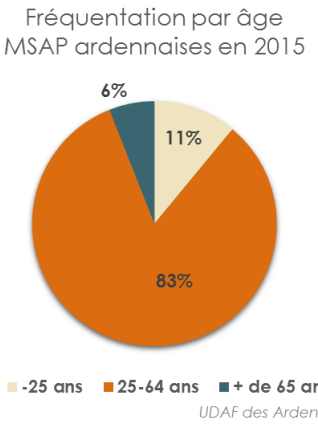

UDAF des Ardennes (9 MSAP) - 2015

Des demandes liées à l'utilisation des outils numériques et à l'accompagnement aux démarches

Une grande partie des demandes effectuées (61 %) concerne l'utilisation des outils numériques et l'accès à la bureautique (cf. partie numérique). Parmi les demandes concernant l'informatique, les agents des MSAP évoquent principalement : création d'une adresse mail, actualisation de situation, rédaction d'un CV, numérisation de documents et photocopies.

31 % des usagers se rendent au sein d'une MSAP afin d'obtenir de l'aide dans leurs différentes démarches administratives ou obtenir des renseignements plus généraux.

Enfin, en lien avec les difficultés de compréhension du « français administratif »[63], une partie non-négligeable des usagers se rendent dans une MSAP afin d'être aidés dans la rédaction d'un courrier ou l'aide à la lecture, la compréhension ou la traduction d'un document (respectivement 3 % et 4 % des usagers).

Selon les acteurs rencontrés, les publics les plus concernés par ces difficultés sont les individus :

- En situation de grande fragilité socio-économique
- Présentant des difficultés d'ordre psychologique
- De nationalité étrangère et n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française (16 % des visiteurs des MSAP sont d'ailleurs de nationalité étrangère)[64]

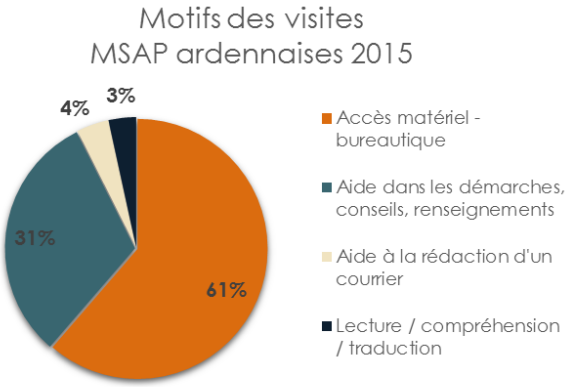

UDAF des Ardennes (9 MSAP) - 2015

Les résultats de l'enquête nationale montrent que les publics viennent en grande majorité se renseigner sur les prestations sociales, l'emploi et la formation. Les demandes liées au logement, à l'énergie, et aux aspects juridiques sont également fréquentes[65].

[63] Entretiens avec les directeurs et collaborateurs des centres socio-culturels, directeurs et coordinateurs MSAP, directeurs des missions locales, Maisons des solidarités

[64] Parmi les nationalités les plus représentées on retrouve les Marocains (6 %) et les Tunisiens (4 %)

UDAF des Ardennes (9 MSAP) - 2015

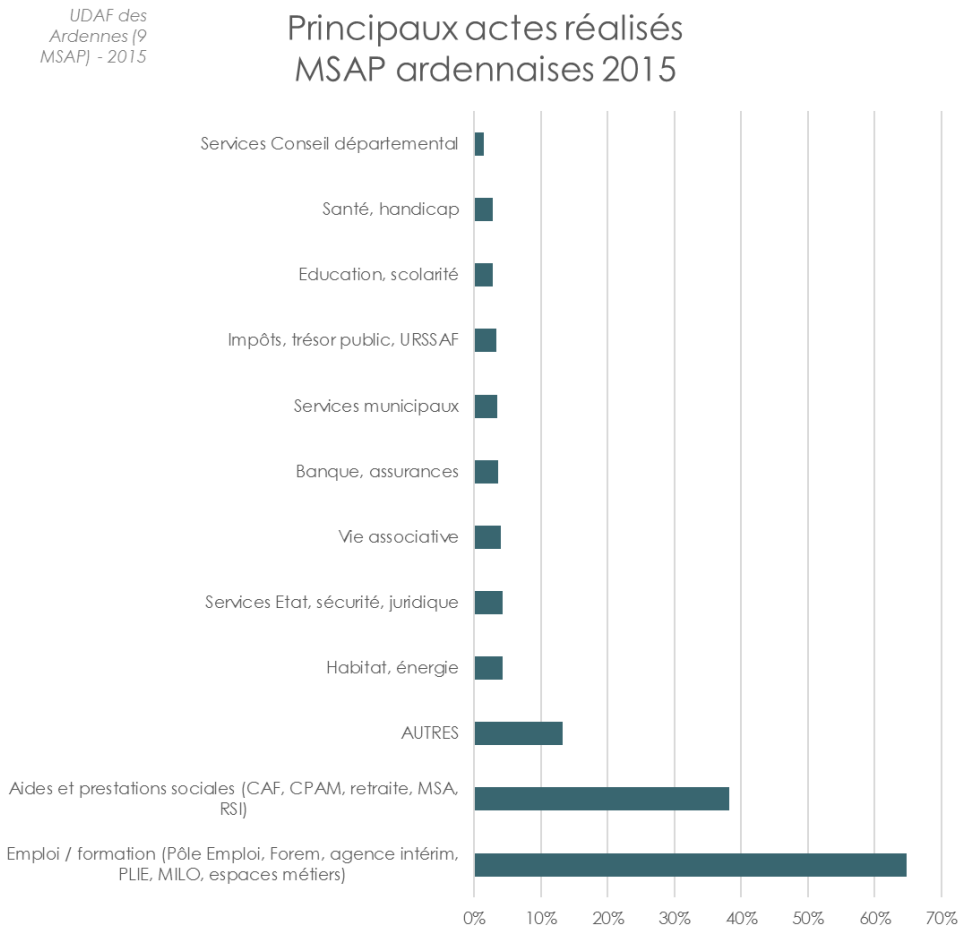

Comme le montre le graphique précédent, les statistiques des MSAP ardennaises étudiées confirment cette prédominance des questions liées à l'emploi (65%) et aux prestations sociales (38%)[66].

Sociologie et situation professionnelle des agents MSAP

Selon l'enquête nationale des MSAP réalisée par la Caisse des dépôts et consignations, 9 agents des MSAP sur 10 sont des femmes. L'âge moyen de situe autour de 40 ans, avec des niveaux de compétences et d'études très variés (un tiers des agents ont un niveau Bac +3 ou plus).

Les principales motivations évoquées par les agents sont le « contact avec le public », le « maintien d'un espace public de proximité » et la « contribution à une mission de service public, le sentiment d'utilité ». Ces motivations ont été largement retrouvées au sein des agents des MSAP ardennaises très engagés dans un métier considéré comme « *enrichissant et très formateur* » :

- *« on recherche la satisfaction du service rendu »*
- *« on ne juge pas »*
- *« on est des médiateurs, on va permettre le dialogue »*
- *« on ne traite pas les gens comme des dossiers »*

Un tiers des agents travaillent seuls, ce qui pose question en matière d'isolement professionnel : les agents des MSAP ardennaises évoquent par exemple la difficulté de garder une distance professionnelle (« *c'est plus facile quand on est à deux* ») et l'importance du réseau pour les agents les plus isolés (« *heureusement qu'il y a le réseau* »).

[65] Ibidem
[66] La somme des pourcentages dégagés ici n'est pas égale à 100 puisqu'un usager peut avoir plusieurs demandes.

Cela pose également question en termes de sécurité des agents au contact du public et de continuité de service : un arrêt de travail temporaire, quel qu'il soit, peut conduire à la non-ouverture de la MSAP.

Par ailleurs, les agents des MSAP sont parfois eux-mêmes dans une situation d'instabilité professionnelle. Plus de la moitié d'entre eux travaillent à temps partiel, et les contrats aidés et CDD sont nombreux dans la profession. Sur le territoire français, plus de la moitié des agents des MSAP de moins de 27 ans sont par exemple en contrat aidé[67]. L'instabilité de ce statut interroge directement la continuité, mais aussi l'efficience du service rendu (formations nécessaires, absence d'agent référent pour les usagers…). Cet enjeu de pérennisation professionnelle des agents MSAP a été soulevé, à plusieurs reprises, lors des entretiens réalisés avec les agents et les responsables des MSAP dans les Ardennes.

Enfin, l'isolement de certains agents, mais également la spécificité des tâches qui leur sont confiées, impliquent d'importants enjeux en matière d'échanges de pratiques et de fonctionnement en réseau.

Dynamiques d'échanges et de réseau dans les Ardennes

Des échanges entre MSAP permettant d'améliorer la qualité du service rendu

Toutes les six semaines, les agents des différentes MSAP ardennaises sont invités à une « réunion de réseau » se déroulant en deux temps :

- Une matinée de formation par un partenaire des MSAP (exemples de formations réalisées en 2015 : CAF pour la mise en place de la prime d'activité, CARSAT sur les nouvelles lois de la retraite, CPAM sur la nouvelle réglementation pour les nouveaux droits des flux de l'immigration)
- Une après-midi d'échanges sur les difficultés rencontrées par les professionnels au quotidien

Animées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), ces réunions permettent d'améliorer les qualifications des agents et, *in fine*, la qualité du service rendu. Elles contribuent enfin à créer une appartenance palliant, en partie, au sentiment d'isolement de certains agents.

Les MSAP Poste ont récemment été intégrées au réseau afin que chaque animateur MSAP puisse bénéficier des formations et temps d'échanges et, *in fine,* offrir le même niveau de service à l'usager.

L'importance des échanges avec les partenaires

Par ailleurs, la qualité des échanges avec les partenaires a été identifiée lors des entretiens avec agents et responsables des MSAP comme primordiale :

- La proximité MSAP/centre social/agent PLIE/référent RSA parfois partageant les mêmes locaux participe à une meilleure prise en charge globale des besoins des usagers et à un meilleur fléchage vers les dispositifs existants
- Des contacts réguliers avec les assistants sociaux du Département permettent de garantir la fluidité de la prise en charge des usagers
- Les remontées de terrain ont fait apparaitre la nécessité de bénéficier d'un référent technique pour chaque opérateur national partenaire, notamment au sein de la CAF

Les points clés du diagnostic

- Avec 18 MSAP sur le territoire, un réel maillage assuré
  - 99% des Ardennais sont situés à moins de 20 minutes de l'une des 18 MSAP ardennaises
  - Des MSAP qui ont permis d'économiser 340 000 kilomètres de déplacements des usagers au cours de l'année 2015
- Une moyenne de 17 visites / semaine par MSAP
- 61 % des visiteurs utilisent des outils numériques, 31 % ont besoin d'accompagnement dans leurs démarches administratives (principalement liées aux prestations sociales et l'emploi) mais aussi des demandes liées à la rédaction d'un courrier et à l'aide à la lecture, la compréhension ou la traduction d'un document
- Une vraie dynamique de réseau des MSAP ardennaises
- Des MSAP Poste récemment intégrées au sein de la dynamique de réseau en vue de garantir une égalité du service proposé

Les grands enjeux

- La visibilité / la communication autour des MSAP nouvellement installées
- La poursuite du partenariat avec les différentes MSAP
- La stabilité des postes et des agents en place au sein des MSAP
- Le suivi à l'échelle départementale de l'activité des MSAP

FICHES EPCI

Fiche de synthèse territoriale

Ardenne Métropole

Données de cadrage

Population : 127 859

Périmètre : 61 communes

Superficie : 385,5 km²

Densité : 332 hab au km²

Sources : INSEE 2013 / Etat civil

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

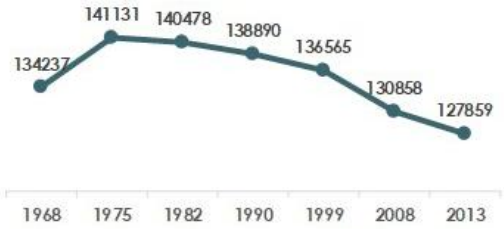

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

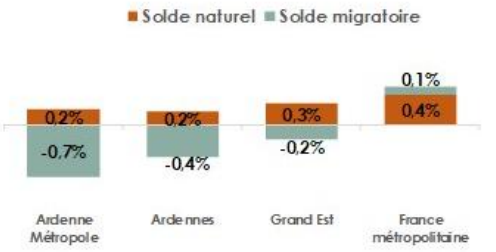

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	33 288	25%	76 606	59%	20 964	16%
2013	31 038	24%	74 116	58%	22 705	18%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 1389

Décès : 1260

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

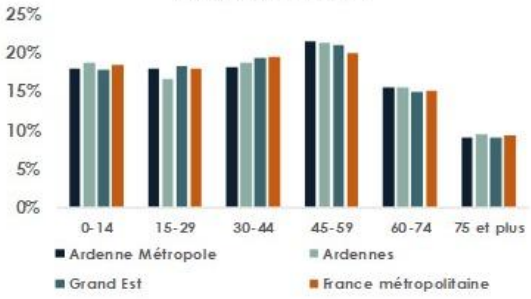

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

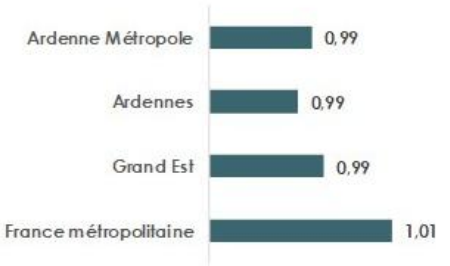

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Ardenne Métropole	21 253 €	39,1%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFIP 2015

Le taux de chômaae en 2013

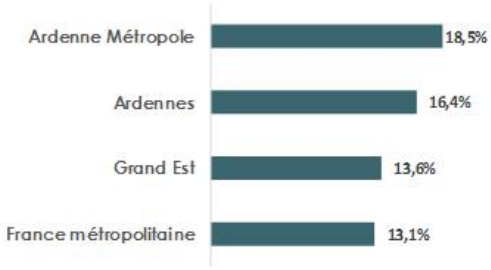

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

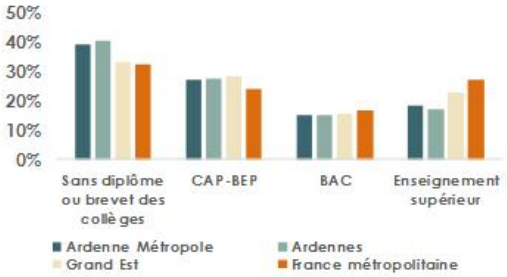

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 9255
Août 2014 : 9144

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 26 664

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

Source : INSEE 2013

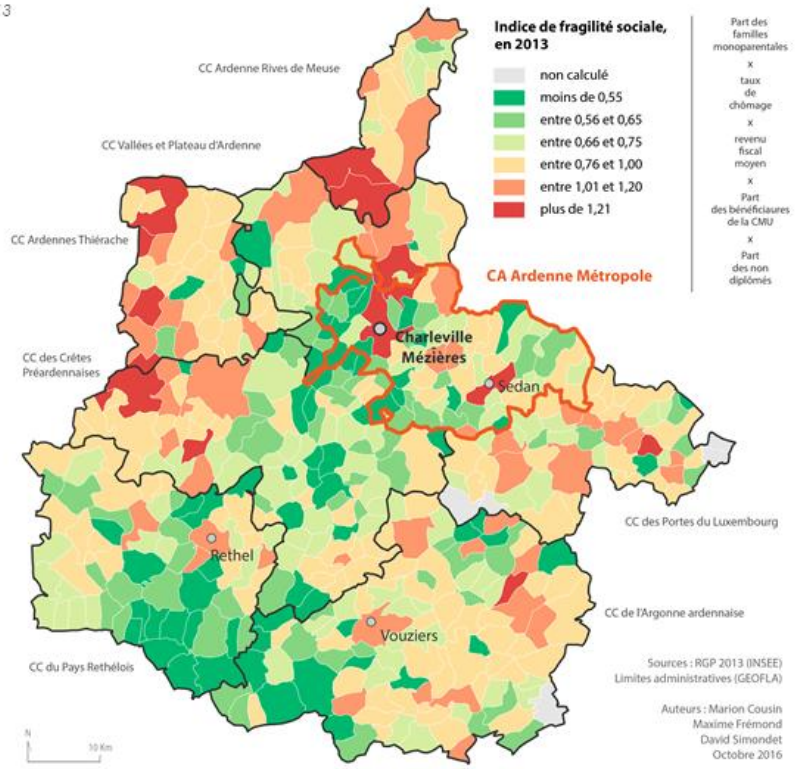

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

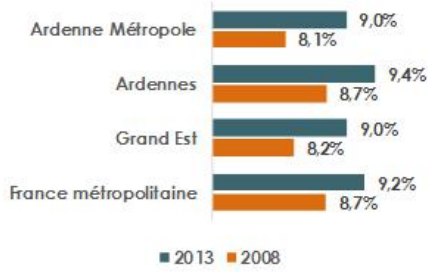

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

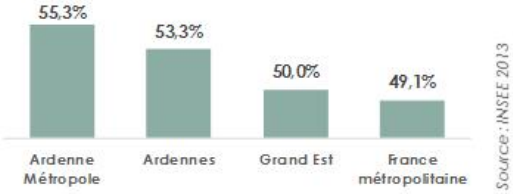

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : **2,0** Ardennes : **1,6**

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

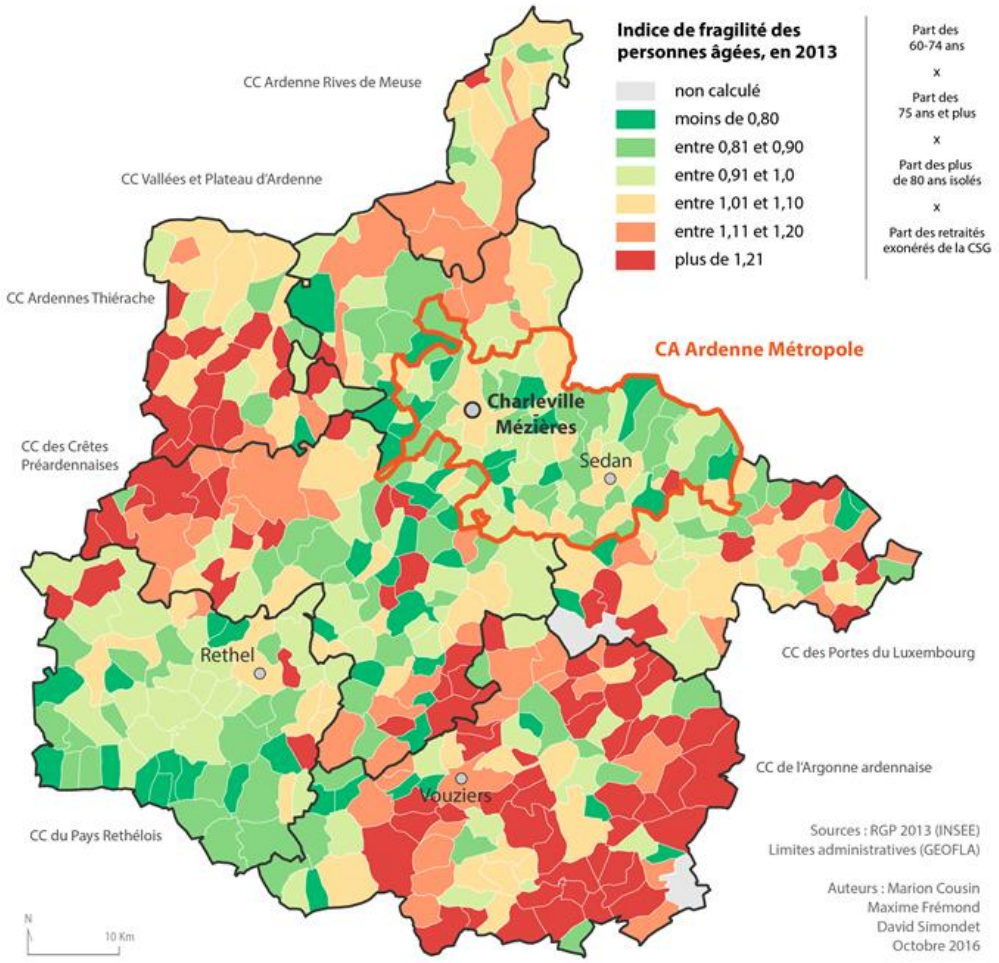

La santé

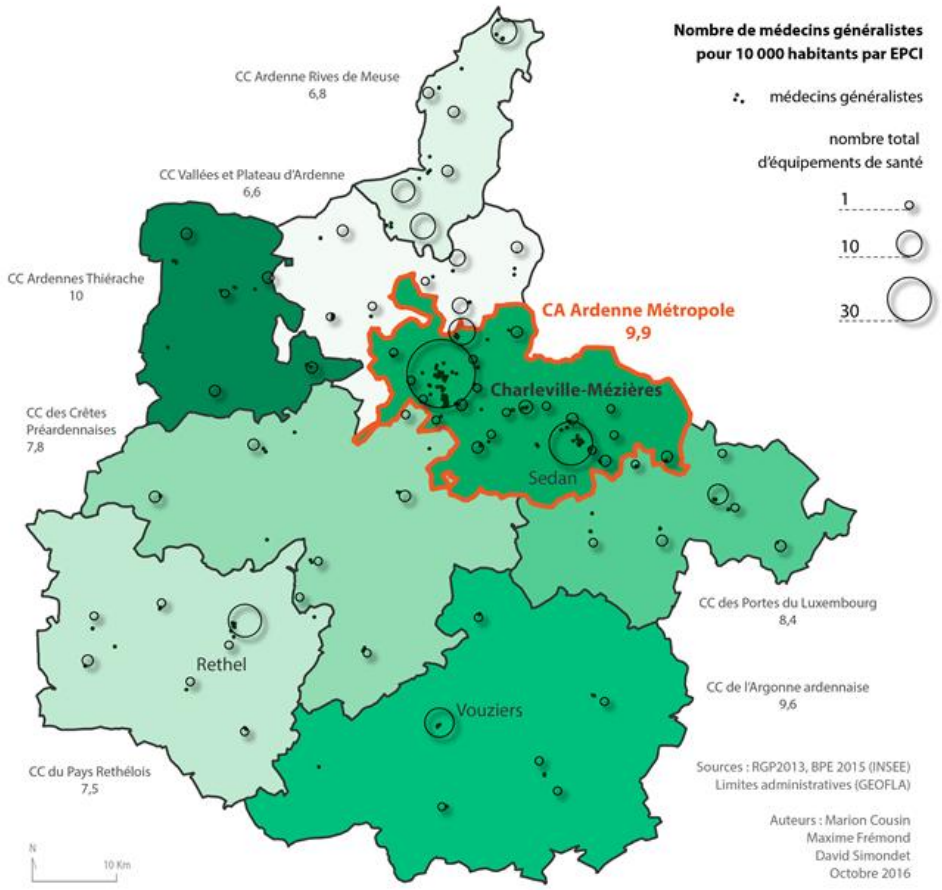

Nombre de médecins généralistes : 126

Nombre de médecins spécialistes : 69

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Ardenne Métropole	8,6	1,4	2,7	4,1
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **110**

Stations service : **18**

Poste : **34**

Banque : **53**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

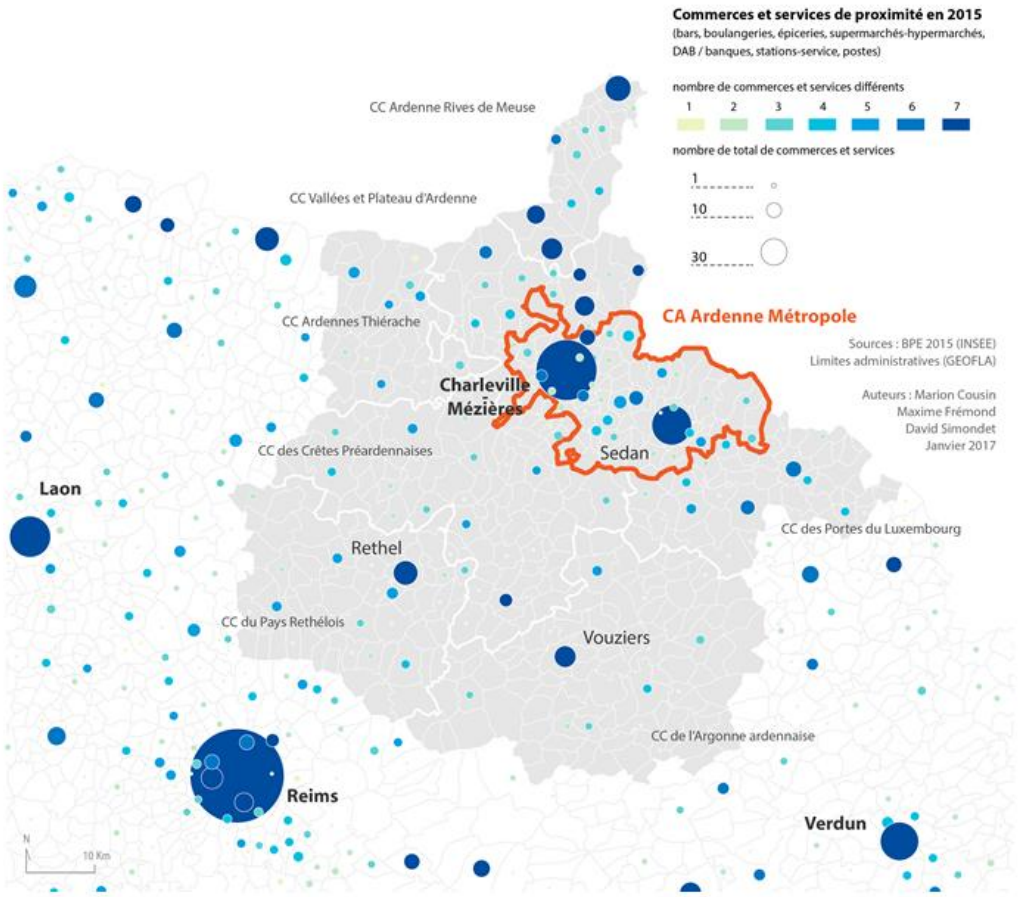

Ardenne Métropole, un territoire diversifié (urbain/ rural) ayant des besoins élevés et une offre de services importante

Des besoins importants en zone urbaine

Malgré un solde naturel positif, le territoire communautaire connaît une perte continue de sa population depuis la fin des années 1970. Pour autant, les besoins en matière de services au public sont nombreux (également au regard du nombre d'habitants) au vu d'indices de fragilité qui font état :

- D'une forte fragilité socio-économique en particulier à Charleville-Mézières, Sedan, Nouzonville, Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois
- D'un fort vieillissement de la population avec des problématiques d'isolement (part de personnes âgées en augmentation avec une proportion élevée des 80 ans et plus vivant seuls)
- D'un taux de chômage deux points plus élevé que dans les Ardennes et qui touche particulièrement les jeunes
- Un niveau de formation préoccupant : 59 % des 15-24 ans non scolarisés dont le diplôme est inférieur au BAC

Une offre relativement développée, qui semble couvrir les besoins

Pour faire face aux forts besoins sociaux de l'intercommunalité la plus peuplée du département (45 % de la population totale), l'offre est importante avec plus de 120 professionnels* au service de la population :

- 6 Maisons des Solidarités : Charleville-Mézières (Sud, Manchester et la Citadelle), Nouzonville, Sedan et Villers-Semeuse
- 6 Centres socio-culturels (3 à Charleville-Mézières, 2 à Sedan et un à Vivier-au Court)
- 3 agences Pôle Emploi et 2 antennes de la Mission Locale (Charleville et Sedan)
- Une amplitude d'ouverture des services importante avec près de 32 heures par semaine en moyenne

Un taux de médecins généralistes par habitant supérieur à la moyenne départementale mais des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper

Une concentration des médecins spécialistes dans le chef-lieu de département (69 spécialistes sur le territoire communautaire, toutes spécialités confondues) qui améliore l'accès à la santé mais reste insuffisant pour certaines spécialités médicales

Une couverture satisfaisante en matière de téléphonie dans les villes principales mais qui pourrait être améliorée sur les franges du territoire communautaire au niveau des Crêtes préardennaises, de la Belgique et du Luxembourg

Un maillage en transport collectif conséquent, basé sur le réseau de l'agglomération

Un enjeu de redynamisation des centres-villes avec une vacance commerciale importante : 13 % à Charleville et 27 % à Sedan

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Charleville-Mézières Centre Ardennes, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Ardenne Rives de Meuse

Données de cadrage

Population : 27 943

Périmètre : 19 communes

Superficie : 272,9 km²

Densité : 102 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

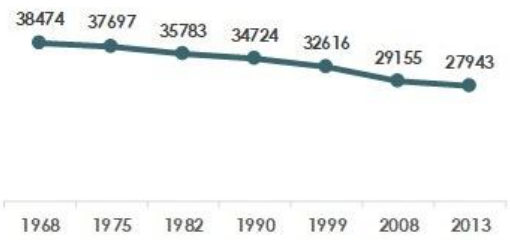

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

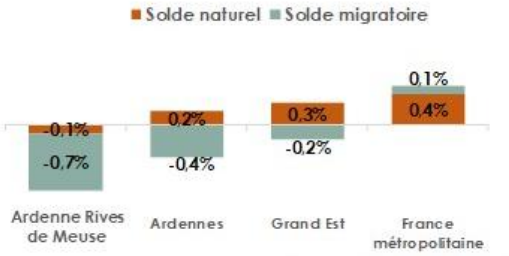

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	7 129	24%	16 885	58%	5 141	18%
2013	6 600	24%	15 948	57%	5 395	19%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 135

Décès : 252

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

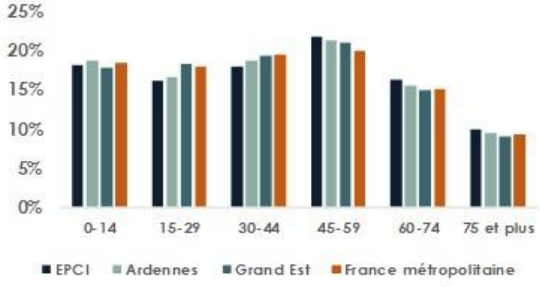

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

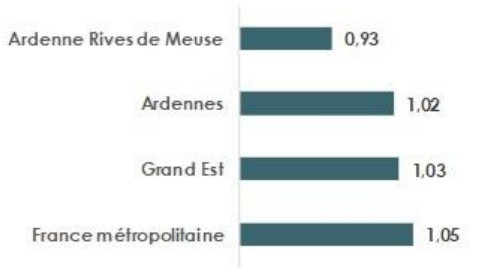

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Ardenne Rives de Meuse	20 569 €	36,0%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

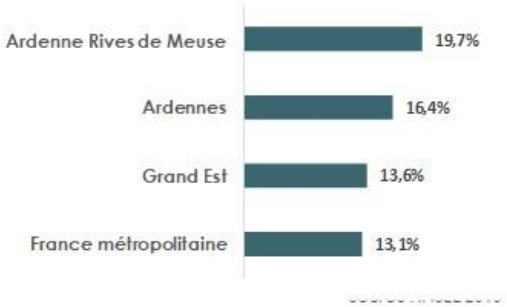

Le niveau de diplôme en 2013

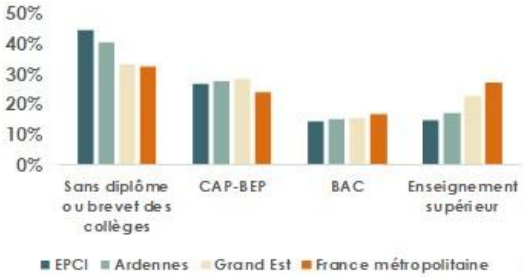

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 1985
Août 2014 : 1849

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 1411

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

Source : INSEE 2013

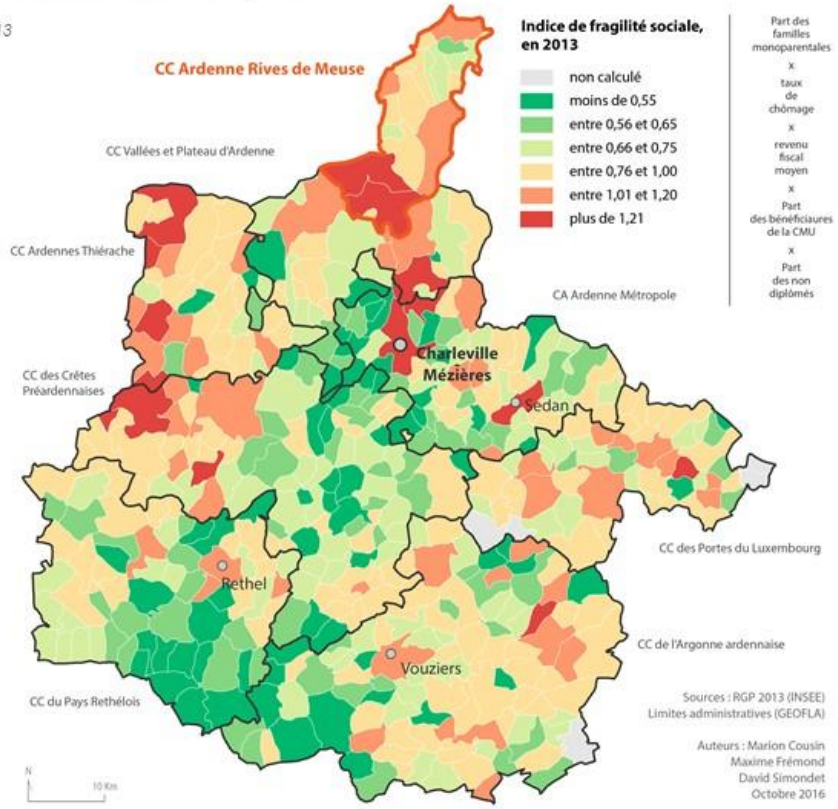

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

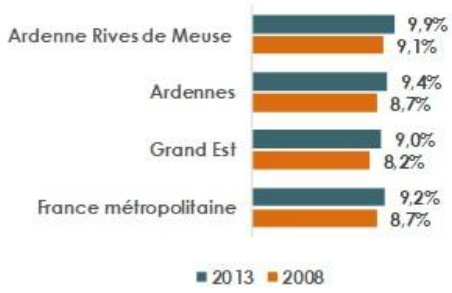

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

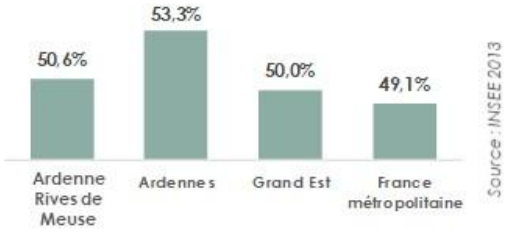

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : **1,4** Ardennes : **1,6**

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

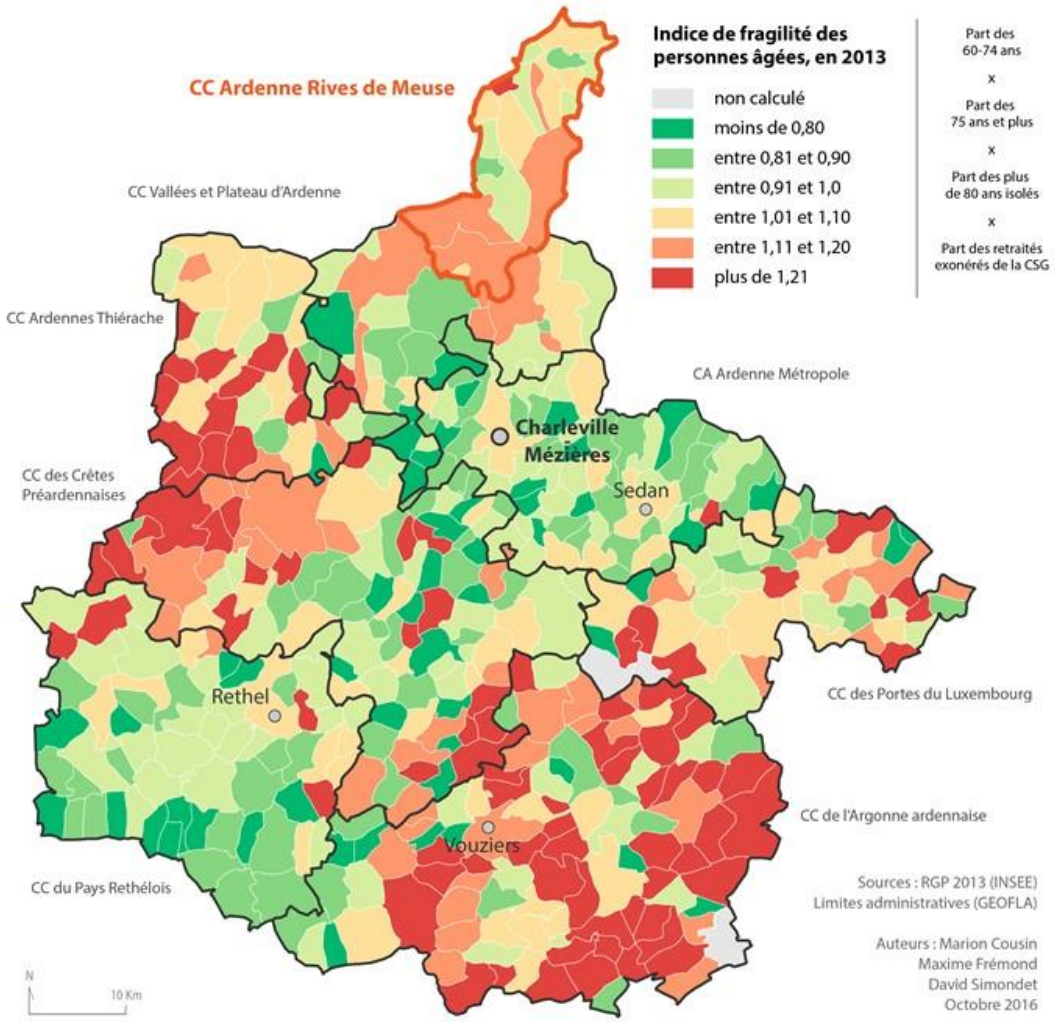

La santé

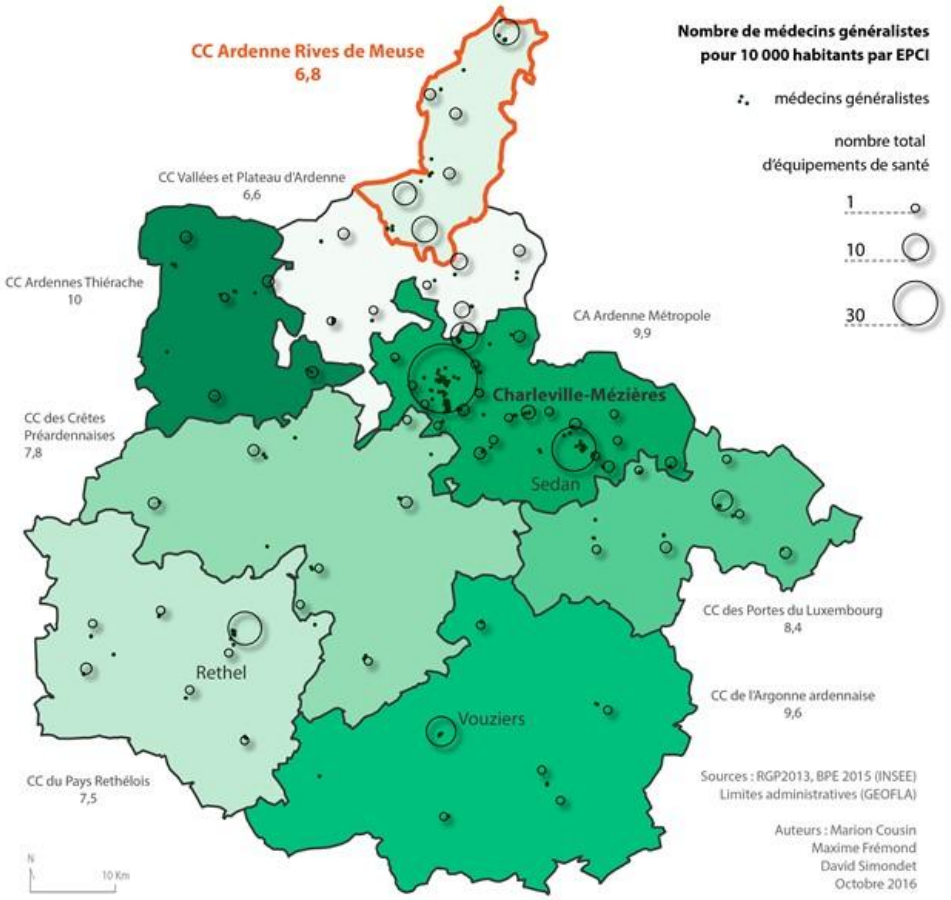

Nombre de médecins généralistes (2015) : 19

Nombre de médecins spécialistes (2015) : 3

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Deux départs à la retraite de médecins généralistes depuis 2015, ce qui ramène le taux de médecins généralistes à environ 6,1 pour 10 000 habitants

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Ardenne Rives de Meuse	7,9	2,5	3,2	5,4
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **20**

Stations service : **6**

Poste : **9**

Banque : **15**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015 / Données EPCI

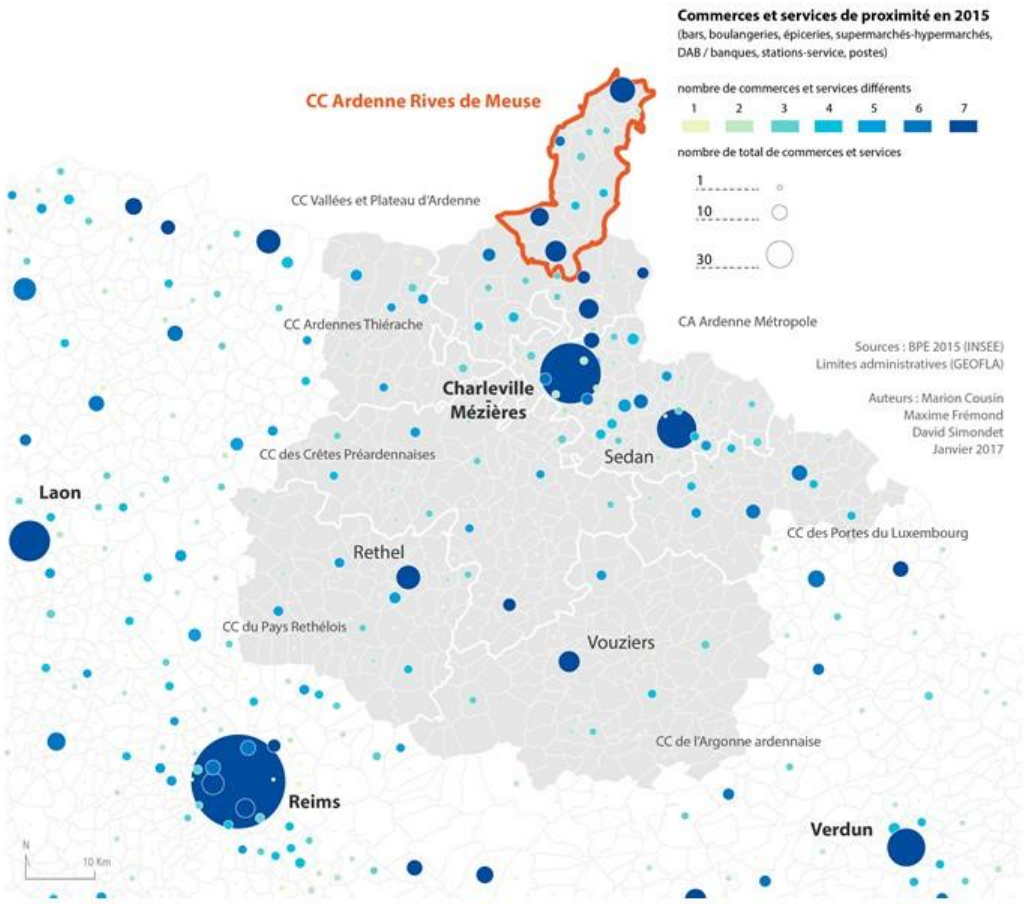

Ardenne Rives de Meuse, un territoire en « déficit d'accessibilité » du fait d'un niveau de besoins élevé

Des besoins importants sur la frange Est et Sud de l'EPCI

Avec plus de 100 hab./km², la densité de population est élevée mais l'intercommunalité connaît une baisse continue de population ces dernières années, largement imputable à un solde migratoire négatif. Cette diminution ne doit pas occulter des besoins élevés en matière d'accessibilité aux services avec des indices de fragilité qui font état :

- D'une forte fragilité socio-économique, notamment sur le secteur Revin / Fumay et à Givet au Nord avec un taux de chômage plus élevé que sur le reste du département et un revenu moyen moins important que dans le reste du département. Par ailleurs, la fragilité des jeunes est plus marquée le long de la frontière avec la CC Vallées et Plateau d'Ardenne et la Belgique. Ces deux indicateurs mettent en lumière un besoin élevé en matière d'accompagnement à l'emploi et de formation.
- D'une part de personnes âgées en augmentation, notamment dans la partie Nord de l'EPCI (Ham-sur-Meuse, Chooz, Fépin, Montigny-sur-Meuse), parfois en situation de fragilité socio-économique, mais avec un nombre de personnes isolées moindre que la moyenne départementale

Un EPCI relativement bien équipé mais fragile sur l'offre de santé

L'ouverture de l'A304 qui permettra une desserte plus rapide de l'ouest de l'EPCI mais une offre en transports en commun modérée et la persistance de freins économiques et psychologiques à la mobilité*

Des services publics bien présents avec deux Maisons des Solidarités (MDS) et missions locales à Givet et Revin, 4 Maisons de Services au Public (MSAP) portées par des centres sociaux dans les communes de Fumay, Givet, Revin et Vireux-Molhain (et permettant notamment d'offrir un premier niveau de services CAF et Pôle Emploi)

Des taux de commerces et services de proximité pour 10 000 habitants importants avec 3 principaux pôles (Givet, Fumay et Revin) même s'il peut exister un enjeu de dynamisation des centres-villes et centres-bourgs

Concernant la santé :

- Un taux de médecins généralistes par habitant inférieur à la moyenne départementale, un faible niveau d'installation des jeunes praticiens** et des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper
- Un nombre limité de spécialistes, 3 dans l'EPCI, toutes spécialités confondues
- En revanche, ouverture d'un Pôle médical et proximité du centre hospitalier de Dinant Godinne en Belgique pour les résidants du Nord de l'EPCI

Une couverture numérique encore insuffisante (avec une absence de fibre optique), à l'exception de Chooz, labellisé Village Numérique

Un accompagnement nécessaire pour les publics les plus en difficultés face au numérique, en s'appuyant sur les réseaux en place (MDS, MSAP, centres sociaux, bibliothèques…)

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Nord Ardennes Thiérache, 2016-2017*
*** Contrat Local de Santé – Ardenne Rives de Meuse, 2016-2018*

Fiche de synthèse territoriale

Ardenne Thiérache

Données de cadrage

Population : 10 023

Périmètre : 37 communes

Superficie : 483,6 km²

Densité : 21 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

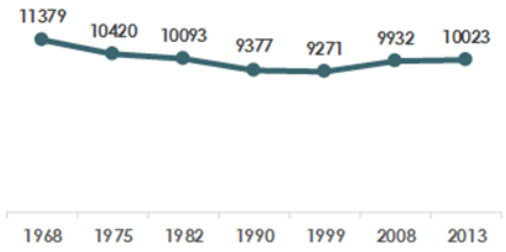

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

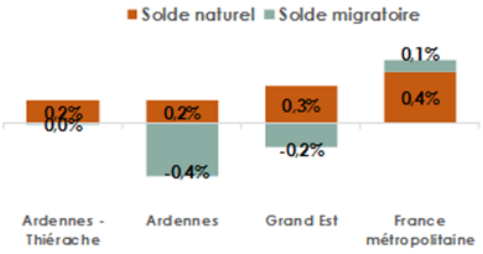

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	2 656	27%	5 486	55%	1 790	18%
2013	2 602	26%	5 576	56%	1 845	18%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 108

Décès : 104

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

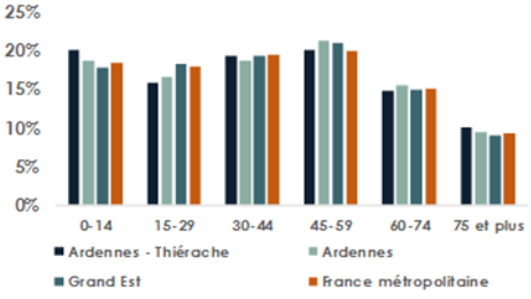

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

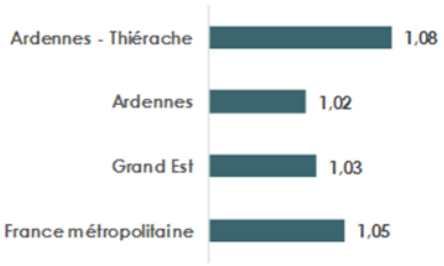

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Ardennes - Thiérache	19 430 €	30,6%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

Source : INSEE 2013

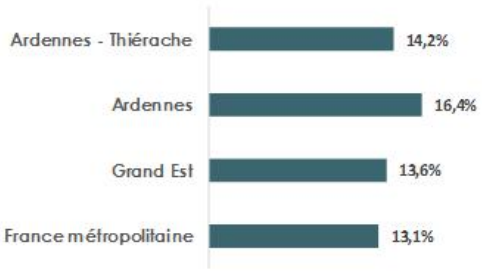

Le niveau de diplôme en 2013

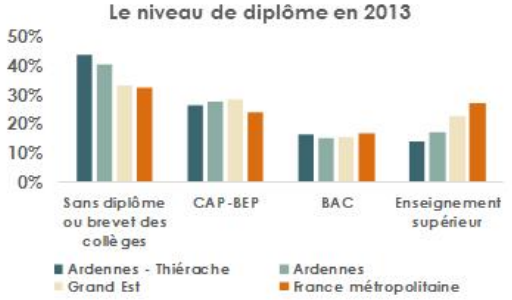

Source : INSEE 2013

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 453
Août 2014 : 479

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 1356

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

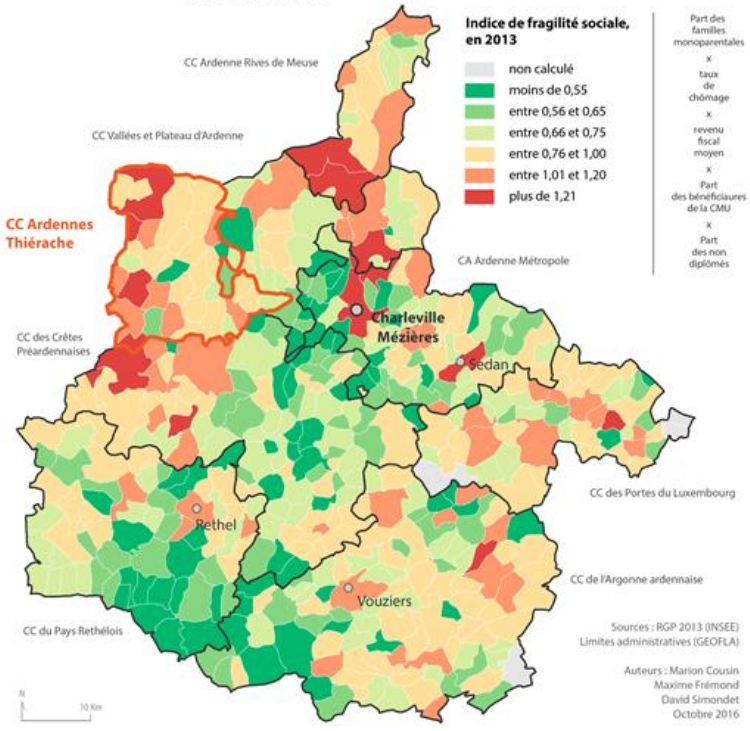

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

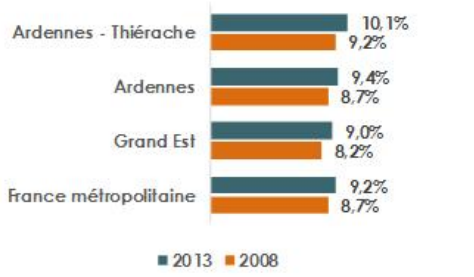

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

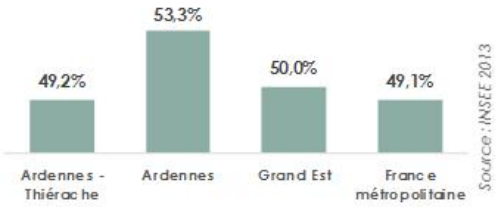

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 2,0 Ardennes : 1,6

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

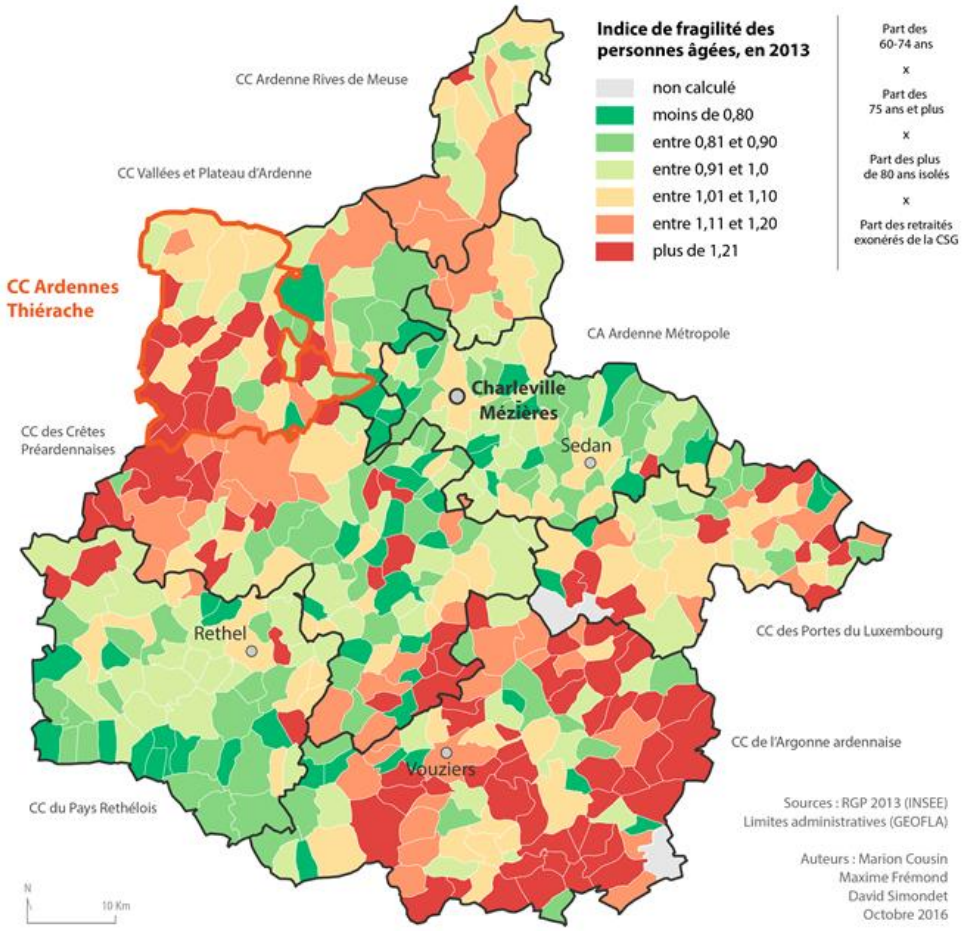

La santé

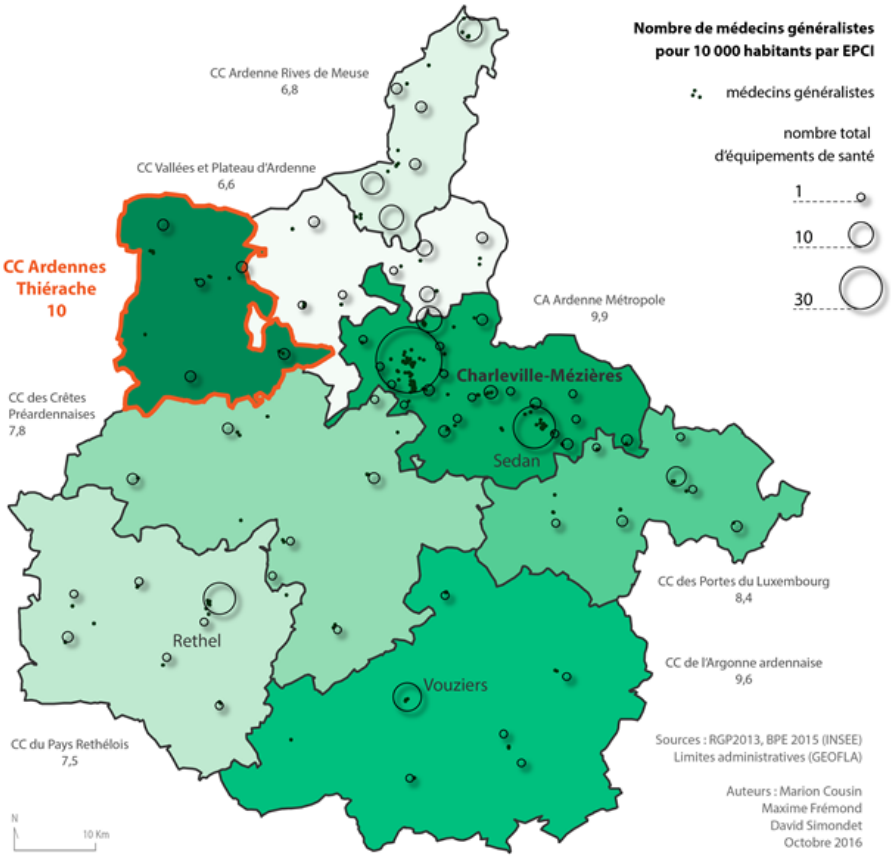

Nombre de médecins généralistes : 10

Nombre de médecins spécialistes : 0

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Ardennes - Thiérache	11,0	1,0	9,0	4,0
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries : **11**

Stations service : **1**

Poste : **9**

Banque : **4**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

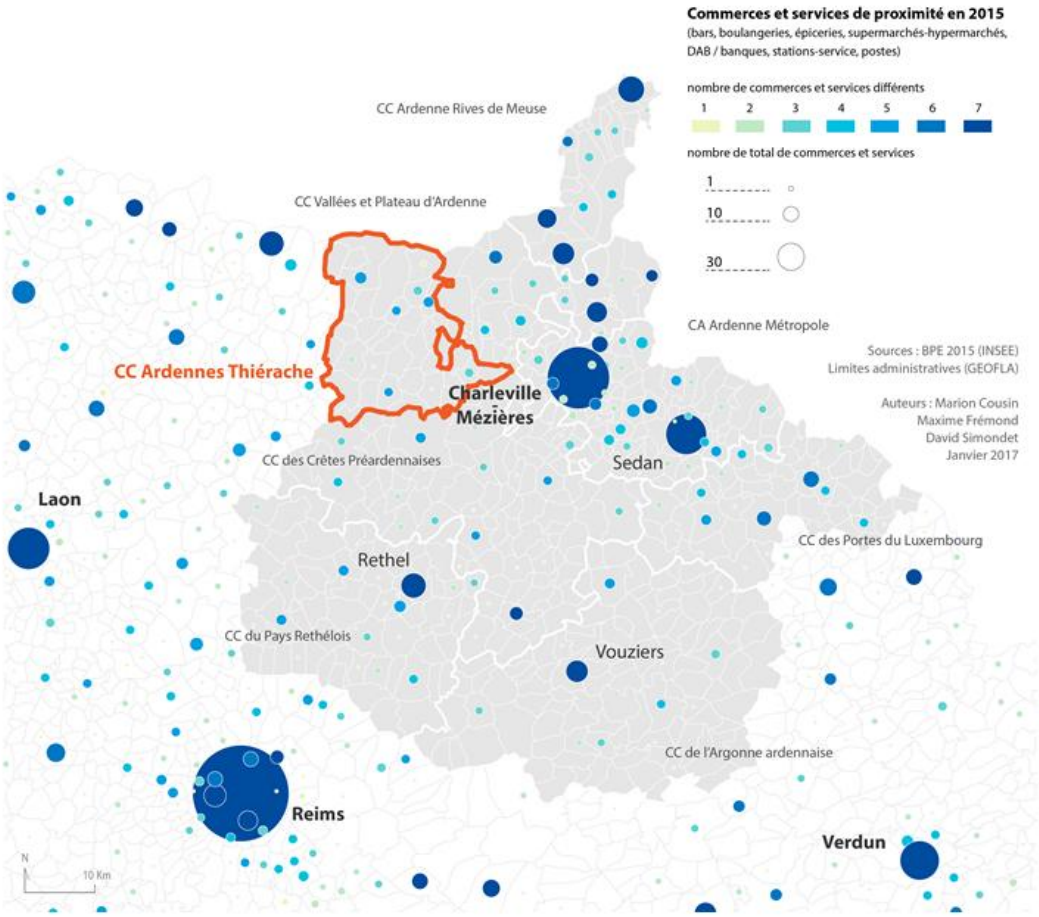

Ardennes Thiérache, un territoire à faible densité mais aux besoins particulièrement élevés

Des besoins importants notamment sur la frange Ouest du territoire

Une faible densité de population qui ne doit pas cacher une augmentation de la population depuis le début des années 2000 et qui implique des besoins en matière d'équipements

Une part des 0-14 ans plus importante que dans le reste du département qui impliquent des besoins importants en termes de services aux familles (petite enfance, jeunesse, scolarité…)

Des indices de fragilité élevés qui font de l'EPCI un territoire prioritaire en matière d'accès aux droits sociaux, d'accès à la santé et d'accompagnement à l'emploi et à la formation :

- Un indice de fragilité socio-économique élevé en particulier sur la frange Ouest de l'EPCI : malgré un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale, un niveau de revenu et une part des foyers fiscaux imposés qui sont largement inférieurs à la moyenne départementale
- Une part de personnes âgées en augmentation notamment sur toute la partie Sud de l'EPCI, parfois en situation de fragilité socio-économique (isolement, faible niveau de revenus) et avec un nombre d'aidants familiaux qui se réduit

Une fragilité particulière des jeunes avec 65 % des 15-24 ans non scolarisés qui n'occupent pas un emploi stable (CDI ou à leur compte) contre 54 % pour le département (2013) / un enjeu d'attractivité des 15-29 ans peu représentés au sein de la population

Un EPCI modérément doté en équipement

Une A304 qui permettra une desserte plus rapide de l'Est de l'EPCI mais une offre en transports en commun très limitée et la persistance de freins économiques et psychologiques à la mobilité qui dépassent les difficultés structurelles (« *dans la partie Thiérache* […] *une population particulièrement isolée et en difficulté pour se déplacer* »)*

Pas de Maison des solidarités (MDS) même s'il existe des lieux d'accueils ponctuels à Auvillers-les-Forges, Signy-le-Petit, Rumigny, Signy-L'abbaye, Liart, Rouvroy et Maubert-Fontaine)/ Des points CAF à Liart, Signy-L'abbaye et Maubert Fontaine et la présence d'un centre social à Liart

Un relatif bon maillage Pôle emploi (Liart, Signy-L'abbaye, Maubert-Fontaine) et la présence d'une mission locale à Liart mais une offre de formation limitée (un lycée professionnel à Maubert-Fontaine) et des freins à la mobilité qui peuvent limiter l'accès à l'emploi et à la formation

Concernant la santé :

- Un taux de médecins généralistes important (10 pour 100 000 habitants) avec une maison de santé pluriprofessionnelle à Signy-le-Petit mais des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper
- Une absence de médecins spécialistes sur le territoire communautaire Une couverture numérique encore insuffisante sur l'ensemble de l'EPCI et la nécessité d'un accompagnement pour les publics les plus en difficultés face au numérique

Un taux de commerces et services de proximité relativement élevé même s'il peut exister un enjeu de dynamisation des centres-bourgs et de maintien des commerces en milieu rural

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Nord Ardennes Thiérache, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Argonne Ardennaise

Données de cadrage

Population : 17 682

Périmètre : 100 communes

Superficie : 445,0 km²

Densité : 40 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

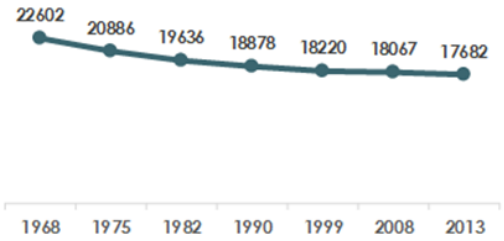

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

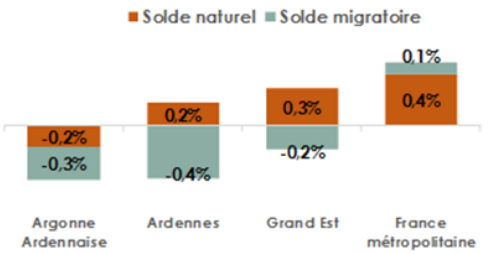

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	4 165	23%	9 978	55%	3 924	22%
2013	4 001	23%	9 700	55%	3 981	23%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 198

Décès : 206

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

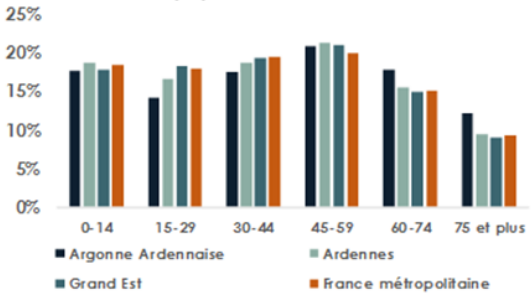

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

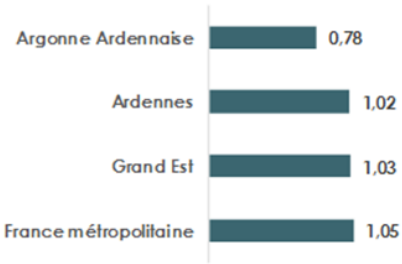

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Argonne Ardennaise	21 592 €	34,6%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

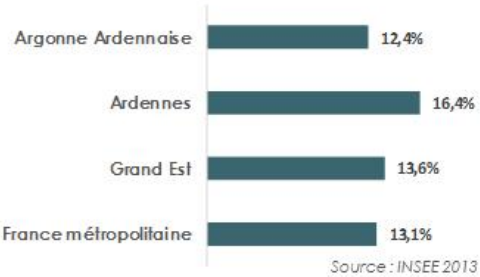

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

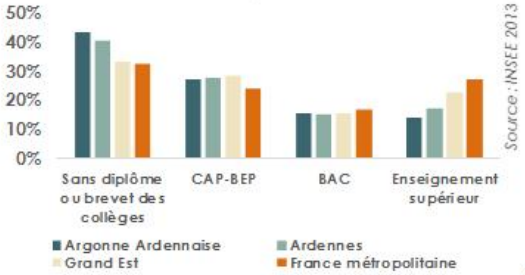

Source : INSEE 2013

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 743
Août 2014 : 649

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA (estimatif) : 416

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

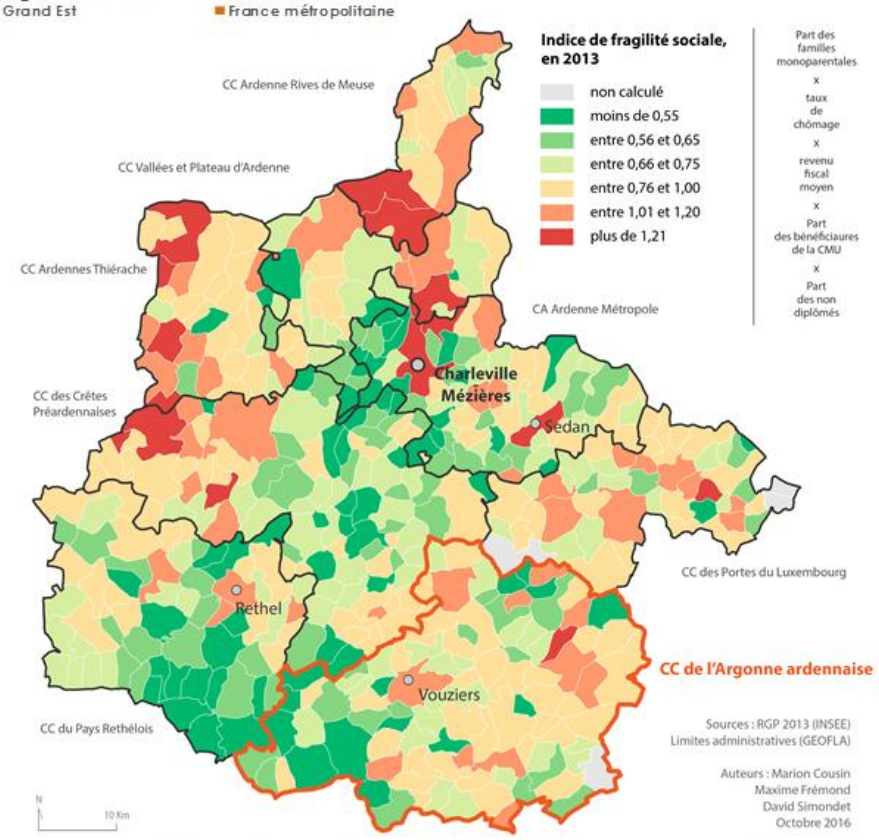

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

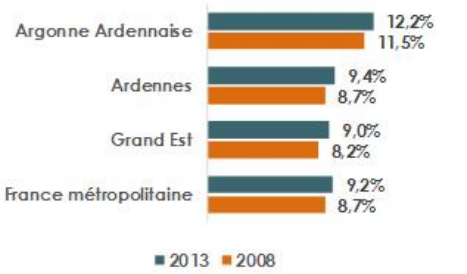

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 0,9 Ardennes : 1,6

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

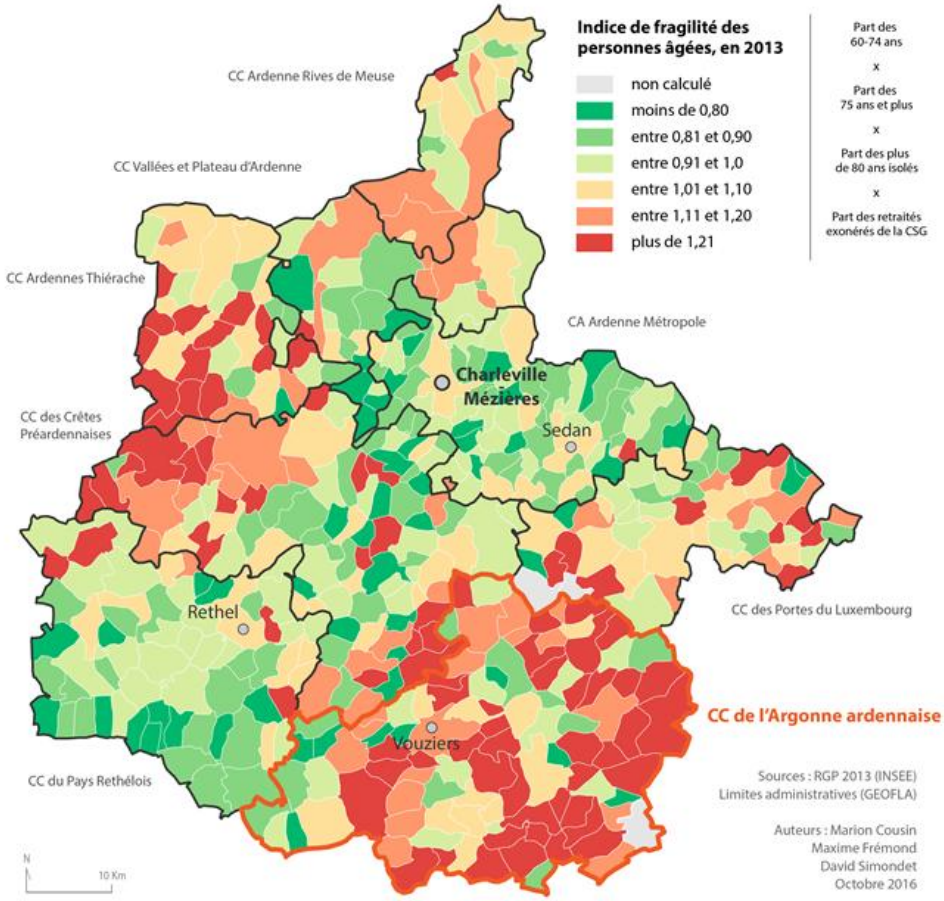

La santé

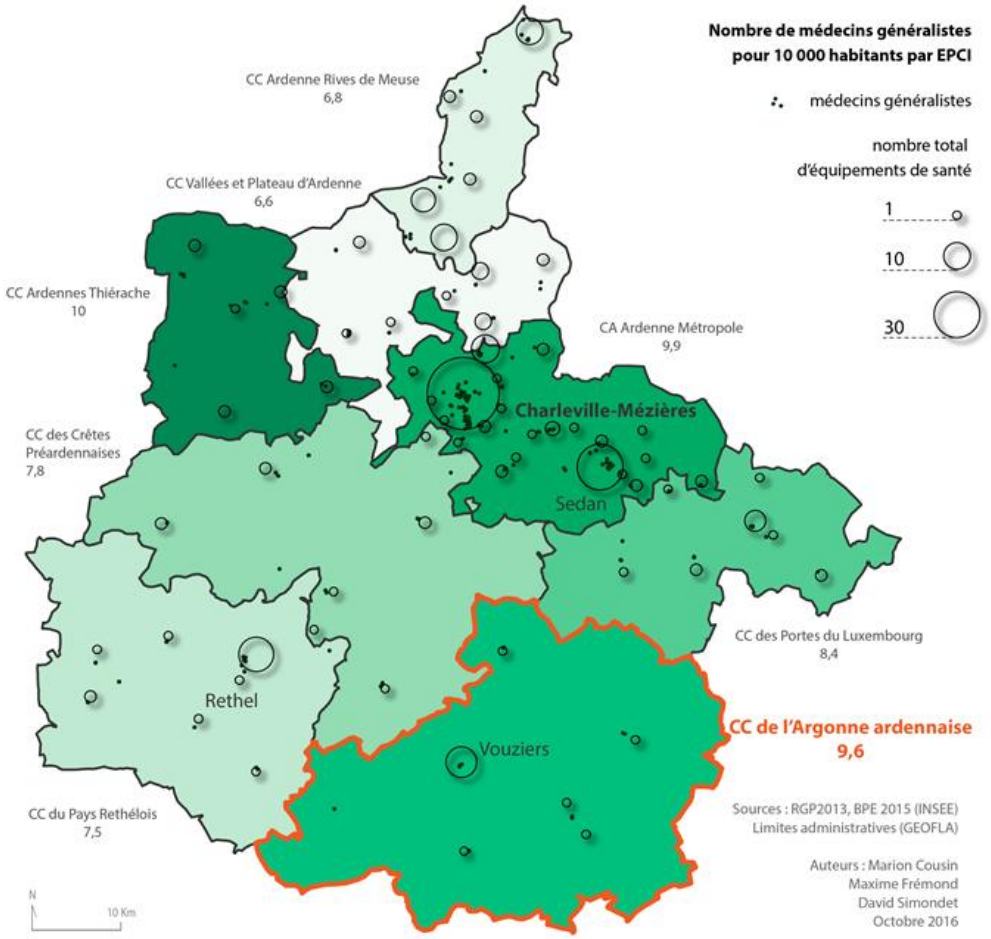

Nombre de médecins généralistes : 17

Nombre de médecins spécialistes : 3

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Argonne Ardennaise	8,5	1,7	4,0	5,1
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **15**

Stations service : **3**

Poste : **7**

Banque : **9**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

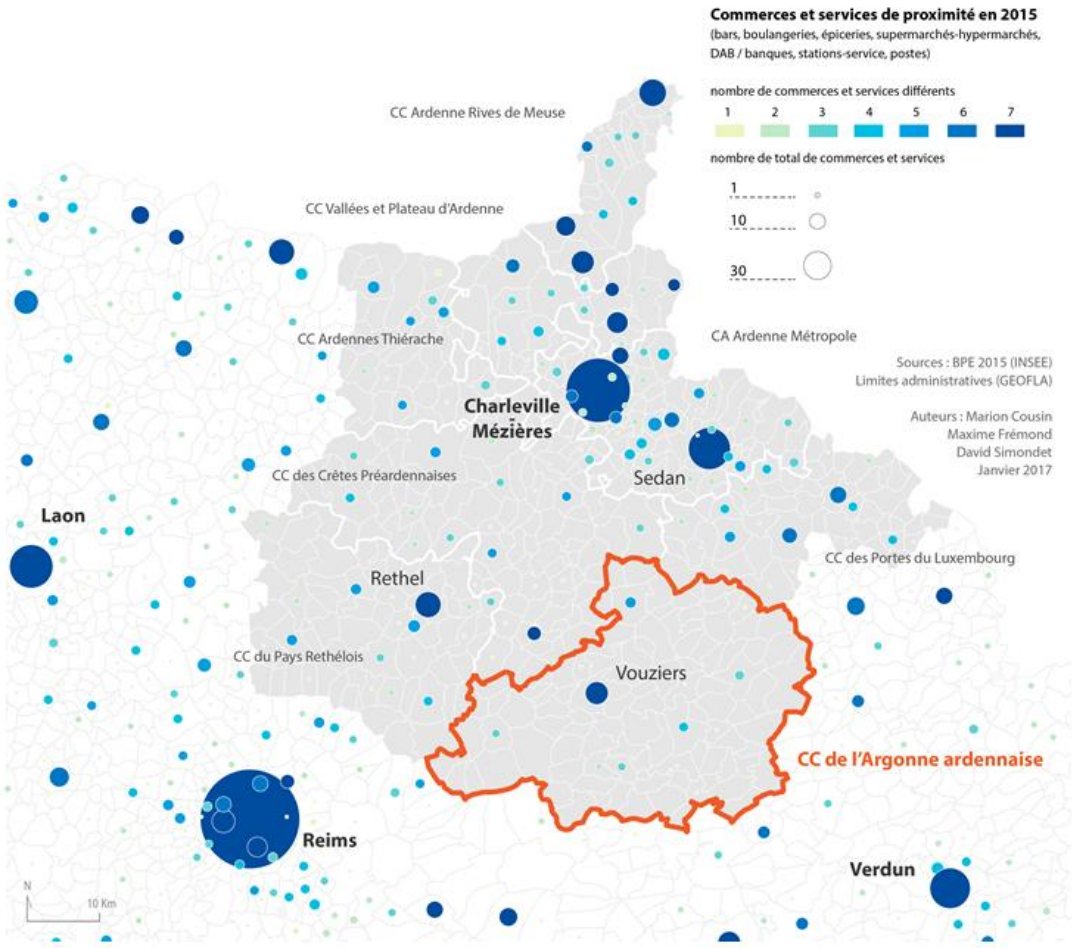

Argonne Ardennaise, un territoire à faible densité de population en « déficit d'accessibilité »

Des niveaux de besoins élevés pour certains publics

Un enjeu de maintien d'un niveau de services sur l'ensemble du territoire dans un contexte de faible densité et d'une baisse démographique

Une densité de population qui peut être un frein dans l'accès aux services pour les publics en situation de fragilité : une « *ruralité qui conduit à l'isolement de certaines populations et a des conséquences directes sur les populations fragiles : problèmes d'accès aux soins, aux droits et aux services* »*

Des indices de fragilité qui font, en effet, état :

- D'un enjeu majeur en matière de services et d'équipements à destination des personnes âgées avec une part de personnes âgées en augmentation et parfois en situation de fragilité socio-économique (isolement, faible niveau de revenus)
- En lien avec la présence d'une population âgée des besoins en matière de santé importants
- De la présence d'une fragilité socio-économique disséminée sur le territoire communautaire

Une fragilité particulière des jeunes avec 7,9 % des 15-17 ans qui ne sont pas scolarisés contre 5,3 % pour le département (2013) / un enjeu d'attractivité des 15-29 ans moins représentés au sein de la population (très peu d'offres de formation sur le territoire)

Un accessibilité aux équipements qui dépend de la capacité à se déplacer

Une offre en transports en commun très limitée conjuguée à freins économiques et psychologiques à la mobilité

Certains services qui se déplacent sur le territoire communautaire afin de pallier les difficultés de mobilité :

- Une Maison des Solidarités (MDS) réalisant des permanences à Grandpré, Buzancy et au Chesne
- Une Maison de services au public (MSAP) à Vouziers et une MSAP à la demande pouvant se déplacer sur l'ensemble du territoire communautaire

Concernant la santé :

- Un accès aux médecins spécialistes complexe (délai de prise de rendez-vous important, éloignement géographique)
- Un manque de structures adaptées pour la prise en charge de la santé mentale notamment chez l'adolescent*
- Un taux de médecins généralistes par habitant supérieur à la moyenne départementale mais des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper
- Un offre d'établissements pour personnes âgées à diversifier (foyers logements notamment)

Une couverture numérique très insuffisante sur l'ensemble de l'EPCI et la nécessité d'un accompagnement pour les publics les plus en difficultés face au numérique : « Des *personnels de la DTS qui se font de plus en plus souvent le relais des demandes des usagers dans leurs démarches avec les autres administrations* ».*

Un taux de services et commerces de proximité par habitant satisfaisant mais sur un territoire étendu géographiquement et à très faible densité (ex. accès à la culture et au sport plus difficile avec un éloignement géographique des bibliothèques et de certains équipements sportifs)

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Sud Ardennes, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Crêtes Préardennaises

Données de cadrage

Population : 21 808

Périmètre : 94 communes

Superficie : 1015,7 km²

Densité : 22 hab au km²

Sources : Etat civi

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

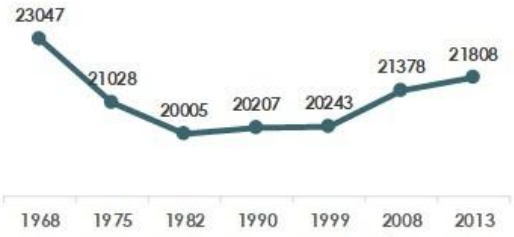

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

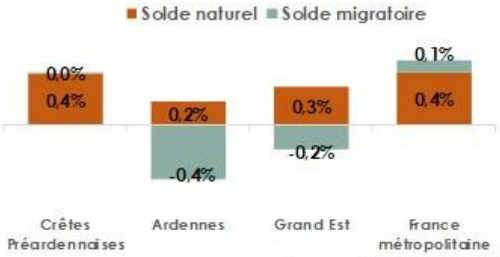

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	5 430	25%	12 295	58%	3 653	17%
2013	5 532	25%	12 458	57%	3 818	18%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 269

Décès : 174

Sources : Etat civil 2015

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

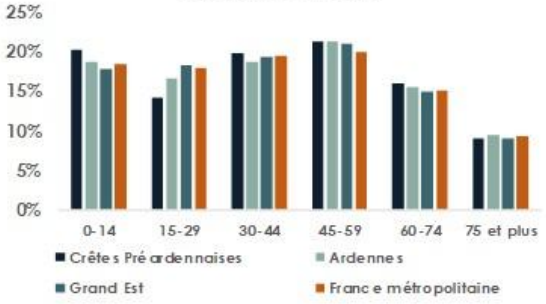

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

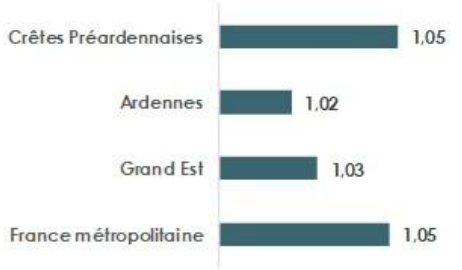

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Crêtes Préardennaises	22 535 €	37,8%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

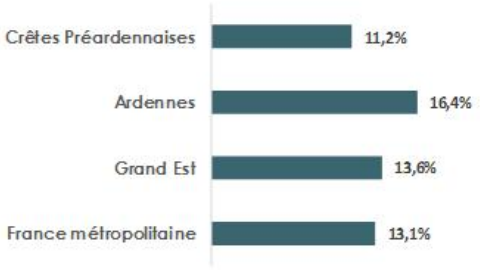

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

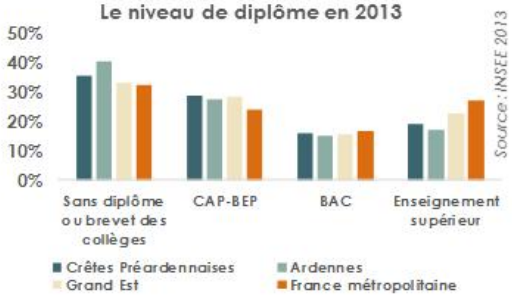

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 982
Août 2014 : 944

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 964

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

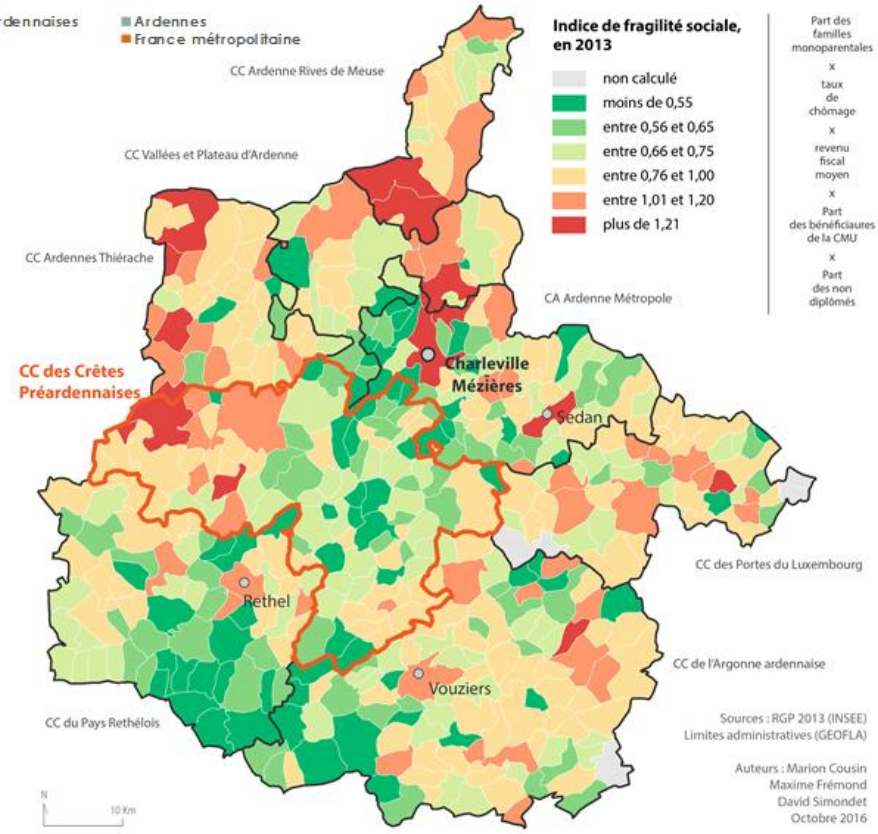

Sources : RGP 2013 (INSEE)
Limites administratives (GEOFLA)

Auteurs : Marion Cousin
Maxime Frémond
David Simondet
Octobre 2016

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

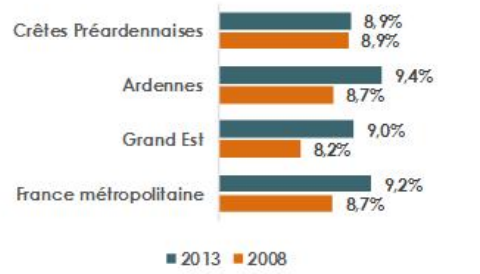

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

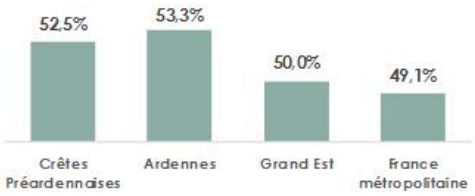

Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : **0,5** Ardennes : **1,6**

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

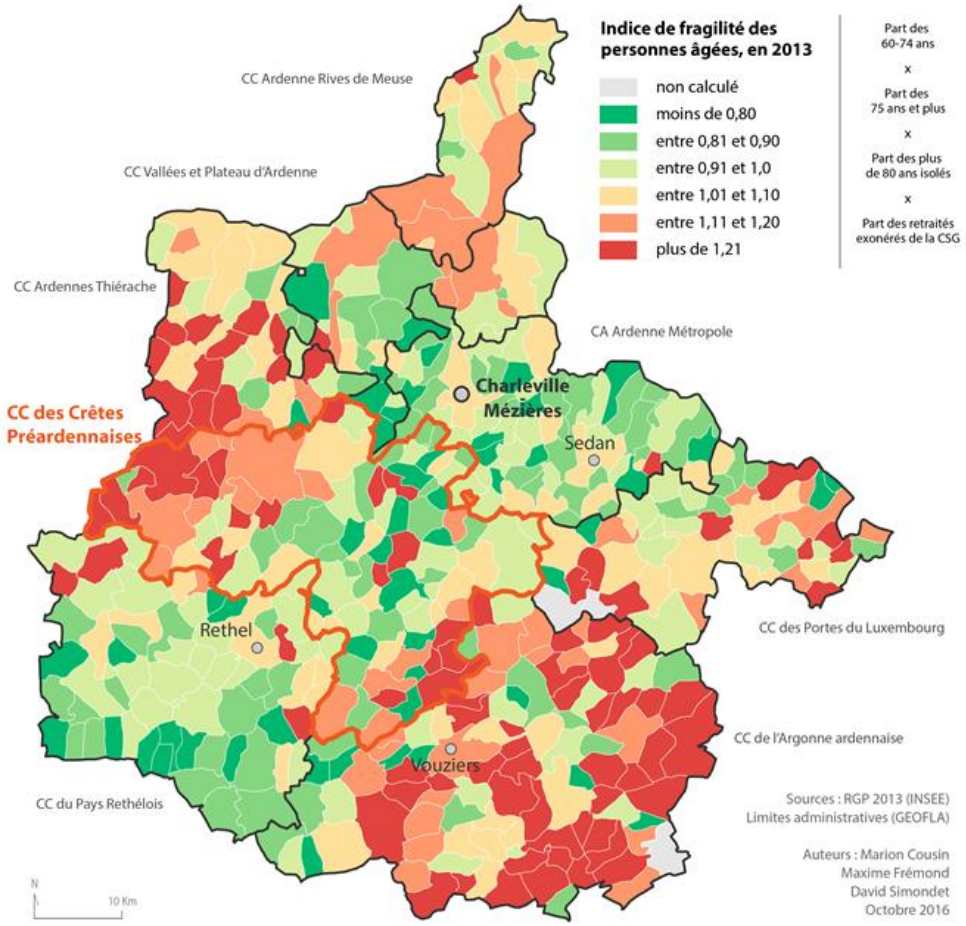

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Ardennes 3

La santé

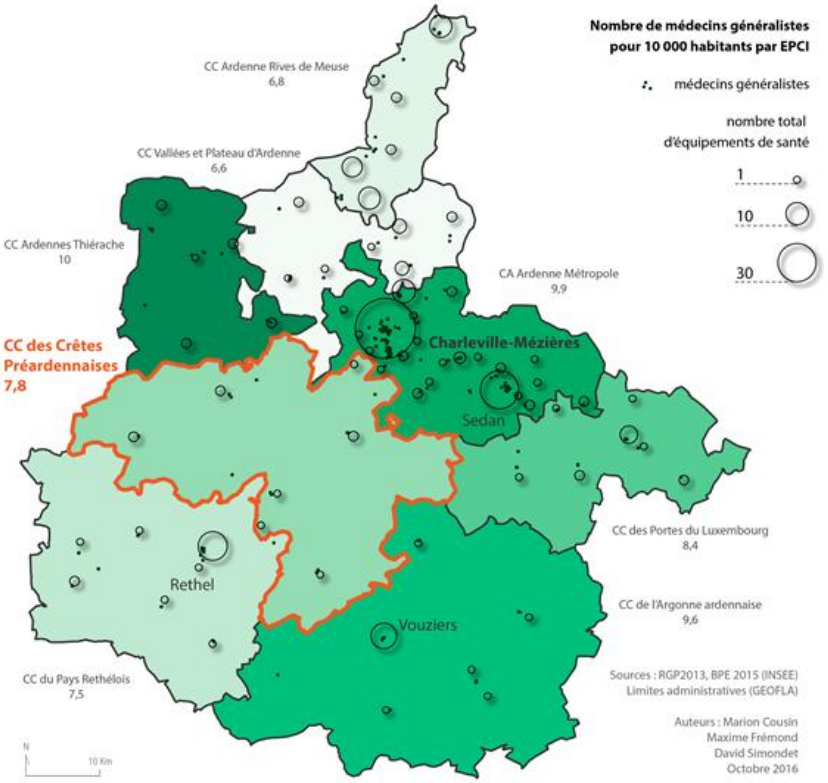

Nombre de médecins généralistes : 17

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Crêtes Préardennaises	8,3	1,8	6,0	2,3
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **18**

Stations service : **4**

Poste : **13**

Banque : **5**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

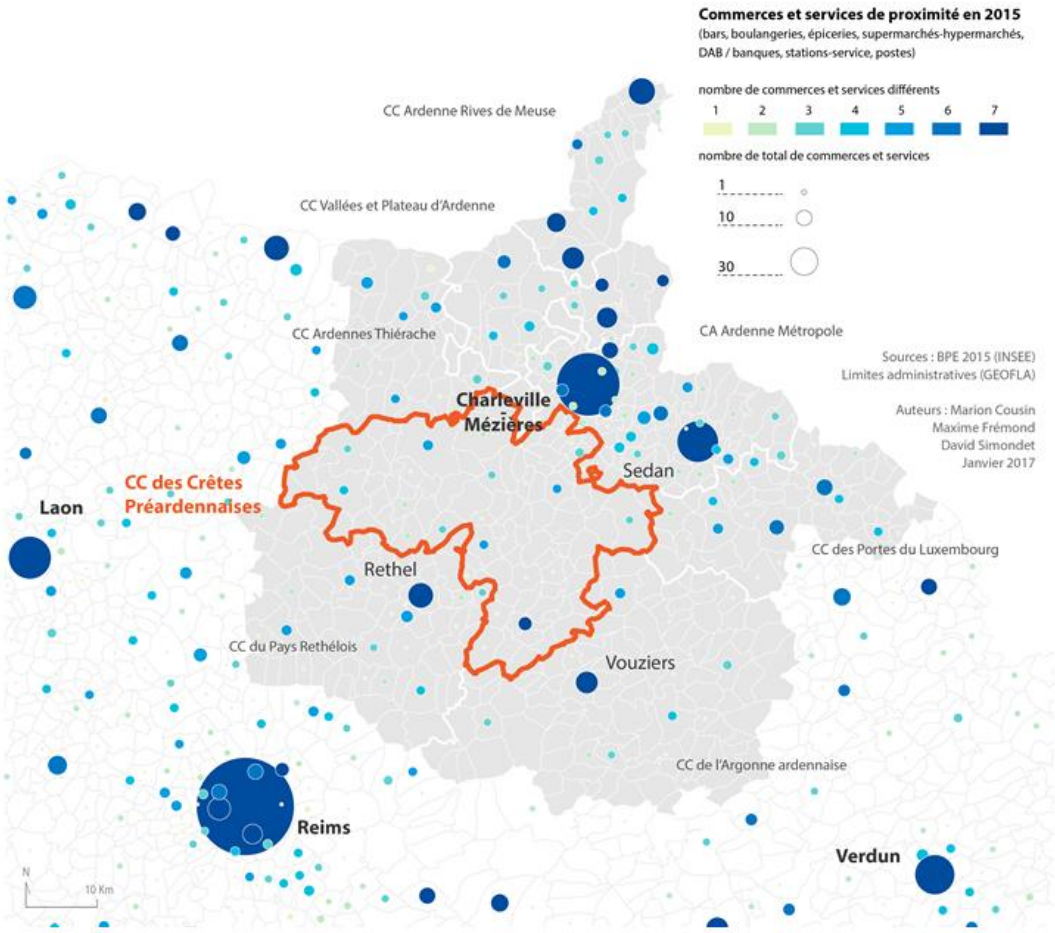

Les Crêtes préardennaises, une partie du territoire communautaire en « déficit d'accessibilité »

Des besoins élevés dans les franges Ouest et Est du territoire

Une croissance démographique positive depuis les années 1990 et une part des 0-14 ans plus importante que dans le reste du département qui impliquent des besoins importants en termes de services aux familles (petite enfance, jeunesse, scolarité…)

Une structure familiale de la population qui ne doit pas cacher de forts besoins d'adaptation des services à une population vieillissante, un enjeu prégnant au sein de l'EPCI

Des personnes âgées parfois en situation de fragilité socio-économique (isolement, faible niveau de revenus) : points de vigilance en particulier dans la partie Ouest du territoire communautaire et à la frontière de l'Argonne ardennaise

Une fragilité socio-économique concentrée sur une large partie Ouest du territoire et, dans une moindre mesure, à la frontière avec l'Argonne Ardennaise

Un enjeu d'attractivité du territoire pour les 15-29 ans, qui sont moins représentés au sein de la population (très peu d'offre de formation sur le territoire)

Une accessibilité aux équipements à améliorer

L'A34 qui permet une bonne desserte en voiture à destination de Rethel et de Charleville-Mézières et un accès au réseau ferroviaire (gares de Lucquy et Poix-Terron) mais une offre en transports en commun qui reste limitée notamment au Sud des Crêtes* et la persistance de freins économiques et psychologiques à la mobilité

La partie Ouest et la frange Est du territoire situées à plus de 15 minutes en voiture d'une Maison des solidarités (MDS), mais des permanences dans les communes de Roquigny, Chaumont-Porcien, Signy-l'Abbaye, Launois-sur-Vence / La présence de 3 Maisons de Service au public (MSAP) à Signy-l'Abbaye, Poix-Terron et Attigny permettant d'améliorer l'accessibilité des services au public

Une faiblesse de l'offre de formation professionnelle, pas de mission locale (mais 32 permanences sur le sud du territoire par la mission locale) sur le territoire et des freins à la mobilité qui peuvent limiter l'accès à l'emploi

Concernant la santé :

- Un accès aux médecins spécialistes complexe (délais de prise de rendez-vous importants, éloignement géographique sur une partie de l'EPCI)
- Un manque de structures adaptées pour la prise en charge de la santé mentale notamment chez l'adolescent*
- Des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper
- Un offre d'établissement pour personnes âgées à diversifier (notamment en foyers logements)
- Un EPCI volontariste dans le domaine de la santé avec un contrat local de santé 2017-2021

Une couverture numérique insuffisante et la nécessité d'un accompagnement pour les publics les plus en difficultés face au numérique avec : « *les personnels de la DTS se font donc de plus en plus souvent le relais des demandes des usagers dans leurs démarches avec les autres administrations* ».*

Un taux de services et commerces de proximité par habitant satisfaisant à l'exception des services bancaires (fermeture récente du Crédit agricole de Poix-Terron et de Chaumont-Porcien) / un territoire relativement peu doté en équipements sportifs

- *Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Sud Ardennes, 2016-2017*
- *Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Charleville-Mézières-Centre Ardennes, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Pays Rethélois

Données de cadrage

Population : 29 445

Périmètre : 65 communes

Superficie : 530,4 km²

Densité : 56 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

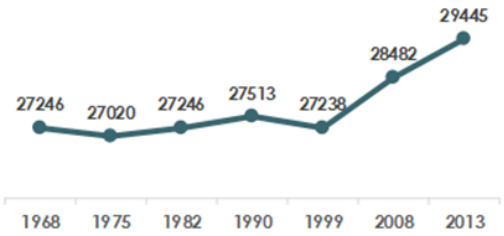

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

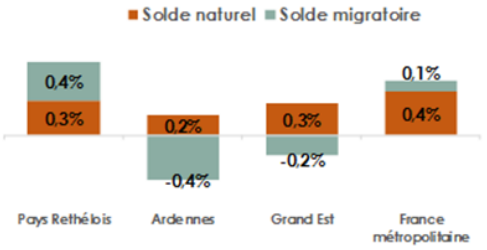

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	7 495	26%	16 211	57%	4 776	17%
2013	7 654	26%	16 795	57%	4 996	17%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 383

Décès : 296

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

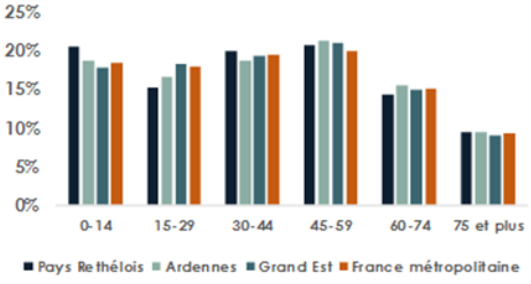

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

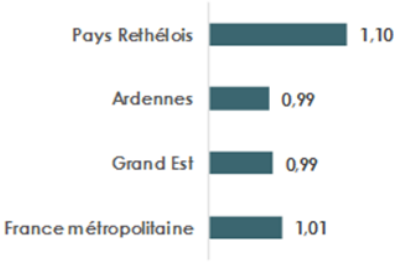

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Pays Rethélois	23 990 €	39,4%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

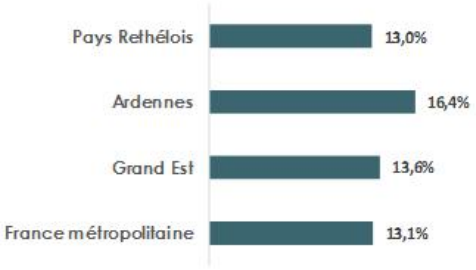

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

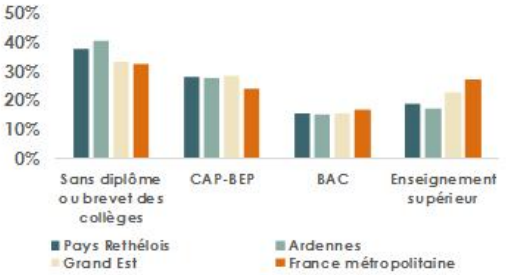

Source : INSEE 2013

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 982
Août 2014 : 944

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 2038

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

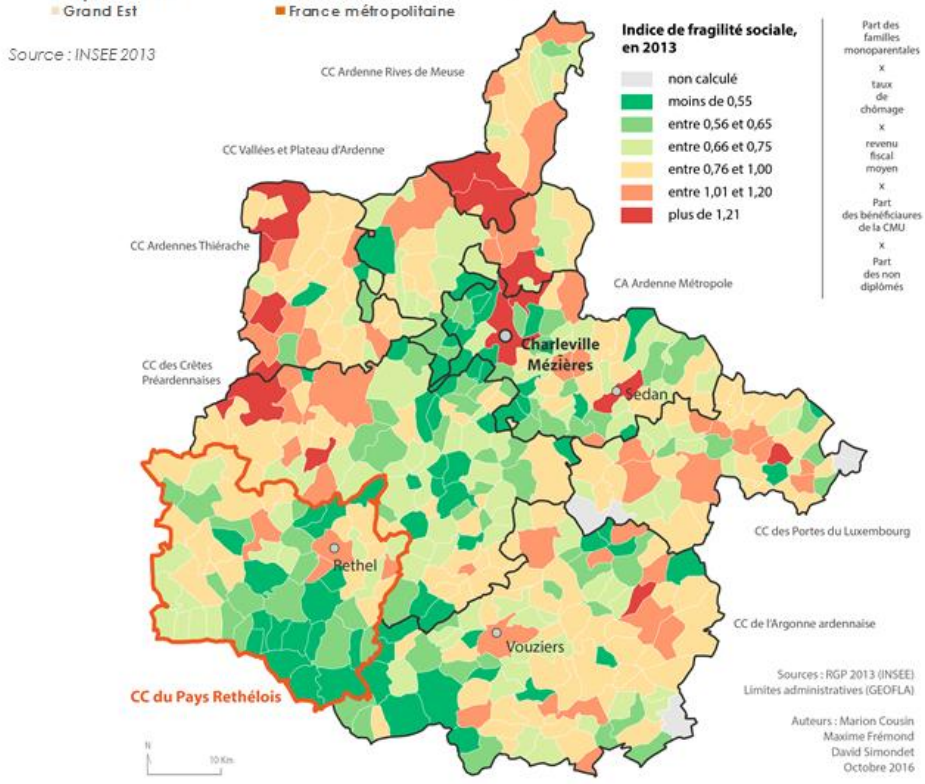

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

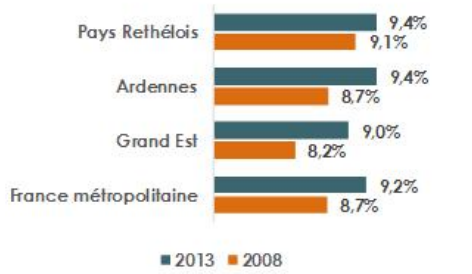

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

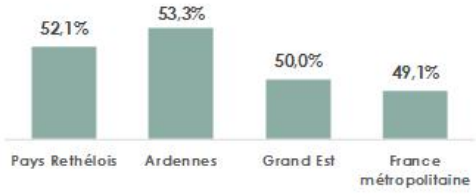

Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : **1,8** Ardennes : **1,6**

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

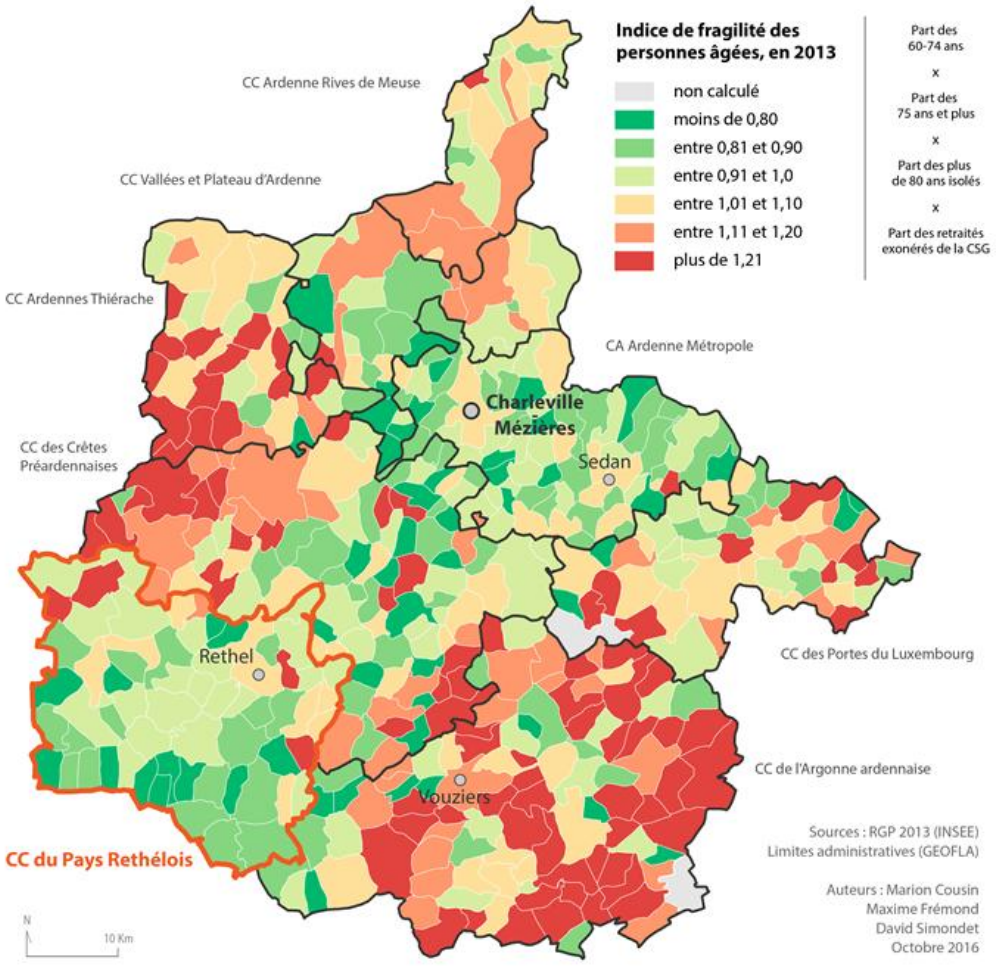

La santé

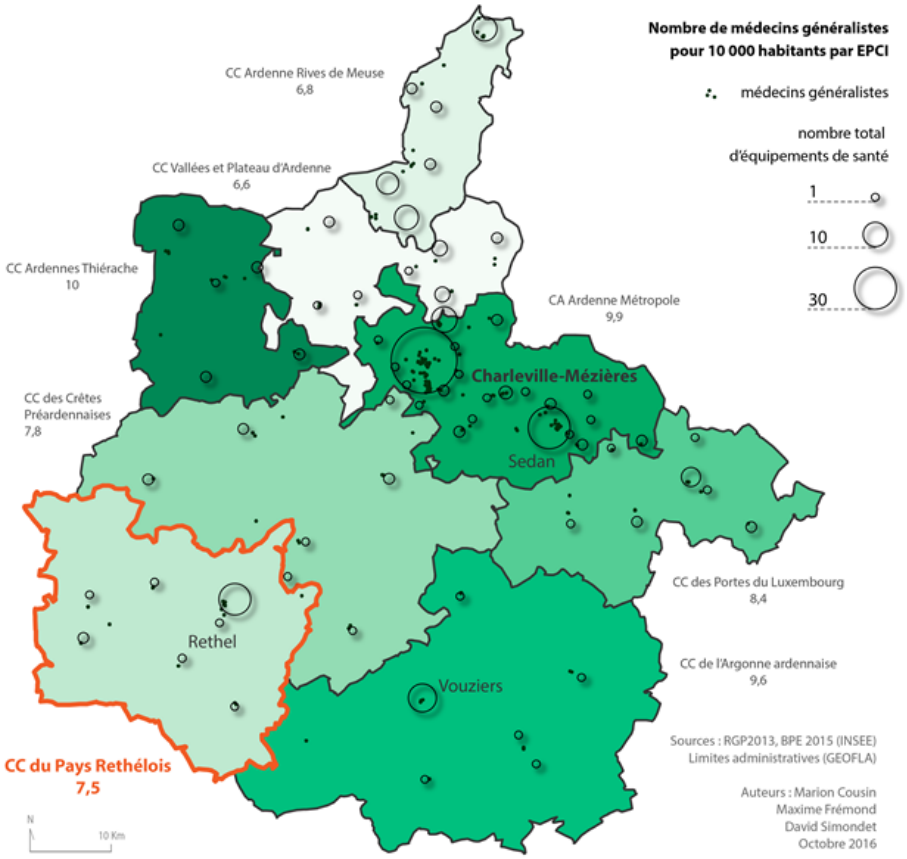

Nombre de médecins généralistes : 22

Nombre de médecins spécialistes : 6

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Pays Rethélois	7,5	2,7	3,4	3,7
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries 22

Stations service : 8

Poste : 10

Banque : 11

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

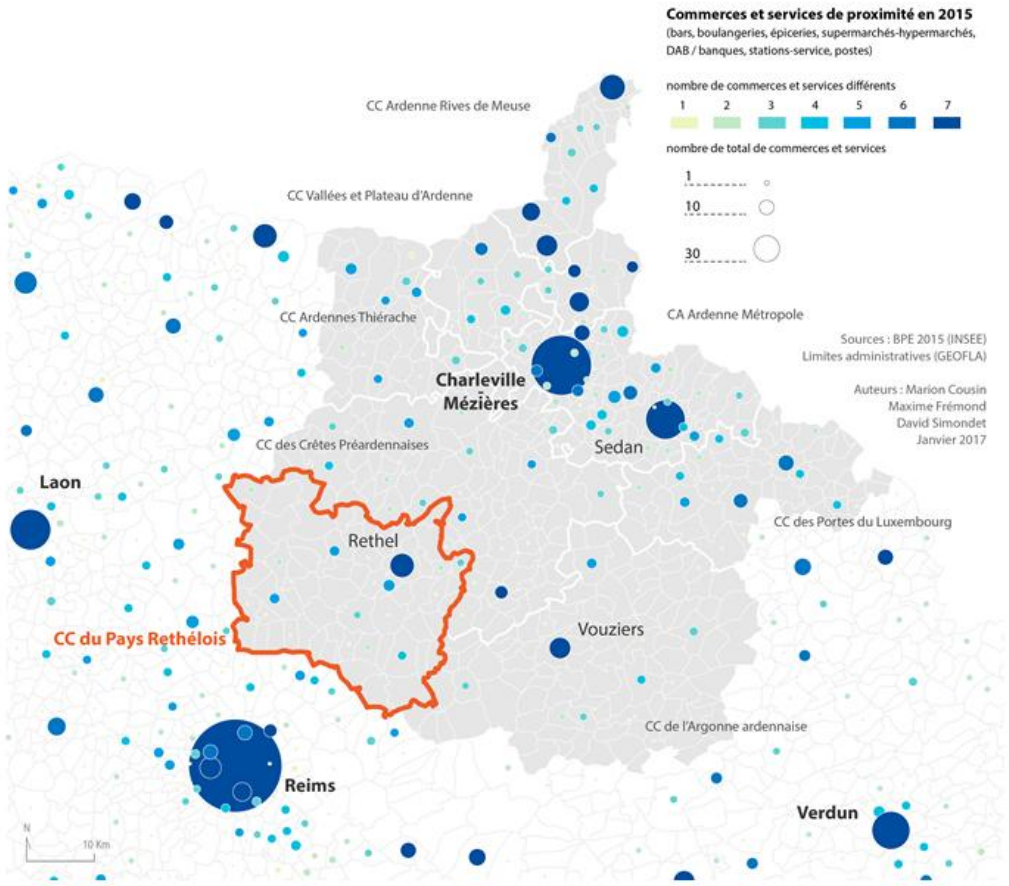

Le Pays Rethélois, des besoins modérés face à un EPCI relativement bien doté en équipements

Une fragilité limitée aux communes les plus peuplées

Le Pays Rethélois est l'un des seuls EPCI des Ardennes à avoir vu sa population augmenter ces dernières années, notamment grâce à la proximité de l'agglomération rémoise qui attire des jeunes ménages avec enfants. Cela implique une croissance des besoins en matière de services au public, alors qu'entre 2008 et 2013, la structure par âge de la population n'a pas évolué.

Des indices de fragilité qui font état :

- D'une certaine fragilité socio-économique à Rethel, Sault-les-Rethel ou encore Château-Porcien, alors que l'intercommunalité dans son ensemble connaît un chômage moins important que dans le reste du département
- De peu de besoins pour les personnes âgées, à l'exception des franges avec la Thiérache et l'Argonne, même si la part des plus de 75 ans augmente légèrement
- De quelques communes dont le public jeune semble plus fragile, entre Rethel et la frontière avec le département de l'Aisne et en direction de l'Argonne

Un EPCI relativement bien doté en équipements

Une proximité des infrastructures de transports, que ce soit le réseau routier (A34, N51, future A304), le passage par Rethel de 6 lignes de bus régulières, irrigant en étoile une grande partie de l'intercommunalité ou le réseau ferroviaire

Des services publics ouverts en moyenne 25 heures par semaine, parmi lesquels une Maison des Solidarités (MDS) localisée à Rethel et 3 Maisons de Services Au Public (MSAP) à Asfeld, Château-Porcien et Juniville

La signature en 2015 d'un contrat de ville par Rethel et la communauté de communes, qui devrait conforter l'offre de services sur les quartiers les plus fragiles

Des taux d'équipements en commerces et services de proximité comparables au reste du département, dont l'offre s'oriente principalement autour de Rethel, Asfeld, Château-Porcien et Juniville

Un taux de médecins généralistes par habitant dans la moyenne des valeurs observées dans les autres intercommunalités, mais des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper

6 médecins spécialistes dans l'EPCI, toutes spécialités confondues

Une couverture téléphonique en 4G bien développée autour de Rethel et des communes limitrophes mais pratiquement inexistante dans le reste du territoire

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Sud-Ardennes Thiérache, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Vallées et Plateau d'Ardenne

Données de cadrage

Population : 25 804

Périmètre : 31 communes

Superficie : 412,8 km²

Densité : 63 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

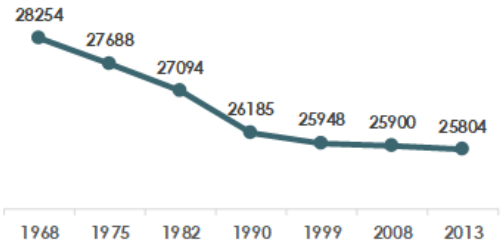

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

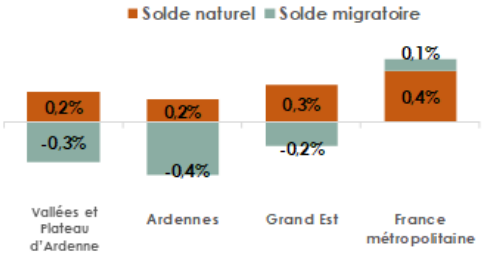

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	6 773	26%	15 188	59%	3 939	15%
2013	6 536	25%	14 948	58%	4 320	17%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 276

Décès : 237

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

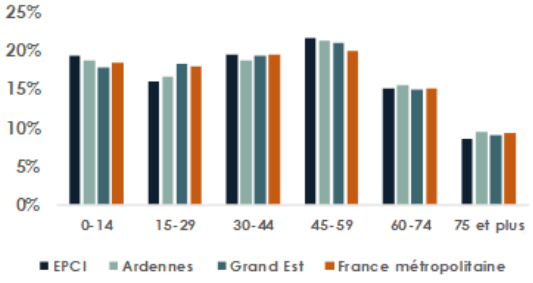

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

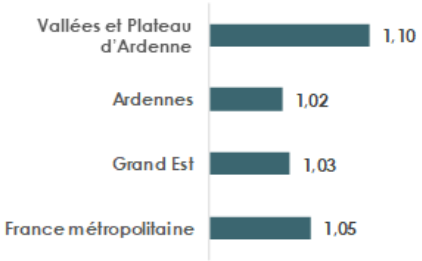

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Vallées et Plateau d'Ardenne	21 682 €	37,4%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFIP 2015

Le taux de chômage en 2013

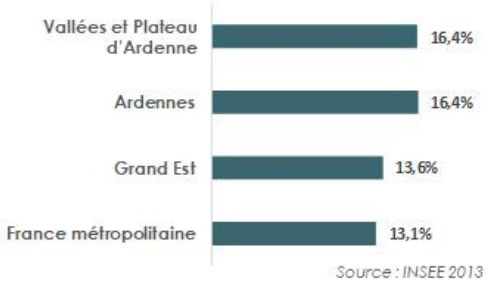

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

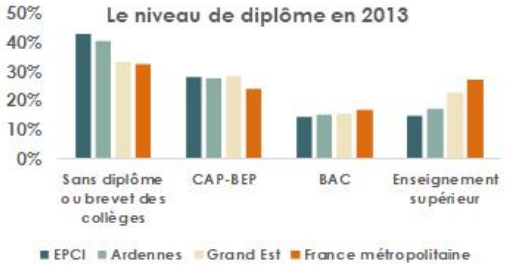

Source : INSEE 2013

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 982
Août 2014 : 944

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 2308

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

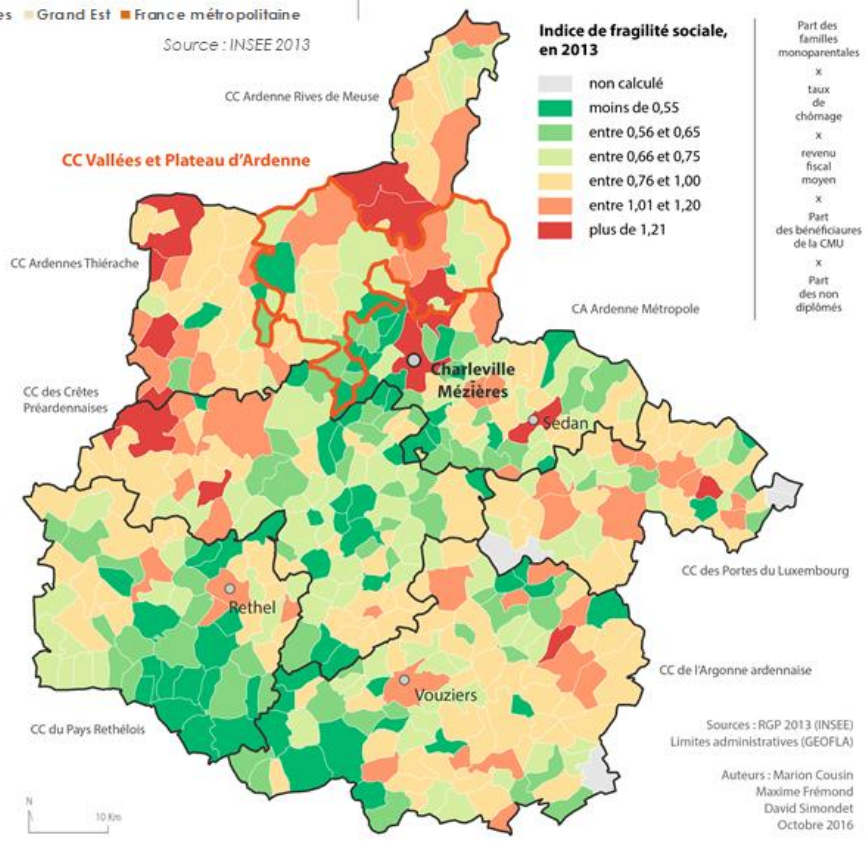

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

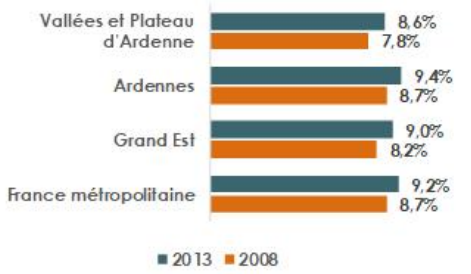

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

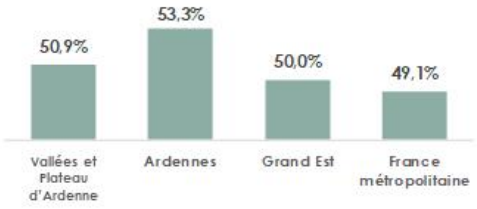

Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,4 Ardennes : 1,6

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

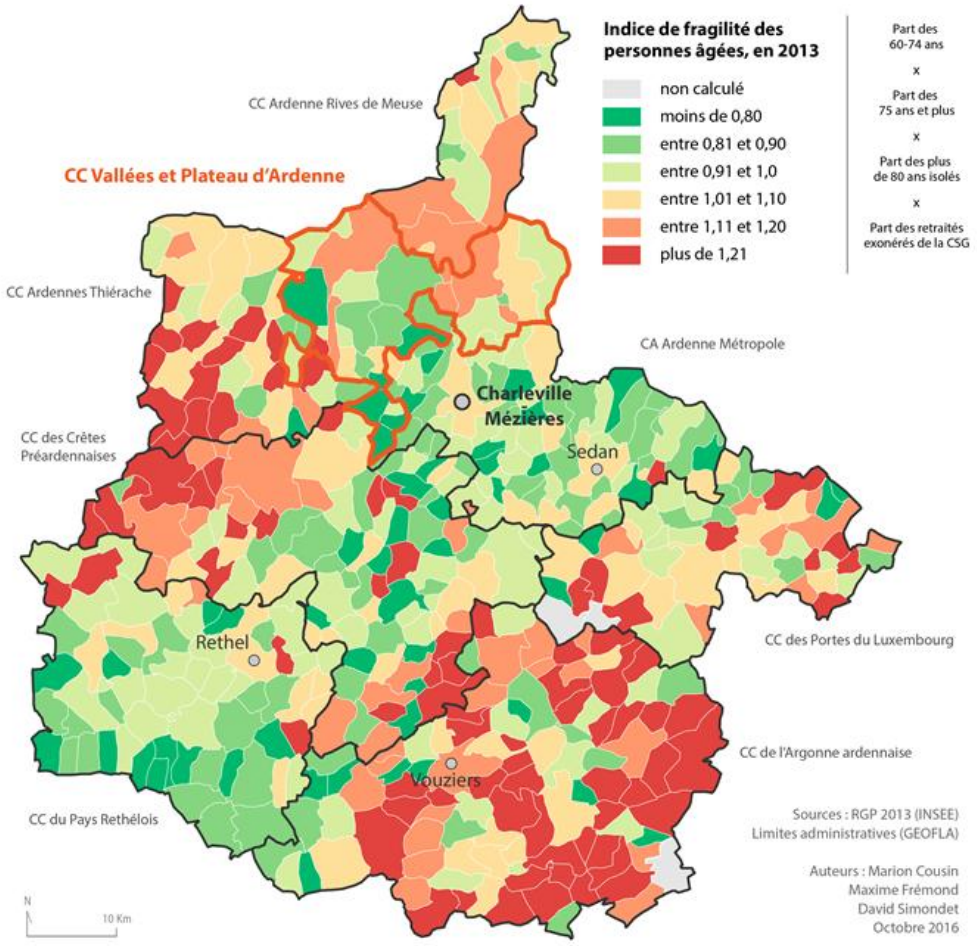

Sources : RGP 2013 (INSEE)
Limites administratives (GEOFLA)

Auteurs : Marion Cousin
Maxime Frémond
David Simondet
Octobre 2016

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Ardennes 3

La santé

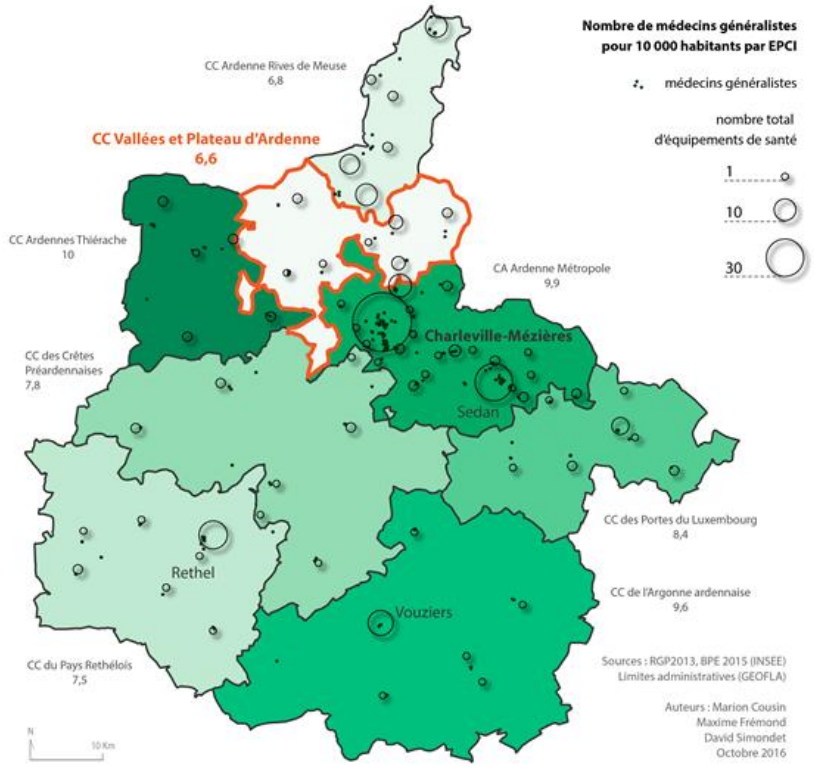

Nombre de médecins généralistes : 17

Nombre de médecins spécialistes : 0

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Vallées et Plateau d'Ardenne	6,6	2,3	5,4	2,3
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **17**

Stations service : **6**

Poste : **14**

Banque : **6**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

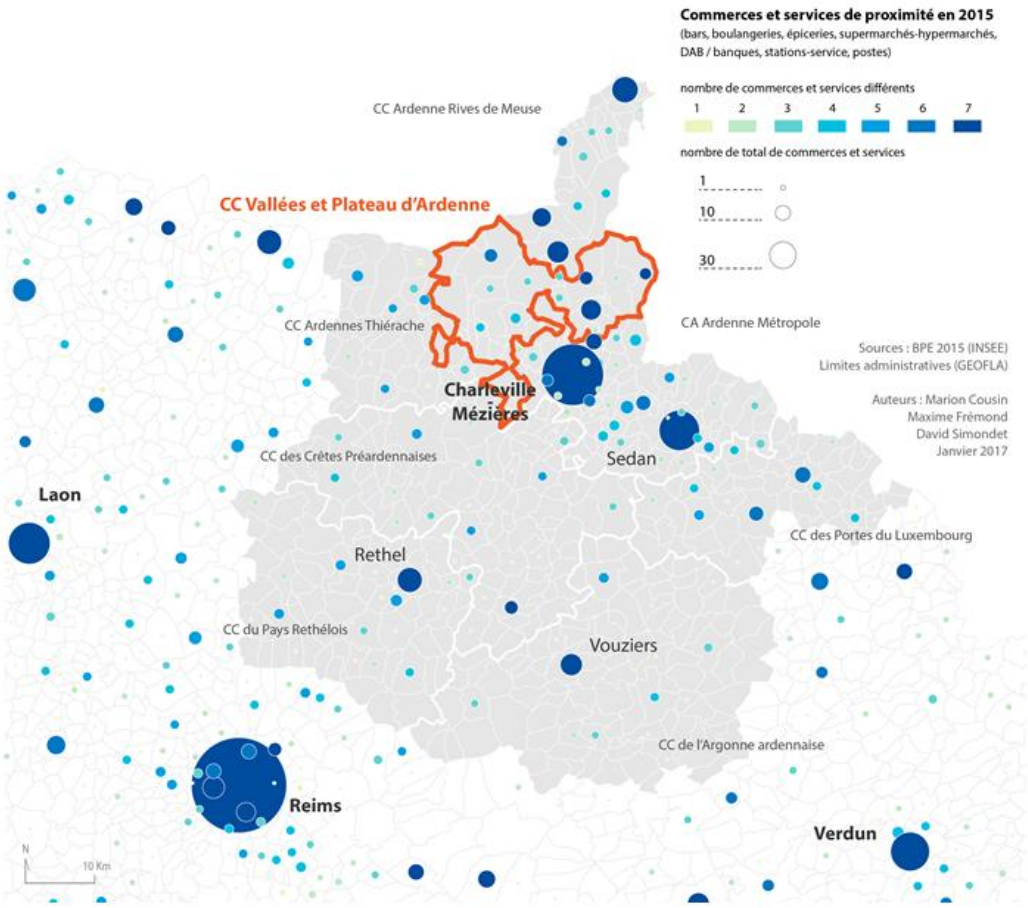

Vallées et plateau d'Ardenne, une accessibilité modérée des services au public

Des besoins sur les communes les plus peuplées du territoire communautaire

Malgré un solde naturel positif, le territoire communautaire connaît une diminution continue de sa population depuis la fin des années 1970. Pour autant, des besoins en matière de services au public restent présents au vu d'indices de fragilité qui font état :

- De disparités territoriales importantes au niveau de la fragilité socio-économique : une fragilité concentrée à Bogny-sur-Meuse et de manière plus modérée dans les communes de Deville, Monthermé et Rocroi en lien avec un taux de chômage important
- D'une part de personnes âgées en augmentation, parfois en situation de fragilité socio-économique, mais moins isolées que dans le reste du département

Une couverture en services favorisée par la proximité de Charleville-Mézières

Des infrastructures routières relativement favorables avec l'ouverture de l'A304 qui permettra une desserte plus rapide de l'Ouest de l'EPCI

Des disparités territoriales importantes au niveau du transport collectif avec un maillage moins important sur la frange Est et Sud du territoire communautaire

Un bon maillage des services d'accompagnement pour les publics en difficulté :

- 2 Maisons des Solidarités (MDS) à Bogny-sur-Meuse et Rocroi avec des permanences à Monthermé, Renwez, Deville, Les Hautes-Rivières
- 2 Maisons de services au public (MSAP) à Renwez et à Bogny-sur-Meuse
- 2 centres socio-culturels à Bogny-sur-Meuse et aux Mazures
- La proximité de Charleville-Mézières et Revin pour l'accès aux missions locales et à la formation professionnelle

En revanche, une persistance de freins économiques et psychologiques à la mobilité qui rend l'accès à ces services plus difficile (malgré leur relative proximité géographique)

Concernant la santé :

- Un taux de médecins généralistes par habitant largement inférieur à la moyenne départementale avec des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper
- Un accès aux spécialistes facilité par la proximité géographique de Charleville-Mézières mais des freins à la mobilité qui peuvent constituer une difficulté dans l'accès à la santé
- Une offre d'hébergement à destination des personnes âgées relativement conséquente

Un taux de services et commerces de proximité par habitant satisfaisant

- *Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Charleville-Mézières Centre Ardennes, 2016-2017*
- *Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Nord Ardennes, 2016-2017*

Fiche de synthèse territoriale

Portes du Luxembourg

Données de cadrage

Population : 20 343

Périmètre : 52 communes

Superficie : 410,6 km²

Densité : 50 hab au km²

Sources : INSEE 2013

Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013

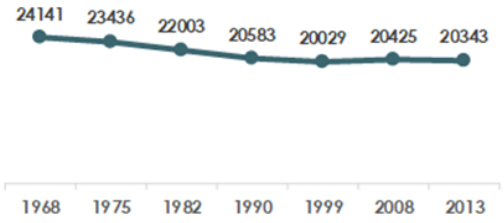

Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013

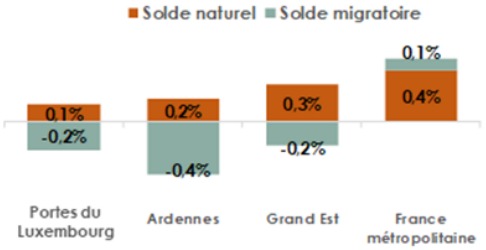

Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	5 256	26%	11 394	56%	3 775	18%
2013	5 178	25%	11 411	56%	3 754	18%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 208

Décès : 207

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013

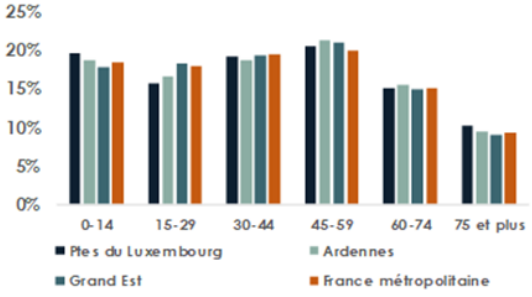

Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

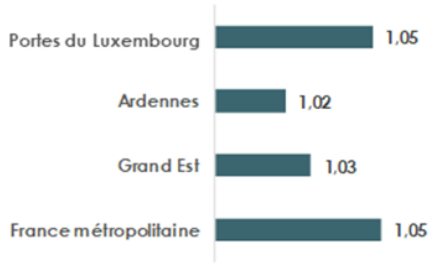

Sources : INSEE 2008 et 2013

La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Portes du Luxembourg	20 703 €	34,2%
Ardennes	21 531 €	37,8%
Grand Est	25 269 €	44,6%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

Source : DGFiP 2015

Le taux de chômage en 2013

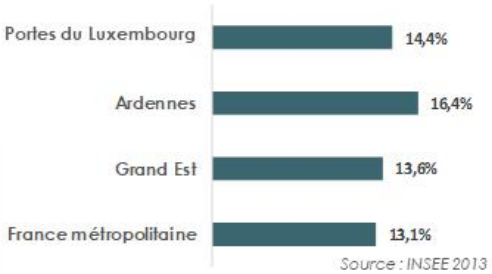

Source : INSEE 2013

Le niveau de diplôme en 2013

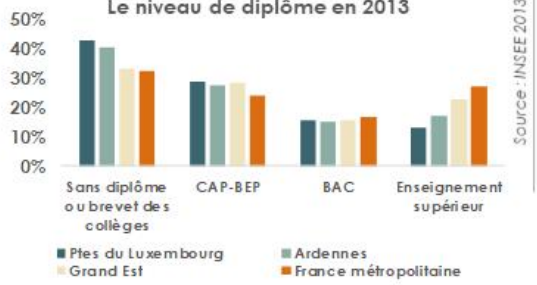

Source : INSEE 2013

Demandeurs d'emploi cat. A en fin de mois :

Août 2016 : 982
Août 2014 : 944

Source : Pôle emploi 2016

Personnes bénéficiaires du RSA : 1628

Source : Caf data 2015 (pour EPCI, estimation)

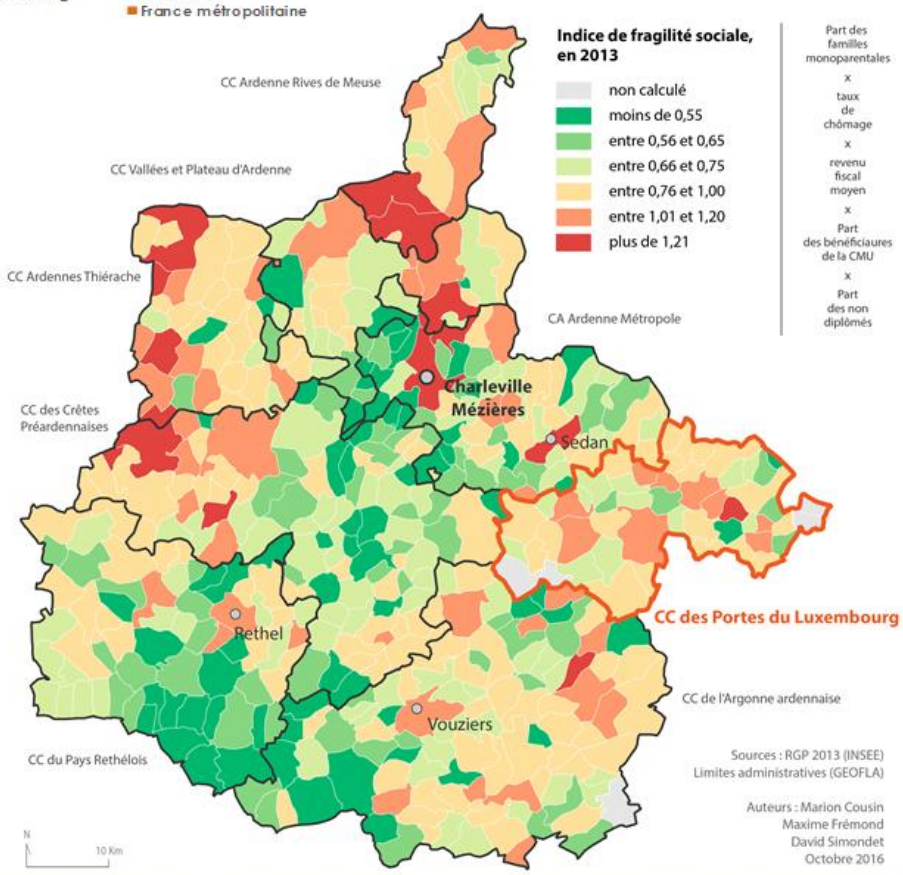

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Ardennes | **2**

Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013

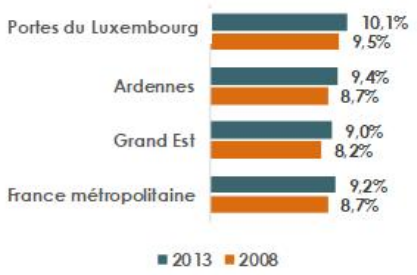

Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

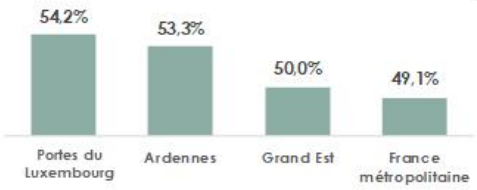

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : **1,5** Ardennes : **1,6**

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

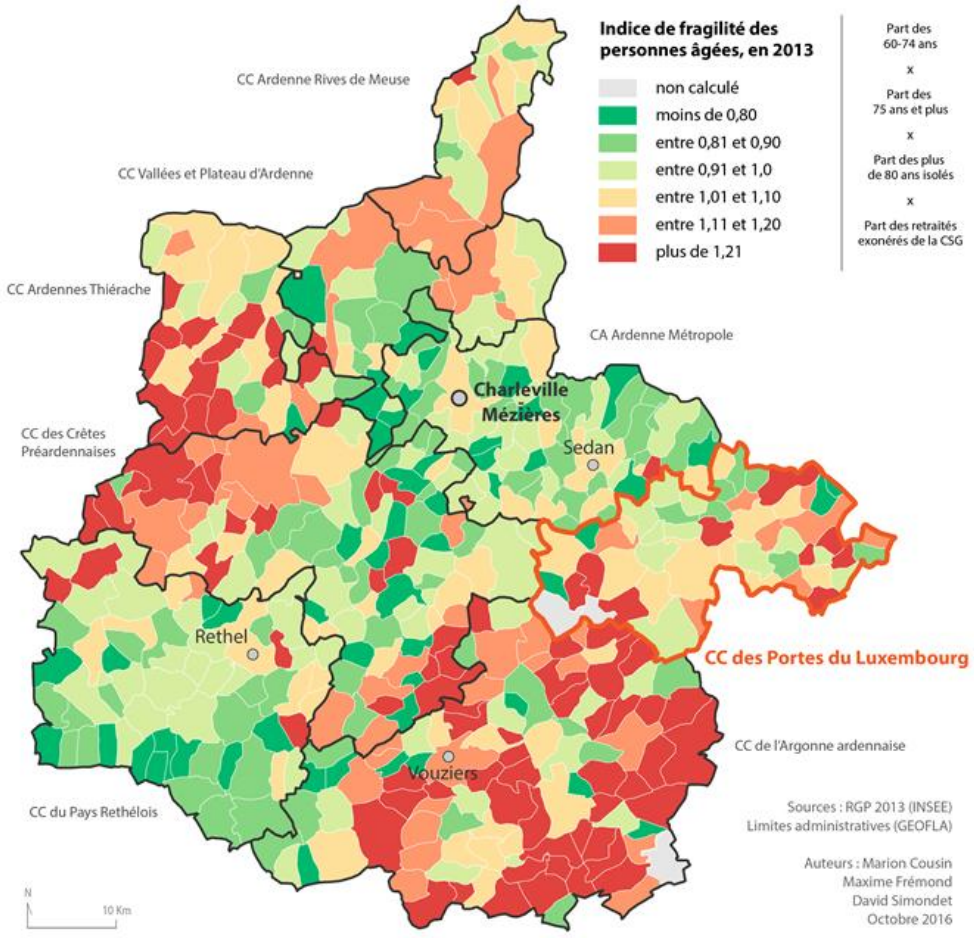

La santé

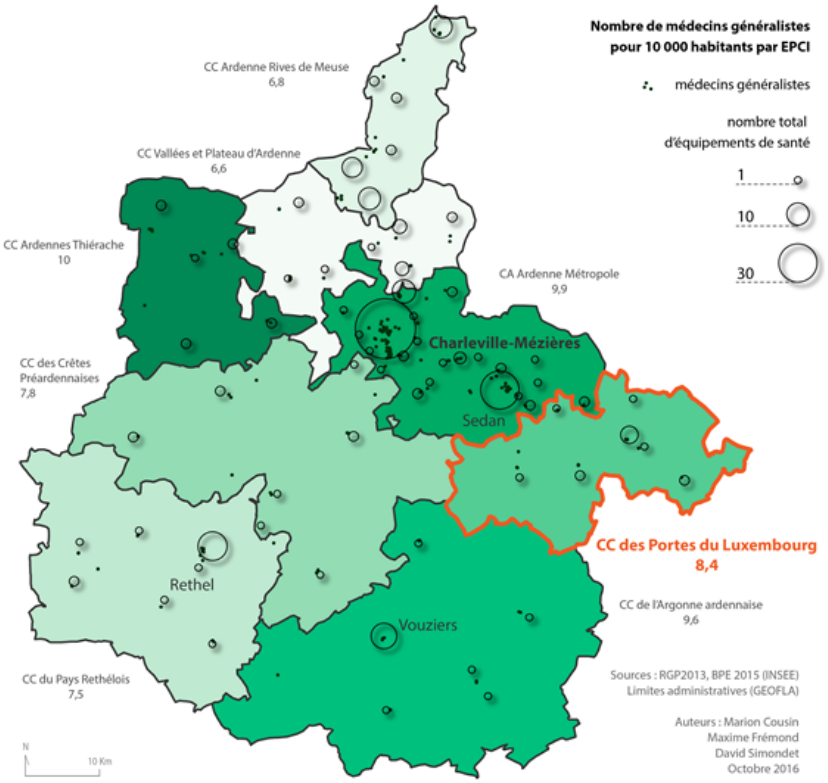

Nombre de médecins généralistes : 17

Source : INSEE – Base permanente des équipements - 2015

Un zonage des zones prioritaires en cours de définition dans le cadre du Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne
Portes du Luxembourg	7,9	1,0	6,4	2,5
Ardennes	8,2	1,7	3,9	3,8
Grand Est	7,4	1,6	2,9	5,2
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3

Equipements en nombre

Boulangeries **16**

Stations service : **2**

Poste : **13**

Banque : **5**

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

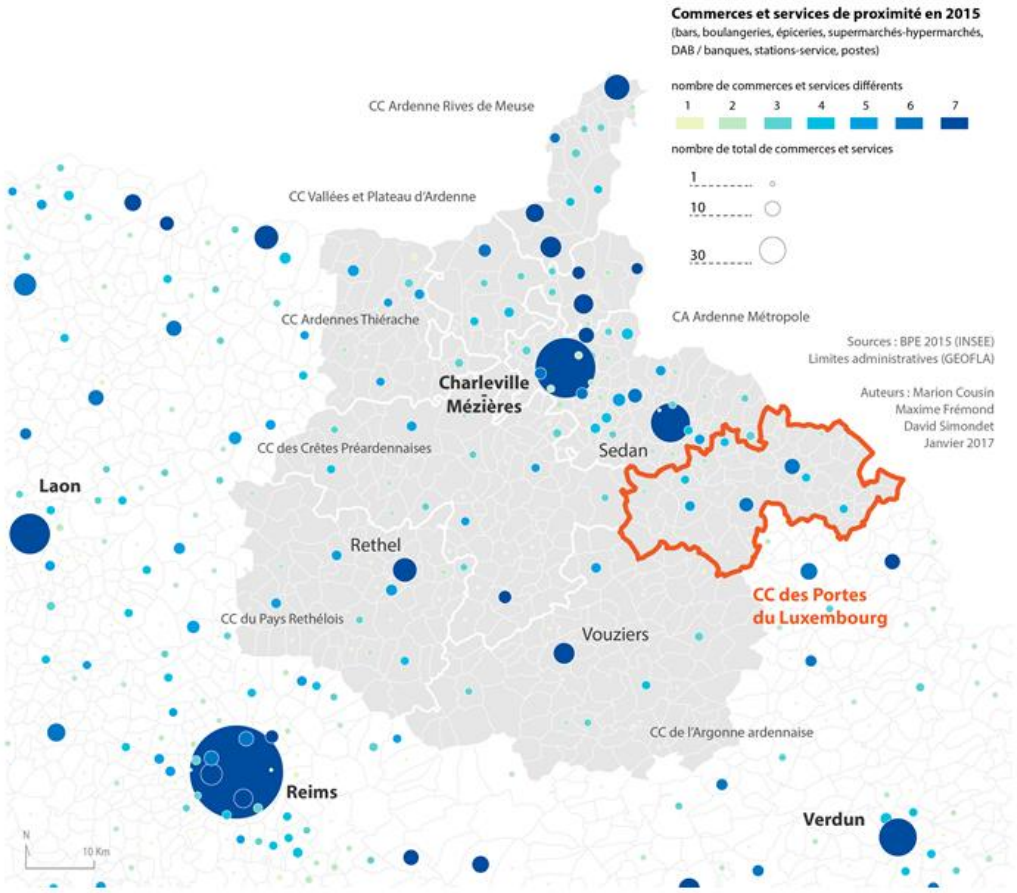

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Ardennes 5

Les Portes du Luxembourg, un territoire en partie en déficit d'accessibilité

Des besoins modérés sur le territoire communautaire

Un enjeu de maintien d'un niveau de services sur l'ensemble du territoire communautaire dans un contexte de baisse démographique dû à un nombre plus important de départs que d'arrivées

Une part des 0-14 ans qui reste néanmoins supérieure au reste du département, ce qui suppose des besoins élevés en matière de services aux familles

Des indices de fragilité qui font état :

- D'une part de personnes âgées en augmentation, parfois en situation de fragilité socio-économique (isolement, faible niveau de revenus) avec une part des 80 ans vivant seuls plus importante que dans le reste du département → une fragilité plus importante à l'Est (Bièvres, Sapogne, Auflance, Fromy, Matton-et-Clémency) et au Sud (La Besace, Maisoncelle-et-Villiers, Artaise-le-Vivier) du territoire communautaire
- D'une fragilité socio-économique modérée par rapport au reste du département mais qui reste bien présente de manière disséminée sur le territoire

Une fragilité des jeunes sur le territoire communautaire : 59 % des 15-24 ans non diplômés contre 56 % sur l'ensemble du département

Un accessibilité aux équipements à améliorer notamment dans la partie Sud du territoire communautaire

Une offre en transports en commun très limitée sur toute la partie Sud du territoire communautaire et la persistance de freins économiques et psychologiques à la mobilité qui dépassent les difficultés structurelles

Un bon maillage du territoire concernant l'accompagnement social avec une Maison des solidarités (MDS) à Mouzon réalisant des permanences à Carignan, Blagny et Margut

Des services d'accès au droit et d'accompagnement à l'emploi concentrés sur la commune de Carignan : centre social, mission locale, Maison de services au public (MSAP) avec point CAF et Pôle Emploi

- Un accès à ces services moins facile pour les communes les plus éloignées de Carignan et les publics les moins mobiles

Une offre de formation très limitée qui pose question en matière d'attractivité du territoire pour les 15-29 ans (tranche de population peu représentée)

Concernant la santé:

- Un accès aux médecins spécialistes complexe (délais de prise de rendez-vous important, relatif éloignement géographique)
- Un manque de structures adaptées pour la prise en charge de la santé mentale avec des délais d'attente également très longs*
- La présence de 2 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) à Carignan et Mouzon (et 2 projets de MSP à Douzy et à Raucourt) qui permettent d'améliorer l'accès à la médecine de proximité

Une couverture numérique à améliorer dans toute la la partie Sud de l'EPCI

Un taux de services et commerces de proximité par habitants modéré et un enjeu de dynamisation de centres-bourgs et de maintien des commerces en milieu rural qui peut exister / un territoire peu doté en équipements sportifs

** Projet social de territoire des délégations territoriales des solidarités, Sedanais, 2016-2017*

ANNEXE

Les acteurs rencontrés

Structures	Personne(s) rencontrée(s)
Préfecture	Pascal JOLY, Préfet des Ardennes Emmanuel COQUAND, Sous-préfet Rethel Alexandra MARCHAND, stagiaire ENA Préfecture Alain DELATOUR, Chef de service Politique de la Ville et des Territoires
Conseil départemental	Igor DUPIN, Directeur Général Adjoint Développement territorial Lucie DEBOVE, Directrice Générale Adjointe Solidarités et Réussite Stéphanie PONSARD, Déléguée Territoriale des Solidarités Nord Ardennes Thiérache Jean-Rémi FRANCOIS, Directeur Bibliothèque Départementale des Ardennes Thierry ROBERT, Directeur de l'Aménagement du Territoire Anne DELABRE, Responsable Emploi et Dynamique d'Insertion Economique Territoriale Hervé CORDEBAR, Directeur des Systèmes d'information Olivier NOIZET, Chef du service Gestion du patrimoine routier
Conseil départemental	Mme TOTET, Responsable de la Mission "Accueil, Accompagnement et Développement Social" Nord Ardennes Thiérache Mr BETERMIN, Responsable de Mission "Accueil, Accompagnement et Développement Social" Sedannais Mme FROMENT, Responsable de la Mission "Accueil, Accompagnement et Développement Social" Charleville-Mézières Mme HARDY, Déléguée Territoriale des Solidarités Sud Ardennes Mme MORMANNE, Service Politique Sociale, Accompagnement et Développement Social
Conseil départemental	MDS de Sedan: Un assistant social, un responsable de mission PAPH, une assistante de gestion RSA, un travailleur social RSA
CC Ardennes Thiérache	Miguel LEROY, Président
CC Crêtes Pré-ardennaises	Noel BOURGEOIS Vice-Président en charge des Services à la Population
CC Argonne Ardennaise	Benoit SINGLIT Vice-Président
MSAP Poix-Terron	Visite en présence de Hugues MAHIEU, Délégué aux Relations Territoriales et de la coordinatrice MSAP
MSAP Revin	Visite en présence de Sophie MORLON, Responsable Secteur Adultes-Familles du centre Social d'Orzy
MSAP Bogny-sur-meuse	Visite en présence de Lahcen MADOUANI, Directeur du centre social de Bogny-sur-Meuse et d'Amélie ZANINI, coordinatrice MSAP
MSAP Vouziers	Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe et Responsable MSAP de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
Agents MSAP	Agents des MSAP ardennaises du réseau UDAF (12)

Structure	Personne(s) rencontrée(s)
La Poste	Hugues MAHIEU, Délégué aux Relations Territoriales et Conseiller départemental
ARS	Hélène BOUDESOCQUE-NOIR, Cheffe de service Accès aux Soins de premier recours et Relations avec les Usagers Maud ROUAN, Inspecteur Offre de Santé de Premier Recours
PLIE	Marion BARRAS, directrice du PLIE
Missions locales	Elio de ALMEIDA, Directeur MILO Nord-Ardennes Laurence STOUPY, Directrice MILO bassin de Charleville-Mézières Martine HODY, Directrice MILO arrondissement de Sedan
Centres sociaux et socioculturels	Sophie BRUYANT, centre social Le Lien (Vireux Wallerand) Sophie MORLON, centre social d'Orzy (Revin) Lahcen MADOUANI, centre socio-culturel Aymon Lire (Bogny-sur-Meuse) Mme COPINE (agent) et M. GUILLOT (Directeur) MSAP et Centre social de Signy l'Abbaye M. GALLARD, Directeur du Centre social Victor Hugo, Vivier Au Court C. MILLOT, coordinateur culturel centre social André Dhôtel K. DJATIT, coordinateur jeunes centre social André Dhôtel Mme THOMAS, coordinatrice adulte centre social André Dhôtel M. STROEYMEYT, Directeur centre social André Dhôtel
Bibliothèques	E. DAUPHIN, médiathèque/ centre social Signy-l'Abbaye P.BOULET, médiathèque de Mouzon F. MATHIAS, Maire de Boult-aux-bois, Vice-président 2C2A H. VIART, Monthermé R. RASQUIN, Responsable informatique de Chooz (village numérique)
CAF	Guillaume MOREL, Directeur départemental
MSA	Sonia HAIGNERE, Responsable département relation client
Pôle Emploi	Chantal SIRE, Directrice départementale
CCI	Andrine PERROTIN, responsable de l'espace Entreprendre En France et du CFE Dominique COURTAT-GUITTON, Directrice du développement du commerce et Tourisme
CMA	Pierre-Luc PETIT-DELCLEVE, Directeur Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et de la Meuse
Familles rurales	Rémy Cartier, Directeur Fédération Départementale des Associations Familles rurales
AMIE	Julien Petitpas, Responsable AMIE

PLAN D'ACTIONS 2018-2023

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : Dématérialiser - Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services
1. Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées
2. Assurer la visibilité numérique des différents acteurs des services au public
ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : Informer / Orienter - Garantir une cohérence du parcours de l'usager auprès des différents services publics
3. Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité
4. Améliorer les réponses pour l'usager par l'approfondissement du partenariat et la professionnalisation des acteurs
ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : Mutualiser - Soutenir la mutualisation des services en faveur de la proximité
5. Mettre en place une communication audacieuse autour du dispositif
6. Améliorer la qualité de l'offre et développer les services au sein des MSAP
7. Encourager la mutualisation de locaux dans le secteur économique
ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : Transporter - Faciliter l'accès à la mobilité pour tous
8. Intervenir en faveur de la cohérence de l'offre de transports et du développement de nouveaux usages
9. Accompagner les publics les plus fragiles à la mobilité
ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : Renforcer l'offre - Favoriser le maintien et les installations de services et de populations sur le territoire ardennais
10. Favoriser l'accès la formation sur le territoire ardennais
11. Conforter la présence des services marchands de proximité
12. Favoriser l'accès à la santé sur le territoire ardennais
13. Favoriser le développement de la lecture publique
ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : Mise en œuvre du schéma – Suivre et animer le schéma jusqu'en 2023
14. S'appuyer sur un suivi et un pilotage à plusieurs niveaux

1. DEMATERIALISER

Faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services

Fiche d'objectif opérationnel n°1

Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- De plus en plus de démarches administratives et fiscales qui s'opèrent de façon dématérialisée
- Des usagers en difficulté dans l'utilisation des outils numériques, interrogeant l'accès aux droits de ces derniers, en particulier les personnes âgées, les jeunes et les publics précaires

Principes retenus

- Offrir un accès au numérique à tous les Ardennais
- Assurer un accompagnement des publics en difficulté dans leurs démarches quel que soit leur lieu d'habitation
- Favoriser l'autonomie de l'usager dans l'utilisation des outils numériques pour, *in fine*, réduire le nombre de personnes ayant besoin d'un accompagnement

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilotes : Etat et Département

Partenaires : MSAP, opérateurs de services, acteurs locaux volontaires (communes et EPCI, bibliothèques, centres sociaux, centres socio-culturels, CCAS/CIAS, associations), FDCS, UDAF / Point info familles, entreprises, tissu associatif

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 1.1 :** Favoriser l'accès au matériel informatique pour les acteurs au contact du public afin de créer de nouveaux « points d'accès numériques » sur le territoire ardennais
  - Généraliser le prêt de matériel informatique par le Conseil départemental et les entreprises aux acteurs volontaires (associations…)
    - Mettre en place un groupe de travail avec les partenaires concernés pour définir les modalités de prêts, et cibler les organismes bénéficiaires
  - Organiser des commandes groupées de matériel informatique (ex. au sein des MSAP)
- **Action 1.2 :** Assurer un accompagnement individuel des usagers les plus en difficulté
  - Renforcer le rôle des MSAP comme « tête de réseau » de l'accompagnement aux démarches en ligne
  - Encourager l'embauche de personnel dédié à l'accompagnement dans les lieux d'accueil du public en s'appuyant, par exemple, sur des services civiques et des contrats aidés (dont bénéficiaires du RSA)
- **Action 1.3 :** Encourager les formations à l'utilisation des outils numériques auprès des publics en difficulté (ex. ateliers informatique…)
  - S'appuyer sur les centres socio-culturels réalisant des formations par publics
  - Soutenir les initiatives portées par d'autres acteurs moteurs (ex. mairies, bibliothèques)

Autres documents directeurs

- Schéma des services aux familles – Objectif opérationnel n°11 « soutenir les parents dans l'accès aux outils numériques et leur permettre d'accompagner leurs enfants dans leur utilisation »

Suivi

Suivi et évaluation

1. Prêts de matériel informatique
2. Nombre de commandes groupées
3. Nombre d'embauche de personnel dédié au numérique
4. Nombre de formations autour du numérique et fréquentation

Calendrier indicatif

Fiche d'objectif opérationnel n°2

Assurer la visibilité numérique des différents acteurs des services au public

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Un parcours « numérique » de l'usager et un repérage sur la toile qui peut être complexe au vu :
  - De sites internet qui ne sont pas toujours actualisés
  - D'informations et liens entre les partenaires parfois manquants
- Des structures d'accompagnement au numérique peu visibles pour l'usager ardennais

Principes retenus

- Capitaliser sur l'outil numérique pour améliorer la lisibilité des dispositifs, en particulier ceux dédiés à l'accompagnement au numérique
- Créer des liens entre les sites internet des opérateurs et des services publics

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilotes : Etat et Département

Partenaires : CAF, MSA, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, MSAP, CCAS/CIAS, UDCCAS, MDS, FDCS, UDAF / Point info-famille

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 2.1 :** Mettre en valeur les MSAP sur les sites des opérateurs de service
  - Mettre en avant les informations essentielles sur les structures (horaires, adresse…)
  - Préciser l'offre d'accompagnement au numérique assuré par les MSAP
- **Action 2.2 :** Veiller à la mise à jour (horaires actualisés, renvoi vers sites partenaires…) des sites internet de l'ensemble des acteurs (MSAP, opérateurs de service, Conseil départemental, Préfecture…)
- **Action 2.3 :** Promouvoir les ressources numériques déjà existantes auprès des usagers et des acteurs de l'accès aux droits (ex. site internet mesaides.fr)
- **Action 2.4 :** Mettre en place une communication globale de l'offre d'accompagnement au numérique existante (ex. mise en place d'un label « Ardennes Démarches Numériques »)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Présence des MSAP sur les sites des opérateurs de services
2. Effectivité de la mise à jour des sites internet
3. Mise en place d'une communication globale autour de l'accompagnement au numérique

Calendrier indicatif

2. INFORMER / ORIENTER

Garantir une cohérence du parcours de l'usager auprès des différents services publics

Fiche d'objectif opérationnel n°3

Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Un morcellement de l'accompagnement des personnes (empilement des dispositifs…)
- Des taux de non recours aux droits élevés et un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Une coordination entre les acteurs de l'action sociale perfectible

Principes retenus

- Perfectionner le repérage des publics « à risque », avant que la situation ne se dégrade
- Améliorer la fluidité du parcours de l'usager
- Garantir une réelle proximité de l'accueil social
- Définir les contours des missions d'accueil social, notamment pour les acteurs non sociaux

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Département

Partenaires : MSAP, CCAS/CIAS, CAF, UDCCASS, Etat, UDAF

Territoires prioritaires

Déclinaison par DTS : Charleville-Mézières Centre Ardennes, Nord Ardennes Thiérache, Sedanais et Sud Ardennes

Actions préconisées

- **Action 3.1 :** Elaborer une charte d'accueil commune et partagée à l'échelle départementale
  - Mentionner les principes de l'accueil social inconditionnel de proximité :
    - L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social
    - La possibilité pour la personne d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation
    - La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
    - Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
    - Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation
  - Définir des modalités de partage d'informations, dans le respect des règles du secret professionnel
- **Action 3.2 :** Assurer une gouvernance du premier accueil social à l'échelle du département
  - Identifier les structures porteuses du premier accueil social inconditionnel de proximité
  - Réunir un Comité de pilotage annuel piloté par le Conseil départemental
  - Formaliser des rencontres entre les acteurs du premier accueil social inconditionnel de proximité par DTS
- **Action 3.3 :** Assurer la visibilité du premier accueil social inconditionnel à destination du public

Autres documents directeurs

- Projets sociaux de territoire 2016-2017 des 4 Délégations territoriales des solidarités (DTS)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Création de la charte d'accueil partagée
2. Rencontres annuelles par DTS
3. Création d'outils de partage d'information

Calendrier indicatif

Fiche d'objectif opérationnel n°4

Améliorer les réponses pour l'usager par l'approfondissement du partenariat et la professionnalisation des acteurs

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Une diversité d'acteurs intervenant auprès des publics fragiles, mais qui n'ont pas toujours des modes d'échanges et habitudes de travail partagés
- Des usagers qui ont parfois des difficultés à identifier le bon interlocuteur
- Une entrée en contact avec certains services qui n'est pas toujours aisée pour les acteurs sociaux

Principes retenus

- Améliorer la connaissance autour des interventions de chacun et, in fine, favoriser la cohérence du parcours de l'usager
- Fluidifier les échanges entre les acteurs de l'accès aux droits, en particulier autour des situations les plus complexes

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Département

Partenaires : CAF, MSA, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, MSAP, CCAS/CIAS, UDAF, Etat, EPCI et communes volontaires

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 4.1 :** En lien avec l'action précédente, encourager la connaissance du rôle et des périmètres d'intervention de chacun, à l'échelle locale, en s'appuyant sur les DTS
- **Action 4.2 :** Définir les modalités et outils de partage d'informations entre acteurs
  - Assurer les contacts privilégiés avec les opérateurs de services (ex. référent dédié)
  - Favoriser l'utilisation des portails dédiés aux professionnels permettant la vérification de l'effectivité des droits de l'usager (ex. CafPro, CDAP) ainsi que des outils de contact pour les professionnels non-éligibles
- **Action 4.3 :** Engager une réflexion sur des formations régulières mutualisées (médiation, accueil du public, évolution des dispositifs d'accompagnement …) afin d'accompagner l'évolution de la fonction accueil et d'outiller au mieux les acteurs au contact du public (ex. MSAP, CCAS, centres sociaux, mairies et EPCI volontaires…)

Autres documents directeurs

- Schéma des services aux familles – Objectif opérationnel n°1 « réalisation d'une cartographie d'intervention des travailleurs sociaux à diffuser auprès des professionnels »
- Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Objectif opérationnel n°6 « améliorer la coordination des acteurs locaux »

Suivi

Suivi et évaluation

1. Fréquence des réunions et niveaux de participation
2. Effectivité des outils de partages entre les acteurs
3. Nombre de formations mutualisées et niveaux de participation

Calendrier indicatif

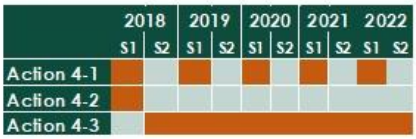

3. MUTUALISER

Soutenir la mutualisation des services en faveur de la proximité

Fiche d'objectif opérationnel n°5

Mettre en place une communication audacieuse autour du dispositif MSAP

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- 18 MSAP présentes dans les Ardennes qui assurent un réel maillage du territoire
- Une diversité de portage de ces structures : centres sociaux/socio-culturels, médiathèque, collectivités et La Poste
- Des solutions de proximité innovantes imaginées par la MSAP de l'Argonne ardennaise (MSAP à la demande) et de Bogny-sur-Meuse (permanences et déplacement à domicile)
- Néanmoins, une visibilité de ces structures qui reste perfectible

Principes retenus

- Sensibiliser les habitants aux missions des agents de MSAP, qui ne sont pas des « agents de la CAF ou de Pôle emploi »
- Développer une communication multidimensionnelle et multicanale autour des MSAP

Mise en oeuvre

Porteur(s)

Pilotes : Etat, UDAF

Partenaires : Département, EPCI et communes, CCAS/CIAS, grands opérateurs, opérateurs locaux (Missions locales, CCI, Maisons de l'emploi…), Presse, associations…

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 5.1 :** Communiquer largement et régulièrement sur la localisation des MSAP ainsi que sur les services qu'elles proposent en s'appuyant sur :
  - Les supports de communication mutualisés (dont ceux produits par la cellule d'animation nationale)
  - Les sites internet des partenaires, de la commune et de l'EPCI d'accueil (cf. action n°2)
  - La presse locale
  - L'usager directement (ex. remise commentée d'un support de communication par le facteur-guichetier des MSAP Poste)
- **Action 5.2 :** S'appuyer sur les relais locaux (élus, services des communes, associations…) qui peuvent devenir des « ambassadeurs » des MSAP
  - Identifier les acteurs susceptibles de jouer ce rôle (maires en particulier)
  - Lancer une grande campagne de communication auprès des élus locaux (ex. courrier co-signé par le Préfet et le Président du Conseil départemental)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Présence en ligne des MSAP
2. Outils de communication utilisés et niveaux de diffusion
3. Fréquentation des MSAP

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 5-1	Ensemble de la période									
Action 5-2	Ensemble de la période									

Fiche d'objectif opérationnel n°6

Améliorer la qualité de l'offre et développer les services au sein des MSAP

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Une vraie dynamique de réseau des MSAP ardennaises, d'ailleurs saluée par le CGET
- Néanmoins, une offre de services hétérogène en fonction des structures : un approfondissement des liens avec les partenaires qui constitue un enjeu pour plusieurs d'entre elles

Principes retenus

- Pérenniser la dynamique de réseau inter-MSAP actuelle
- Améliorer la qualification des agents et, *in fine*, la qualité du service rendu
- Etoffer l'offre de services disponible au sein des MSAP
- Faire de la mutualisation des services au public un véritable levier d'amélioration des services à la population

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, UDAF et MSAP

Partenaires : CAF, MSA, Pôle emploi, CPAM, CARSAT, MSA, la Poste, DDFiP, EDF, opérateurs téléphoniques, RAM/RSI, SNCF, Chambres consulaires…

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 6.1 :** Maintenir la dynamique de réseau inter-MSAP actuelle
  - Poursuivre les rencontres (bonnes pratiques, formations) animées par l'UDAF
  - Intégrer les animateurs de la Poste au sein du réseau
- **Action 6.2 :** Assurer des contacts privilégiés avec les opérateurs de services partenaires (ex. référent dédié)
- **Action 6.3 :** Développer l'offre de services présente au sein des MSAP
  - Favoriser l'intégration des grands opérateurs au sein des structures où ils ne sont pas encore présents (ex. CPAM au sein des MSAP-Poste)
  - Développer la présence d'autres services publics (ex. DDFiP, RAM, RSI…) voire certains services marchands (ex. SNCF, EDF…)
- **Action 6.4 :** Développer des solutions de mutualisation entre opérateurs
  - Mettre en place des visio-guichets/ visio-RDV/ visio-conférences inter-opérateurs
- **Action 6.5 :** Assurer une évaluation annuelle du dispositif départemental
  - S'appuyer sur ces données, ainsi que sur les rapports d'activité des structures, pour dresser un bilan quantitatif et qualitatif des MSAP ardennaises
  - En fonction des constats réalisés, envisager de nouvelles implantations et / ou la fermeture de certaines MSAP

Suivi

Suivi et évaluation

1. Conventions supplémentaires signées
2. Mise en place de visio-guichets/ visio-RDV inter-opérateurs
3. Effectivité de l'évaluation annuelle

Calendrier indicatif

Fiche d'objectif opérationnel n°7

Encourager la mutualisation de locaux dans le secteur économique

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Une structuration des pôles d'emploi (Reims, Charleville-Mézières voire Châlons-en-Champagne) qui engendrent des déplacements domicile/travail parfois longs
- Des espaces de co-working à Carignan et Charleville-Mézières et un relais d'entreprise à Lucquy (mettant à disposition un espace de télétravail) encore peu connus
- Des initiatives entrepreneuriales présentes à accompagner et valoriser

Principes retenus

- Réduire les déplacements domicile-travail et améliorer la qualité de vie
- Faciliter l'entrepreneuriat et attirer de nouvelles entreprises sur le territoire
- Développer l'attractivité de certains territoires ruraux

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, Région

Partenaires : EPCI et communes volontaires, espaces de coworking, entreprises

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 7.1 :** Améliorer la visibilité des espaces de télétravail actuels
- **Action 7.2 :** Encourager les collectivités locales à mettre à disposition des espaces de télétravail pour leurs habitants
- **Action 7.3 :** Sensibiliser les entreprises mais aussi les acteurs publics à la plus-value que peut représenter le télétravail

Suivi

Suivi et évaluation

1. Campagnes de communication
2. Taux d'occupation des locaux

Calendrier indicatif

4. TRANSPORTER

Faciliter l'accès à la mobilité pour tous

Fiche d'objectif opérationnel n°8

Intervenir en faveur de la cohérence de l'offre de transports et du développement de nouveaux usages

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Une polarisation de l'emploi qui engendre des contraintes de mobilité importantes avec 80 % des actifs utilisant quotidiennement la voiture pour se rendre au travail contre 70 % en France métropolitaine
- Une offre de transports en commun partielle dans un territoire à faible densité
- Une compétence « transports » désormais transférée à la Région, et dont les modalités de mise en œuvre seront précisées dans les mois à venir
- Des diagnostics « mobilité » réalisés par les collectivités mais qui ne sont pas mis en cohérence

Principes retenus

- S'appuyer sur les éléments du diagnostic préalable au SDAASP dans le cadre des réflexions régionales menées autour de l'offre de transport
- Accompagner les communes et leurs groupements dans leurs politiques de transport

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Région

Partenaires : Etat, Département, EPCI

Territoires prioritaires

Portes du Luxembourg, Ardennes Thiérache, Ardenne Rives de Meuse, Argonne ardennaise

Actions préconisées

- **Action 8.1 :** Veiller à la prise en compte des préconisations ciblées par le Comité de pilotage du SDAASP dans l'élaboration du Schéma régional aménagement développement durable des territoires (SRADDET) de la région Grand-Est :
  - Favoriser la cohérence du réseau et l'intermodalité
    - Intégrer un site internet unique reprenant l'ensemble de l'offre de transports en commun
    - Créer des plateformes d'échanges entre les différentes AOM
    - Favoriser la cohérence entre eux des documents stratégiques en matière de transports et de mobilités réalisés à l'échelle intercommunale
  - Encourager les initiatives en matière de mobilité alternative au sein d'une politique de mobilité intégrée
    - Promouvoir le système d'auto-partage (Agglomération Charleville-Mézières-Sedan, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse…)
    - Elaborer une stratégie de co-voiturage (dont diagnostic et cartographie des aires)
- **Action 8.2 :** Accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies en matière de transports et mobilités à l'échelle intercommunale
  - Favoriser l'intégration de réflexions autour des transports au sein des PLU/PLUi et des SCoT
  - Encourager la mise en place de plans de mobilité durable / Plans de déplacement urbain

Autres documents directeurs

- Schéma régional aménagement développement durable du territoire (SRADDET) Grand-Est en cours d'élaboration

Suivi

Suivi et évaluation

1. Participation aux instances régionales
2. Contenus du SRADDET
3. Stratégies nouvelles à l'échelle intercommunale

Calendrier indicatif

Fiche d'objectif opérationnel n°9

Accompagner les publics les plus fragiles à la mobilité

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- La persistance de freins matériels (acquisition d'un véhicule, réparation/entretien…) et psychologiques (repérage dans l'espace, utilisation d'un plan, anxiété…) à la mobilité
- Les associations AMIE et ASSIM-il, ARENAM œuvrant à la levée de ces freins pour les publics en situation d'insertion
- Un projet de plateforme de mobilité intégrée à l'échelle départementale afin de coordonner l'offre à destination des publics en situation d'insertion

Principes retenus

- Mettre en place des réponses adaptées pour les publics les moins mobiles
- Assurer la coordination des acteurs de la mobilité solidaire et améliorer la cohérence de l'offre

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilotes : Etat, Département

Partenaires : PLIE, EPCI, DTS, AMIE, ASSIM-il

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 9.1** : Mettre en place une plateforme de mobilité départementale afin d'accompagner les personnes vers une mobilité autonome et favoriser leur insertion
  - Formaliser le réseau partenarial de mobilité solidaire par le biais d'une coopération étroite entre les différents acteurs
  - Proposer une offre d'accompagnement globale intégrant freins matériels et psychologiques à la mobilité (bilan de compétence mobilité, accompagnement individuel, aide au permis…)
  - Valoriser les actions déjà existantes et peu connues des usagers (ex. déplacements « Reims Express » et « pass solidaire » peu demandé)
- **Action 9.2** : Assurer la prise en compte des autres publics ayant des difficultés à trouver des solutions de mobilité
  - Encourager les ateliers mobilité pour tous organisés par les centres socio-culturels
  - Développer/restructurer le réseau de transports à la demande dans les zones les moins densément peuplées

Autres documents directeurs

- Projets sociaux de territoire 2016-2017 des 4 Délégations territoriales des solidarités (DTS)
- Plan département d'insertion 2016-2018

Suivi

Suivi et évaluation

1. Création de la plateforme de mobilité départementale
2. Nombre de personnes suivies par la plateforme de mobilité
3. Nombre d'ateliers mobilité pour tous
4. Initiatives de transports à la demande

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 9-1	Ensemble de la période									
Action 9-2	Ensemble de la période									

5. RENFORCER L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE

Favoriser le maintien et les installations de services et de populations sur le territoire ardennais

Fiche d'objectif opérationnel n°10

Favoriser l'accès la formation sur le territoire ardennais

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Un taux de chômage plus important que les moyennes départementale et nationale notamment chez les 15-24 ans
- Une offre de formation qui n'est pas toujours en adéquation avec les besoins des acteurs économiques présents
- Des difficultés de recrutement des apprentis dans certains secteurs

Principes retenus

- Promouvoir l'offre de formation présente sur le territoire départemental
- Améliorer la cohérence de l'offre de formation avec les besoins des entreprises

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, Région

Partenaires : CCI, CMA, Pôle emploi, Missions locales, Conseil départemental, organismes de formation, DIRECCTE, CIO, FDCS, CCAS/CIAS, MSAP, PLIE

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Frange ouest d'Ardennes Thiérache et des Crêtes pré-ardennaises, Vallée de la Meuse-Charleville/Sedan, Portes du Luxembourg, Ardennes Thiérache, Argonne ardennaise

Actions préconisées

- **Action 10.1** : Mettre en place une stratégie de communication audacieuse sur l'offre de formation à l'échelle départementale
  - Communiquer sur l'offre ainsi que sur le calendrier d'inscription des organismes de formation notamment à destination des décrocheurs
  - Travailler sur l'image des métiers de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et des services d'aide à la personne par le biais d'une communication positive sur les conditions de travail et la rémunération
  - S'appuyer sur le milieu scolaire (CIO, collèges et lycées)
  - S'appuyer sur des outils de communication innovants (dont supports digitaux)
- **Action 10.2** : Favoriser la coordination des acteurs locaux pour permettre une offre de formation de proximité adaptée aux besoins du territoire
  - Organiser des rencontres régulières entre les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et les entreprises sur la base des plateformes existantes (PDI, PLIE)
- **Action 10.3** : Territorialiser l'offre de formation
  - Encourager la délocalisation de formations non-qualifiantes (savoir-être en entreprise, écriture de CV…) au sein des relais locaux (centres sociaux, MSAP, CCAS/CIAS…)
  - Engager une réflexion sur la la mise en place de « plateaux techniques de formation » permettant de proposer des formations qualifiantes en dehors des principaux pôles urbains du département

Autres documents directeurs

- Plan département d'insertion – Objectif opérationnel n°2 « permettre aux usagers d'accéder à l'emploi et de se maintenir en situation de travail »
- Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – Objectif opérationnel n°1-3 « favoriser l'insertion des personnes vulnérables, jeunes et éloignés de l'emploi ou de la formation professionnelle » – Objectif opérationnel n°2 « lutter contre le décrochage scolaire »
- Programme Opérationnel National FSE 2014 – 2020

Suivi

Suivi et évaluation

1. Campagnes d'information sur l'offre de formation
2. Nombre de rencontres entre les acteurs
3. Initiatives de formations décentralisées

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 10-1	Ensemble de la période									
Action 10-2										
Action 10-3	Ensemble de la période									

Fiche d'objectif opérationnel n°11

Conforter la présence des services marchands de proximité

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Des services marchands de proximité polarisés autour de 19 pôles structurants avec 60 % de la population située à moins de 5 minutes de ces pôles
- Néanmoins, un maintien des commerces et services de proximité en milieu rural et urbain difficile avec des taux de vacance commerciale élevés
- Des commerces de proximité qui apparaissent comme une condition essentielle de l'attractivité du territoire et de maintien du lien social

Principes retenus

- Promouvoir les dispositifs et financements existants pour le tissu commercial
- Maintenir l'offre de commerce en milieu rural par l'innovation, la modernisation et la mutualisation

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, EPCI

Partenaires : Région, Département, Communes, acteurs économiques, Chambres consulaires

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Actions préconisées

- **Action 11.1 :** Encourager les démarches globales de redynamisation via un travail multidimensionnel (équilibre commercial avec la périphérie, habitat, sécurité, aménagement urbain, animation locale…), aux côtés des Maires et des EPCI concernés
- **Action 11.2 :** Encourager les initiatives innovantes / mutualisées en milieu rural
  - Agir pour la diversification des commerces en milieu rural et leur position de relais de services (ex. relais colis, animation locale)
  - Capitaliser sur les nouveaux modes de consommation (ex. circuits courts, drive fermier, livraison de légumes avec Espace environnement 08, structure d'insertion par l'activité économique)
  - S'appuyer sur les études réalisées par la CCI qui possède des données objectivées (taux de vacance, taux de fuite, potentiels de consommation…)
- **Action 11.3 :** Accompagner les commerçants dans leurs démarches administratives et en faveur de leur modernisation
  - Communiquer sur les aides disponibles dont FISAC (destinées à conforter le commerce, itinérant et non-itinérant notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) et aides à la transmission/reprise d'entreprises

Suivi

Suivi et évaluation

1. Démarches de revitalisation de centre bourg
2. Initiatives innovantes / mutualisées
3. Demandes de soutien des commerçants

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 11-1	Ensemble de la période									
Action 11-2	Ensemble de la période									
Action 11-3	Ensemble de la période									

Fiche d'objectif opérationnel n°12

Favoriser l'accès à la santé sur le territoire ardennais

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Un Projet régional de santé (PRS) qui sera finalisé début 2018
- La santé : une thématique centrale pour les collectivités et l'ensemble des acteurs rencontrés tout au long de la démarche

Principes retenus

- Assurer la transmission à l'ARS les éléments du diagnostic réalisé en amont du SDAASP, afin que ces derniers soient intégrés au sein du PRS

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : ARS

Partenaires : Département, Collectivités locales, professionnels de santé, associations

Territoires prioritaires

En fonction du futur zonage de l'ARS

Actions préconisées

- **Action 12.1** : Veiller à l'intégration au sein du PRS d'actions répondants aux problématiques des Ardennes :
  - Des besoins importants au vu d'indicateurs de santé défavorables (affections de longue durée, mortalité prématurée, non-recours)
  - Des tensions sur la médecine de proximité avec des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper (âge moyen des médecins de 54 ans dans les Ardennes contre 52 dans la région Grand-Est et en France métropolitaine)
  - Une densité de médecins spécialistes préoccupante, en particulier pour certaines spécialités (psychiatrie, pédiatrie, ophtalmologie, cardiologie-maladies vasculaires et anesthésie-réanimation)
  - Un éloignement de l'offre pour les publics résidants dans les territoires ruraux
- **Action 12.2** : En lien avec l'ARS, pérenniser l'activation de différents leviers d'amélioration de la santé sur le territoire ardennais
  - Favoriser l'installation de médecins généralistes
    - Poursuivre la mise en place de MSP
    - Développer des actions de communication ciblées à destination des étudiants en médecine
  - Améliorer l'accès aux spécialistes (ex. télémédecine)
  - Développer la santé préventive sur le territoire
  - Promouvoir les contrats locaux de santé

Autres documents directeurs

- Projet Régional de Santé Champagne-Ardenne, 2012-2017
- Projet Régional de Santé Grand-Est, 2018-2027 en cours d'élaboration

Suivi

Suivi et évaluation

Contenus du PRS

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 12-1										
Action 12-2	Ensemble de la période									

Fiche d'objectif opérationnel n°13

Favoriser le développement de la lecture publique

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Un accès à la culture dans les zones rurales qui passe beaucoup par les médiathèques/bibliothèques et leurs activités connexes (animations jeunesse, évènements culturels…)
- Un réseau de médiathèques/bibliothèques qui participe à l'animation locale et remplit un rôle éducatif, social et civique (dont accompagnement aux évolutions numériques)
- Un maillage correct du territoire pour les équipements à rayonnement intercommunal mais une présence des bibliothèques/médiathèques de second niveau moins importante

Principes retenus

- Garantir une solidarité territoriale dans l'accès à la culture et aux savoirs
- Favoriser le développement culturel, social et éducatif via des actions de médiation et de formation

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, Département

Partenaires : Collectivités locales, Education nationale, associations

Territoires prioritaires

Ensemble du territoire départemental

Argonne ardennaise

Actions préconisées

- **Action 13.1 :** Améliorer le maillage de lecture publique dans les Ardennes
  - Renforcer les équipements et l'ingénierie culturelle sur le département
  - Inciter les communes et intercommunalités à renforcer leurs actions culturelles
  - Développer une offre de ressources numériques accessibles à domicile
- **Action 13.2 :** Mettre en place une stratégie de développement culturel, social et éducatif sur le territoire ardennais
  - Structurer un programme annuel d'actions culturelles
  - Renforcer et formaliser les partenariats culturels, sociaux et éducatifs
  - Développer le bénévolat de compétences et la participation des habitants à la lecture publique
  - Positionner le réseau des bibliothèques ardennaises sur des enjeux de développement social, culturel et numérique (e-citoyenneté, réussite scolaire, formation permanente, innovation sociale et numérique)

Autres documents directeurs

- Contrat Territoire Lecture (Préfecture, Département des Ardennes) en cours d'élaboration

Suivi

Suivi et évaluation

Mise en place du Contrat Territoire Lecture

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 13-1	Ensemble de la période									
Action 13-2	Ensemble de la période									

6. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA

Suivre et animer le schéma jusqu'en 2023

Fiche d'objectif opérationnel n°14

S'appuyer sur un suivi et un pilotage à plusieurs niveaux

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- Une démarche ayant permis une définition concertée d'actions et d'objectifs opérationnels
- Un suivi du plan d'actions à conduire en vue de s'assurer de la réussite du schéma

Principes retenus

- Maintenir la dynamique engagée tout au long de la démarche
- Favoriser la coordination des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des actions

Mise en œuvre

Porteur(s)

Pilote : Etat, Département

Partenaires : Membres des instances de pilotages et ensemble des acteurs associés dans le plan d'actions

Actions préconisées

- **Action 14.1 :** Réunir chaque année le Comité de pilotage, sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil départemental, en présence des EPCI, des opérateurs de services et de différents partenaires
  - Ordre du jour :
    - Présentation et évaluation du niveau de mise en œuvre des actions du schéma
    - Ajustements du plan d'actions (le cas échéant)
    - Axes du schéma à approfondir au fur et à mesure des années (ex. groupes de travail et instances à mobiliser)
    - Echanges autour des évolutions locales et nationales de l'accès aux services (ex. nouvelles stratégies d'opérateurs, création de structures dans les Ardennes, nouveaux textes législatifs et réglementaires…)

- **Action 14.2 :** Mobiliser en amont un Comité technique, animé par l'équipe-projet, en présence des EPCI et des pilotes identifiés au sein du plan d'actions
  - Ordre du jour :
    - Suivi de la mise en œuvre des actions du schéma
    - Propositions d'ajustements du plan d'actions (le cas échéant)
    - Propositions d'axes du schéma à approfondir au fur et à mesure des années (ex. groupes de travail et instances à mobiliser)

- **Action 14.3 :** Pérenniser l'équipe projet, avec une composition similaire à celle ayant assuré l'élaboration du Schéma (Conseil départemental et Etat).
  - Missions de l'équipe projet
    - Suivi de la mise en œuvre du schéma
    - Préparation des réunions des Comités technique et de pilotage

- **Action 14.4 :** Mobiliser des instances en lien avec les thématiques du schéma
  - S'appuyer sur celles identifiées au sein du plan d'actions (ex. Comité de pilotage autour de l'accueil social inconditionnel de proximité) ou existants (ex. Comité de pilotage des contrats de ruralité, Comité de pilotage des MSAP…)
  - Si nécessaire, en constituer d'autres, en lien avec les thématiques du plan d'actions

- **Action 14.5 :** Assurer une évaluation continue de la mise en œuvre du schéma
  - Tout au long de la validité du schéma, recueillir l'ensemble des informations nécessaires, telles que définies au sein de chaque objectif opérationnel (cf. indicateurs d'évaluation)
  - Conduire une évaluation multidimensionnelle et complète, en étudiant tant le niveau de mise en œuvre des actions que leurs résultats
  - Le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires du plan d'actions (validés par le Comité de pilotage)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Mobilisation des instances de pilotage, de l'équipe projet et des instances thématiques
2. Rapports d'évaluation (contenus et niveaux de détail)
3. Effectivité de la conduite de la démarche dans le temps

Calendrier indicatif

	2018		2019		2020		2021		2022	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 14-1		■		■		■		■		■
Action 14-2		■		■		■		■		■
Action 14-3	Ensemble de la période									
Action 14-4	Ensemble de la période									
Action 14-5		■		■		■		■		■

GLOSSAIRE

Glossaire

AMIE : Association Mobilité Insertion Emploi

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADIL : Agence départementale d'information sur l'habitat des Ardennes

ANAH : Agence National de l'Habitat

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

AMF : Association des Maires de France

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CC : Communauté de communes

CCAS / CIAS : Centre Communal / Intercommunal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CI : Centres d'Intervention

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CIR : Comité interministériel aux ruralités

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centres Médico Psycho Pédagogiques

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CS : Centres de Secours

CSP : Centres de Secours Principaux

DDCSPP : Direction Départementale Cohésion Sociale Protection Populations

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

DIRRECTE : Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

DGFiP : Direction Générale des Finances Publiques

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DTS : Délégation Territoriale des Solidarités

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Fisac : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

ITEP : Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

MAADS : Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social

MDS : Maison des Solidarités

MIDS : Missions Insertion et Développement Social

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSAP : Maison de Services au Public

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PDI : Plan départemental d'Insertion

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRS : Projet Régional de Santé

RDTA : Régie Départementale des Transports Ardennais

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-social des Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDTAN : Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

TCSP : Transports en Commun en Site Propre

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

Opération soutenue par l'Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire